

journal de la Confédération Musicale de France

N° 339

Avril 1981

ORGANE MENSUEL DES 49 FEDERATIONS,
DES 6.000 SOCIÉTÉS ET ÉCOLES
ET DES 600.000 MUSICIENS FÉDÉRÉSLa C.M.F. est reconnue d'Utilité publique par
décret du 2 janvier 1957 et agréée par le ministère
de la Culture et le ministère de la Jeunesse
et des Sports. Elle est affiliée à la Confédération
Internationale des Sociétés Populaires de
Musique et membre du Comité National de la
Musique.

Numéro de la commission paritaire 34407

Numéro Souvenir 75^e anniversaire (1906-1981)

80^e ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA C.M.F.



La Société des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique (S.A.C.E.M.), où s'est déroulé le Congrès.

sommaire

PAGES 2 à 9 et 32 à 40 :

- 80^e Assemblée Générale de la C.M.F.

PAGE 10 :

- Palmarès du Concours d'Excellence 1981.
- Diplôme d'Aptitude pour l'Animation des Sociétés Musicales.

PAGE 13 :

- Toucy Jeunesse.

PAGES 22 à 31 :

- Communiqués des Fédérations Régionales.

• L'importance du Compte Rendu de notre 80^e Assemblée Générale ne nous permet pas de publier dans ce numéro d'avril 1981 un article sur les instruments de musique.

Dans le numéro de mai 1981, vous pourrez lire « le Basson », par M. Pierre Ganzoinat. Cet article très intéressant sera illustré de très beaux documents.

• Nous nous excusons de la parution tardive de ce journal, due à un grave accident matériel survenu à l'imprimerie.

D.A.A.S.M.

Éditorial

ENFIN, après de nombreuses années de démarches et de pourparlers, nous avons été habilités à faire usage de notre Diplôme d'Aptitudes à l'Animation des Sociétés Musicales lors de notre 80^e Assemblée Générale, présidée par Mme Isabelle Du Sailant, représentant le Ministre de la Culture et de la Communication.

M. Jacques Charpentier, Directeur de la Musique, nous a fait part de cette excellente nouvelle, qui nous réjouit tous.

Bien sûr, l'application de ce Diplôme suppose, de la part de ceux qui sont intéressés, un effort important, car il est entendu que nous serons attentifs à ce que les chapitres contenus dans son règlement soient respectés.

Ce Diplôme, pour être pris en considération, doit représenter une valeur certaine, et il ne

faut pas qu'il puisse donner par la suite lieu à contestation.

L'étude en a été très sérieusement faite et, comme vous le remarquerez, dans le détail. Chaque unité de valeur a été bien précisée. Il sera possible de passer ces unités de valeur en plusieurs sessions.

Lorsque nous connaissons les postulants intéressés, une date d'examen sera fixée, mais pour l'instant, nous envisageons un travail objectif sur l'ensemble de ce programme, afin que chaque discipline soit rationnellement précisée.

Nous vous proposerons des stages à Toucy et les candidats concernés peuvent se mettre en rapport dès à présent avec la C.M.F., en indiquant les options choisies.

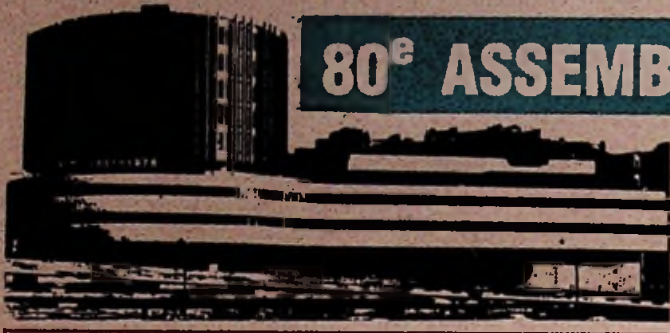
André AMELLER.



Le Président André Amellér déclare ouverte la 80^e Assemblée Générale de la C.M.F.

80^e ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

VENDREDI 6 MARS 1981



Le vendredi 6 mars, à 9 heures, le Président Amellér a déclaré ouverte la 80^e Assemblée Générale de la Confédération Musicale de France, dans l'Auditorium Ravel-Debussy de la S.A.C.E.M., 225, avenue Charles-de-Gaulle à Neuilly-sur-Seine.

Les délégués de nos quarante-neuf Fédérations étaient venus nombreux fêter le soixante-quinzième anniversaire de leur Confédération, dont le Président de la Guadeloupe, accompagné de son Directeur de la Musique.

Le Président a salué toutes les personnes présentes et leurs épouses, et il leur a dit la joie qu'il ressentait de les retrouver avec nous.

Il leur a donné quelques nouvelles de la Confédération : tout d'abord de Maurice Adam, Président de la Fédération du Sud-Est, qui s'est fracturé une jambe et était retenu dans une clinique d'Aix-les-Bains ; puis M. Eugène Saby, Secrétaire Général de la Fédération de Loire/Haute-Loire, Commissaire aux Comptes de la C.M.F., qui vient de subir une grave opération ; M. André Trinquier, Président de la Fédération du Vaucluse, dont l'épouse vient d'être opérée, était lui aussi absent.

Pour tous ces Amis, le Président a formé des vœux chaleureux de prompt rétablissement ; il a évoqué la gentillesse de tous, et combien leur absence est ressentie.

Ensuite, le Président a fait part à l'Assemblée du départ définitif de quelques-uns de ses membres : M. Cornichon et M. Carois, anciens Présidents de la Fédération d'Orléanais-Berry ; M. Cimetière, le Président en exercice, décédé à Amélieles-Bains quelques jours avant notre Congrès ; M. Cimetière était aimé de tous ; M. Elie, Secrétaire Général de la Fédération du Sud-Ouest : il travaillait beaucoup lors de nos Congrès, s'occupait de nos élections avec gentillesse et bonne humeur ; M. Georges Vriez, qui était Président de la Fédération de Franche-Comté et du Territoire-de-Belfort. M. Amellér évoque la mémoire d'autres amis de la C.M.F., eux aussi disparus : M. René Mignon, ancien chef de musique et compositeur, dont les œuvres sont fréquemment données dans nos concours ; les Commandants Avignon et Boyer : l'un et l'autre ont fait beaucoup pour la musique populaire ; M. Millet, de Bourges, bassoniste bien connu, qui, pendant de nombreuses années, a apporté un précieux concours lors des épreuves d'Excellence de la C.M.F. ; Georges Hugon, le compositeur Ami, qui s'est éteint en Provence, et dont la C.M.F. a souvent programmé les œuvres dans les Examens Fédéraux ; Paul Fievet, ancien Président de la Fédération de Seine-et-Marne ; et d'autres Amis très chers auxquels ceux qui les ont connus penseront au cours de la minute de silence que le Président Amellér demande à leur mémoire.

Après avoir remercié, le Président donne la parole à M. André Petit, Secrétaire Général, afin qu'il donne lecture du rapport moral de la session :



Monsieur le Président,
Mes chers Collègues,

Cette année, pour la deuxième fois, j'ai le grand plaisir de vous présenter le Rapport Moral de la Confédération Musicale de France.

Cette 80^e Assemblée Générale coïncide avec le 75^e Anniversaire de notre C.M.F. En effet, elle fut fondée en 1906. Je ne vais pas m'étendre sur son historique ; notre Président, dans un très bel éditorial, nous en a retracé les grandes lignes sur le journal de février-mars 1981.

Je vous rappellerai que les Présidents de la C.M.F. furent successivement Emile Clérissé, Etienne Bourbié, Arthur Ma-

nouvrier, Albert Ehrmann, Jules Semler-Collery et André Amellér.

Tout d'abord, j'ai une très pénible mission à remplir, c'est celle de vous annoncer le décès de notre ami René Cimetière, Président de la Fédération des Sociétés Musicales de l'Orléanais-Berry. René Cimetière était allé, après une grave intervention chirurgicale, se reposer à Amélie-les-Bains où il devait nous quitter.

Le Président Amellér vous parlera de lui qui fut pour nous tous un très grand ami. M. Cornichon, qui avait précédé M. Cimetière à la présidence de la Fédération d'Orléanais-Berry, était mort une semaine environ avant lui.

Nous avons aussi à déplorer la perte de René Mignon qui résidait dans l'Yonne, à Saint-Florentin. Nous le connaissions bien car ses œuvres ont été largement programmées dans nos concours et examens.

A Mme Cimetière, à Mme Mignon ainsi qu'aux parents et amis de M. Cornichon, je présente en notre nom à tous des condoléances attristées et émues.

Et c'est notre ami Maurice Adam, Président de la Fédération des Sociétés Musicales du Sud-Est, Membre du Conseil d'Administration, Trésorier-Adjoint de la C.M.F., qui, à la suite d'un accident, ne peut être parmi nous aujourd'hui ; il a glissé sur la neige en regagnant son domicile et s'est malencontreusement fracturé la jambe. Il a subi une opération importante et est immobilisé pour quelques deux mois.

C'est avec beaucoup de gentillesse et de compétence que notre ami Maurice Adam participe à la gestion de notre Confédération, son absence sera vivement ressentie. Nous lui adressons nos pensées les plus amicales en cette journée où il aurait dû être à l'honneur.

Le Président Amellér vous parlera de tous ces incidents que je viens de vous signaler, avec le talent et l'émotion que nous lui connaissons.

Nous allons reprendre le cours de notre exposé. Un Ordre du Jour de cette 80^e Assemblée a été adressé aux Pré-

sidents de Fédérations en même temps que la convocation. Entre temps, nous avons eu la grande peine d'apprendre que M. Jean-Philippe Lecat, notre Ministre de la Culture et de la Communication, ne pourrait être présent ce matin. De hautes fonctions auprès de M. le Président de la République l'en empêchent et c'est, Mme Isabelle Du Saillant, Conseiller Technique auprès du Ministre, qui le représentera.

Nous vous avons adressé une note intitulée « Quelques précisions sur l'Ordre du Jour » que nous avons dû modifier en fonction de la visite de notre Ministre. L'Ordre du Jour a été

publié dans les numéros de janvier et de février-mars du journal.

A l'Ordre du Jour sont inscrits les Rapports des diverses Commissions : ces Rapports vous seront présentés par leurs Présidents respectifs. Je n'entrerai pas moi-même dans le détail ; je me bornerai à évoquer brièvement les divers chapitres de ces Commissions si cela s'avère nécessaire au cours de ce rapport.

Pour mémoire, je vous rappelle que le procès-verbal de l'Assemblée Générale des 7 et 8 mars 1980 a été publié dans les journaux d'avril et de mai.

ACTIVITES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Dès le 8 mars 1980, aussitôt après que furent proclamés les résultats des élections, le Conseil d'Administration s'est réuni pour élire son Bureau ainsi que les membres des six Commissions :

- Commission de l'Administration Générale ;
- Commission de Toucy ;
- Commission des Finances ;
- Commission du Journal ;
- Commission Artistique ;
- Commission Jeunesse.

Après ces délibérations, le Conseil est revenu en séance et les délégués présents ont eu immédiatement connaissance de la composition du Conseil, de son Bureau et des Commissions ; la liste en a été publiée

dans le numéro de mai 1980 du « Journal de la C.M.F. ».

C'est au cours de la réunion de ce premier Conseil d'Administration qu'a été fixée la date de la 80^e Assemblée Générale qui a lieu en ce moment à l'Auditorium Ravel-Debussy de l'immeuble de la S.A.C.E.M., 225, avenue Charles-de-Gaulle, 92 Neuilly.

Sur convocation du Président Amellér, le 8 novembre 1980 se sont réunis la Commission de Toucy et le Conseil d'Administration ; le 9 novembre, la Commission Artistique a siégé 121, rue La Fayette. Sous la présidence de M. Amellér, nous avons examiné la situation de notre Centre National de Promotion Musicale et M. Relin,

Président de la Commission, a fait un exposé très détaillé de la rentabilité de notre Maison. Nous avons pu nous rendre compte que notre Maison ne pouvait pas vivre avec un personnel permanent, étant donné le peu de participants venant à nos stages, principalement d'hiver et de printemps. Nous avons dû procéder au licenciement pour raison économique de tout le personnel du Centre de Toucy, à l'exception du gardien.

Par la voie du journal, par la voie de circulaires nombreuses, nous avons tenté de faire comprendre à nos Présidents de Fédérations que cette Maison est leur Maison, qu'ils doivent envoyer des stagiaires et organiser leurs propres stages, que les stages, pour être non pas bénéficiaires, mais seulement rentables, doivent comprendre au moins 70 participants chacun. La Commission a décidé qu'un acompte soit versé lors d'une demande de participation ainsi qu'un droit d'inscription.

Les tarifs ont été revalorisés pour l'année 1981, étant donné la hausse des denrées alimentaires, du carburant pour le chauffage, de l'électricité et des charges sociales sur salaires toujours plus lourdes.

Notre Trésorier, M. Deltour, vous donnera des précisions quant aux nouveaux tarifs des stages à Toucy.

Je voudrais cependant signaler qu'un stage vient d'être organisé par la Fédération du Centre (Orchestre Junior de la Nièvre); ce stage s'est très bien déroulé avec du personnel temporaire. M. Relin vous exposera plus en détails tout ce qui concerne le Centre National de Promotion Musicale Albert-Ehrmann de Toucy.

Ce même 8 novembre a eu lieu à 14 h 30 la réunion du Conseil d'Administration; la séance a été ouverte par le Président Amellér qui a excusé M. Thirault souffrant, et qui ne pouvait être parmi nous. M. Rose a fait part du décès de M. Briançon, ancien Président de la Fédération du Nord-Pas-de-Calais. M. Ehrmann, qui devait participer à nos travaux, malade, n'a pu se déplacer.



M. Jules Semler Coltery, Président d'Honneur de la C.M.F., adresse quelques paroles aux délégués.

Le Conseil a examiné diverses questions: le prix de l'abonnement, le montant des cotisations... Personnellement, je suis intervenu en indiquant que je souhaitais une augmentation du prix des cotisations afin de permettre une plus grande souplesse dans le travail du Bureau Administratif qui, étant donné la multiplicité des tâches et l'accroissement du volume d'opérations à effectuer, devient insuffisant. Le Conseil a envisagé et souhaité que le Centre de Toucy, de même que l'appartement de la rue La Fayette, soient remplacés par un immeuble où la C.M.F. regrouperait en très proche banlieue de Paris son Siège et son Ecole afin d'éviter toutes les difficultés que fait naître la gestion de deux maisons éloignées l'une de l'autre.

Le Conseil pense aussi que le fait d'organiser des stages à Paris ou dans la région pari-

sienne inciterait les participants à venir plus nombreux, d'autant plus que toutes les lignes de transports se rejoignent à Paris. Ce ne sera certainement pas une chose facile à réaliser et, en attendant, il faut que notre Maison de Toucy assume sa vocation: former des cadres et des musiciens.

Je vais très brièvement indiquer que le Ministère de la Culture et de la Communication nous autorise à rendre effectif notre Diplôme d'Aptitude pour l'Animation des Sociétés Musicales; ce Diplôme est intimement lié à la vie de notre Centre de Promotion Musicale.

Nous avons également abordé le problème de la subvention des Examens Fédéraux qui nous est allouée par le Ministère de la Culture et de la Communication.

En 1980, le Conseil National de la Musique Populaire s'est réuni à la Direction de la Musique, 53, rue Saint-Dominique, le 29 octobre; M. Villatte, M. Adam et moi-même avons accompagné le Président Amellér à cette réunion.

Il nous a été alloué une subvention globale en légère diminution comparativement à celle que nous avions reçue en 1979, principalement sur le chapitre des frais de déplacements. Les subventions des Examens Fédéraux vous seront tout à l'heure remises par le Président Amellér, car cette subvention n'a été effectivement créditée à la C.M.F. qu'au mois de janvier 1981.

En ce qui concerne les Examens Fédéraux, nous avons beaucoup insisté pour que soient respectées les épreuves telles qu'elles sont élaborées par la Commission Artistique. La nouvelle notation a été rappelée à l'attention des Membres du Conseil.

En ce qui concerne le Concours d'Excellence, il a été arrêté que ne participeraient à l'épreuve d'instrument que les seuls candidats ayant satisfait à l'épreuve d'Education Musicale, c'est-à-dire ceux qui auront obtenu au moins un second prix dans cette discipline. Bien évidemment, s'ils ont déjà un premier ou un second prix en Education Musicale, la question ne se pose pas pour eux.

M. Amellér nous a parlé de l'Assemblée Générale de la C.I.S.P.M. (Confédération Internationale des Sociétés Populaires de Musique), qui s'est tenue à Innsbruck les 5 et 6 octobre 1980. En effet, lors de cette Assemblée, la France a perdu son siège au sein de cette association et des élections pour le moins anti-statutaires ont eu lieu. Le Conseil a donné son accord au Président pour que la C.M.F. se retire de la C.I.S.P.M. en 1981 en laissant à M. Amellér le choix de la meilleure manière de présenter cette démission.

Le Conseil d'Administration a évoqué le problème des A.D.D.I.M. et A.R.D.I.N.; le Président Amellér en parlera à Mme Du Saillant, espérant vivement que nos Sociétés Populaires de Musique soient représentées dans ces Associations: les Présidents de Fédérations dans les A.D.D.I.M. et les Présidents de Groupements de Fédérations Musicales de Région dans les A.R.D.I.N.

Cela est déjà fait dans beaucoup de départements et de régions; malheureusement, trop souvent, des intérêts jouent au détriment de la Musique Populaire; cette question sera particulièrement traitée par notre Président.

Dimanche 9 novembre, à 9 heures, s'est réunie la Commission Artistique composée de 3 Sous-Commissions: la Sous-Commission des Examens Fédéraux, la Sous-Commission des morceaux imposés pour Harmonies et Fanfares et la Sous-Commission des Chorales.

La première, que j'ai eu l'honneur de présider, s'est occupée plus particulièrement du programme des examens et du Concours d'Excellence tant en

Education Musicale que pour les Instruments.

À la seconde étaient conviés: M. Pierre Bigot, Directeur de la Musique de la Police Nationale, M. Prost, Directeur de la Fanfare de Saint-Marcel, ainsi que des éditeurs de Musique: MM. Paul-Louis Martin, Billaudot et Dervault et un représentant des Éditions Combre. Un énorme travail a été fait dans cette Commission.

La Sous-Commission des Chorales a elle aussi accompli un très important travail.

Mercrédì 4 mars s'est réunie la Commission des Finances; hier matin, la Commission de Vérification des Comptes et, l'après-midi, le Conseil d'Administration précédant la 80^e Assemblée Générale.

Toutes les décisions administratives importantes ont été rappelées concernant le relèvement de la cotisation, le prix de l'abonnement au journal et le prix du livret d'identité.

Je vous ai dit l'année dernière, et je crois bon de le rappeler, qu'en ce qui concerne le livret d'identité, si une société a plusieurs sections dont chacune peut être appelée à se présenter dans un concours, il faut autant de livrets d'identité que de sections.

Des progrès ont été enregistrés dans le paiement des cotisations pour 1981; celles des Fédérations qui n'ont pas réglé vont certainement le faire en s'adressant au Bureau Administratif qui est à leur disposition à l'entrée de la Salle des Délibérations.

Cette cotisation, c'est la partie essentielle des ressources de la Confédération. En 1980, la subvention ministérielle n'a été effective qu'au début de 1981. La Confédération doit vivre cependant et assurer tous les services que vous êtes en droit d'attendre d'elle: préparer et faire imprimer votre journal — je le signale, de plus en plus intéressant —; si nous ne disposons pas au moins de la modeste cotisation qui vous est demandée, comment pourrions-nous attendre le paiement des subventions et vous aider?...

Je voudrais vous entretenir des activités de notre Président au cours de l'année 1980. Malgré sa lourde charge en tant que Directeur du Conservatoire National de Dijon, il a été présent au siège toutes les fins de semaine et les lundis, répondait au téléphone, écrivait à tous ceux qui lui écrivent et lui demande conseil; il travaille avec le Bureau Administratif à la rédaction du Journal, met sur pied les épreuves de concours, d'examens, du Concours d'Excellence et plus généralement il règle à la C.M.F. tous les problèmes où sa responsabilité de Président est engagée. Il a rencontré de nombreuses personnalités: Mme Isabelle Du Saillant, Conseiller Technique auprès du Ministre de la Culture et de la Communication. Il a représenté la C.M.F. dans de nombreux congrès et manifestations, tant en France qu'à l'étranger.

Il avait organisé à la S.A.C.E.M. notre 79^e Assemblée Générale et, dès après cette manifestation, M. Amellér a déjà préparé notre 80^e Assemblée. A plusieurs reprises, il a donné des interviews sur les ondes, à France-Musique, à FR 3, toujours pour défendre la cause de la Musique Populaire qui lui tient tant à cœur. Tout au long de l'année, il a présidé de nombreuses manifestations au sein des Fédérations, concours nationaux et internationaux, entre autre Cadillac en Gironde, Sochaux, Arras, Saint-Junien, Aix-les-Bains, la Lyre d'Or de Vichy.

Il s'est rendu au Grand Duché du Luxembourg comme juré; il y a rencontré M. R. Weber, Président du Groupe Projet, Développement, Culture au Conseil de l'Europe. Il est allé à Bordeaux à l'Assemblée Générale de la Fédération Nationale de l'Association des Parents d'Élèves des Conservatoires, dont le Président est

Mme Simone Du Breull, aujourd'hui parmi nous.

M. Amellér est aussi Président de la Fédération des Sociétés Musicales de la Côte d'Or dont il s'occupe intensément. Il s'est rendu de nombreuses fois à Toucy au Centre National de Promotion Musicale Albert-Ehrmann où il a été nécessaire de prendre d'importantes décisions. Pendant l'été, il y a passé tout le mois d'août.

Bien sûr, il a fait plusieurs visites dans nos Ministères de Tutelle; partout il mène le plus grand nombre possible d'actions en faveur de notre C.M.F. Il est venu à Rouen au Congrès de ma Fédération de Normandie; il était allé à Dissay au Congrès de la Fédération de l'Ouest, à Jarny en Moselle et Meurthe-et-Moselle. Chaque fois, il prend la parole pour expliquer l'action de la C.M.F. et il s'attarde longuement sur l'éducation musicale des jeunes. Il noue des contacts avec tous, donne toutes les explications et les conseils souhaités.

M. Amellér s'est vu confier la présidence de l'Ordre des Musiciens, M. Ehrmann ayant, pour des raisons de santé, démissionné. Là encore, c'est avec compétence et dévouement qu'il s'acquitte de cette charge importante pour les musiciens. M. Amellér, qui appartient au Conseil d'Administration du Comité National de la Musique, est maintenant un des Membres du Bureau de cette très importante Association.

Notre Président a rencontré au cours du dernier trimestre de l'année 1980 M. Jacques Devogel, Chef hors classe de la Musique de l'Air, qui vient de prendre sa retraite. M. Devogel est aussi Président de la Confédération Française de Batteries et Fanfares. Ils avaient alors échangé des propos très constructifs pour l'avenir de nos sociétés.

Depuis peu, et je ne fais qu'effleurer cette nouvelle dont le Président vous parlera lui-même, une réunion très importante a eu lieu pour former l'Union des Confédérations Nationales de Musique Populaire qui, tout en préservant l'autonomie de chaque association participante, instituera des programmes musicaux communs, des stages communs, des diplômes communs; à cette réunion étaient présents MM. De-



Intervention de M. Albert Ehrmann, Président d'Honneur de la C.M.F.

vogel, Goute, Faye, Descamps et Trémine.

Que de chemin et de bon chemin parcouru! Les activités de M. Amellér débordent nos frontières; elles ont un impact très important sur le rôle de notre Confédération; nous avons des abonnés au «Journal de la C.M.F.» au Japon et dans bien d'autres pays...

Je voudrais, en mon nom et au nom de tous, remercier très simplement mais avec tout mon cœur, notre Président!

Je vais maintenant vous donner une nouvelle qui vous fera à tous un immense plaisir: le Président Amellér s'est vu décerner par M. Christian Beullac, Ministre de l'Education, la Croix de Commandeur dans l'Ordre des Palmes Académiques. Cette haute distinction doit lui être remise en Bourgogne, dans sa Fédération, par Madame Lambert Faivre, Recteur de l'Académie de Bourgogne.

En 1980, nous n'avons pas eu de crédits pour équiper nos formations juniors en gros instruments de musique. M. Amellér va essayer d'obtenir une subvention F.I.C. pour 1981-1982.

Brièvement, je vous parle du fichier national: 12 Fédéra-

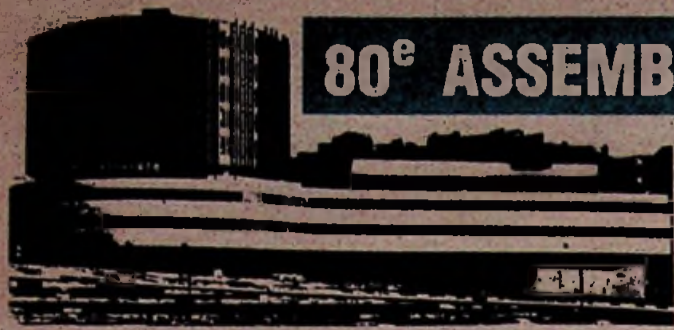
• Suite page 4

classique - moderne

MANUFACTURE D'INSTRUMENTS DE MUSIQUE
Documentation sur demande:
HENRI SELMER - 18, rue de la Fontaine-au-Roi
75-PARIS XIème - Tél.: 023.09.74

HENRI SELMER PARIS

80^e ASSEMBLÉE GÉNÉRALE



• Suite de la page 3

tions ne l'ont pas encore fourni : l'Alsace, les Alpes de Haute-Provence, les Accordéonistes du Haut-Rhin, la Région de Brioude, la Corse, le Dauphiné, le Gers, la Haute-Vienne, la Moselle et Meurthe-et-Moselle, le Tarn, le Tarn-et-Garonne et les Vosges. M. Villatte, avec plus de détails, reviendra sur cette question lors de son rapport de la Commission d'Administration Générale.

Concernant l'incorporation des jeunes dans les musiques militaires, je voudrais demander à tous nos Présidents de lire attentivement toutes les informations que nous publions à ce sujet par la voie du Journal ! Bien des déconvenues seront ainsi évitées.

M. Ciran, Président de la Commission du Journal, vous fera un exposé sur notre publication, mais je ne peux m'empêcher de vous faire partager ma grande satisfaction et celle de nombreuses personnes que j'ai contactées concernant la nouvelle édition du « Journal de la C.M.F. ». Ce journal est maintenant une réussite : les articles sont intéressants et à la portée de tous.

Je vais vous indiquer maintenant quel a été le bilan des Assurances pour 1980 : 1.852 contrats ont été souscrits et il y a eu 183 déclarations d'accidents, dont 127 matériels et 56 corporels. 64 dossiers ont été réglés dont 60 matériels et 4 corporels pour un total de 49.871,46 francs. 12 dossiers ont été classés sans suite ou refusés.

Je voudrais encore insister pour que les Associations victimes d'un sinistre établissent une déclaration selon le modèle que nous leur avons proposé dans le Journal et aussi pour que nos directives soient ponctuellement suivies.

Nous avons fait établir les contrats pour 1981 en quatre exemplaires : un blanc qui est destiné à la Société ; un vert à la Fédération ; un rose et un bleu à retourner à la C.M.F. De nombreuses Fédérations et Sociétés retournent également le folio vert, ce qui oblige le secrétariat administratif à faire un courrier pour renvoi de ce document à la Fédération.

Lisez bien les clauses du contrat, le vol n'est pas assuré donc il n'est pas nécessaire d'établir une déclaration en cas de vol. D'autre part, lorsqu'il vous est demandé : pour les accidents corporels, un bordereau de prestations de Sécurité Sociale ou de Mutuelle, c'est l'original dont il s'agit car les photocopies ne sont pas juridiquement autorisées par la Compagnie. En effet, ce n'est pas le cas pour nos Sociétés, mais il pourrait éventuellement arriver qu'un même bordereau serve aux fins de plusieurs remboursements pour un même sinistre. Dans vos dossiers, vous trouverez une petite note concernant les assurances et également un modèle de déclaration d'accident. Je vous remercie bien vivement d'y prêter attention et de suivre ces directives, c'est votre intérêt si vous voulez être rapidement remboursés par la Compagnie d'Assurances l'Europe.

De nombreuses Fédérations ont organisé des concours et des festivals ; des congrès sont également annoncés dans le Journal de la C.M.F. ; ainsi va la vie de nos Fédérations : active et variée !

Je vous ai parlé du Concours d'Excellence ; en ce qui concer-

na les décisions prises par le Conseil d'Administration du 8 novembre 1980, je voudrais vous rappeler que le niveau de ce Concours s'élève un peu plus chaque année ; les résultats du Concours d'Excellence de 1980 ont été publiés dans le Journal de mai.

Cette année, il aura lieu après-demain dimanche 8 mars au Conservatoire National Supérieur de Musique de Paris, 14, rue de Madrid. L'appel des candidats sera fait à 8 heures très précises. Le Président Amellier proclamera les résultats vers 12 heures à l'issue des épreuves. Comme chaque année, d'éminents professeurs feront partie du jury et les candidats seront accompagnés par d'excellents pianistes spécialisés.

Nous avons distribué des récompenses au sein des Fédérations :

- 1.268 médailles de bronze ;
- 1.254 médailles d'argent ;
- 902 médailles d'or ;
- 442 médailles vétérans simples ;
- 408 médailles vétérans étoile ;
- 248 médailles chefs bronze ;
- 64 médailles chefs argent ;
- 60 médailles chefs or ;
- 82 médailles chefs or ;
- 27 plaques 50 ans ;
- 57 plaques 100 ans ;
- 81 barrettes bronze ;
- 36 barrettes argent ;
- 18 barrettes or ;
- 35 médailles gouvernementales.

Cela devient habituel chaque année à la même époque, une hausse importante sur le prix des médailles est appliquée par le fabricant. Le Bureau Administratif a d'ailleurs envoyé à ce sujet une circulaire à tous les Présidents de Fédérations.

Nous sommes pour la deuxième fois réunis dans ce bel auditorium Ravel-Debussy de la S.A.C.E.M. Comme l'année dernière, tout est mis à notre disposition avec une exquise gentillesse ; nous sommes des hôtes privilégiés de la S.A.C.E.M., car ce bel auditorium où nous sommes, nous est gracieusement offert. Je dois remercier M. Amellier à qui nous devons ce privilège et MM. Henry Lemarchand, Président du Conseil d'Administration de la Société des Auteurs, et Jean-Loup Tournier, Directeur Général. Je leur exprime notre plus profonde gratitude ainsi qu'à M. Léonard et à tous ses collaborateurs qui nous ont aidés avec un dévouement et une amabilité très rares à notre époque.

Nous avons pu organiser une belle exposition de facteurs et d'éditeurs d'instruments de musique dans le hall du rez-de-chaussée de la S.A.C.E.M. ; je vous demanderai d'aller voir ces exposants, de leur demander des conseils, ils sont à votre disposition. L'année dernière, ils ont reçu très peu de visiteurs et c'est bien dommage. J'insiste beaucoup sur ce point et M. Amellier le fera aussi.

Je reviens brièvement sur le problème des Examens Fédéraux ; en 1980, nous avons présenté 48.325 élèves, soit 4.700 de moins qu'en 1979. Je voudrais demander à tous de bien respecter les épreuves qui vous sont données par la C.M.F. et surtout de montrer aux élèves l'intérêt qu'il y a à étudier, à faire des dictées musicales, à entendre des sons, à lire la musique comme on lit un beau livre. Si on leur explique et si on leur montre la beauté, l'intérêt de la culture musicale, ce que nous avons fait nous-mêmes dans le passé, alors ils

comprendront et ils ne se déroberont plus ; ils passeront nos épreuves qui les confirment dans les progrès musicaux qu'ils ont accomplis.

Vis-à-vis du Ministère de la Culture et de la Communication, je vous l'avais dit l'année dernière, c'est une question d'honnêteté ; ce Ministère nous accorde une subvention pour ces examens et même si cette année, il y a eu quelques retards et quelques difficultés, cette subvention n'en est pas moins à votre disposition et vous allez la recevoir des mains du Président au cours de notre Assemblée. Nous comptons en 1981 sur la vigilance de tous les Présidents de Fédérations pour faire observer les textes des examens tels qu'ils sont établis.

Nous allons dans quelques instants recevoir Mme Isabelle Du Saillant, représentant M. Jean-Philippe Lecat, notre Ministre de la Culture et de la Communication retenu auprès de M. le Président de la République ; elle va vous adresser des paroles encourageantes et enthousiastes pour une cause qui lui est chère, celle de la Musique, et de la Musique Populaire en particulier. M. Jacques Charpentier, Directeur de la Musique, de l'Art Lyrique et de la Danse, sera à ses côtés ainsi que M. Hangard, M. De Bannes Gardone, Mme Grange, M. Bancquart, M. Charpentier va remettre la Croix de Chevalier dans l'Ordre des Arts et Lettres à MM. Relin et Widiez. M. Maurice Adam, souffrant, ne pourra recevoir la sienne.

Dans la matinée, vers 10 h 45, vous allez entendre un très beau concert interprété par

le Quintette « Beaux Arts ». Il est composé de grands solistes en flûte, hautbois, clarinette, baryton et cor.

Demain, c'est l'Orchestre d'Accordéons de Chambéry qui se produira. Enfin, ce soir, un grand concert aura lieu à la Salle des Sports, Arts et Spectacles de Neuilly, 167, avenue Charles-de-Gaulle, à 21 heures. Ce concert sera exécuté par la Musique de la Police Nationale sous la direction de son Chef, le Commissaire Principal Pierre Bigot. Elle interprétera un programme de grande qualité ; ce concert sera placé sous la présidence effective de M. Achille Peretti, Maire de Neuilly, ancien Président de l'Assemblée Nationale qui, en ce moment, assiste à nos travaux. C'est à sa grande amabilité que nous devons de pouvoir présenter ce concert à Neuilly et nous tenons à remercier chaleureusement M. Peretti ainsi que M. Isaac, Directeur de la salle.

Demain, auront lieu les élections pour renouveler le tiers sortant du Conseil d'Administration ; ce sont : MM. Adam, Dehaut, Jay, Petit et Peus. Sont rééligibles : MM. Adam, Jay, Petit et Peus, à l'exception de M. Dehaut qui n'appartient plus à aucune Fédération qui n'est pas rééligible. Nous avons de nouveaux candidats au Conseil d'Administration ; ce sont : MM. Koch, de la Fédération des Musiques d'Alsace, Lestavel, Président de la Fédération du Nord et du Pas-de-Calais, Meissonnier, de la Fédération d'Ile-de-France.

Le Président Amellier, au moment opportun, présentera les candidats. Nous procéderons aussi au vote pour le renouvellement des membres de la Commission de Conciliation et d'Arbitrage et de la Commission de Vérification des Comptes. Après proclamation des résultats du vote, le nouveau Conseil d'Administration se réu-

nira pour élire son Bureau et les membres de ses six Commissions.

Nous avons reçu des vœux émanant de différentes Fédérations ; c'est le Président Amellier qui les exposera à l'Assemblée.

La C.M.F. a fait frapper une très belle médaille commémorative à l'occasion de son 75^e anniversaire. Elle est l'œuvre du Maître Hubert Yencesse, Grand Prix de Rome.

Je ne voudrais pas terminer cet exposé sans adresser mes plus vifs remerciements à l'ensemble du personnel dévoué du Bureau Administratif qui est dirigé avec compétence, fermeté et beaucoup de cœur. Leur tâche à tous est très difficile et le volume de travail toujours plus important nécessiterait un accroissement du personnel et des locaux plus adaptés. L'œuvre de la C.M.F. ne se résume pas aux multiples actions administratives et indispensables que je viens de vous décrire ; elle apporte également aux Sociétés Musicales et aux Musiciens amateurs :

- la formation par l'organisation de stages au Centre National de Promotion Musicale Albert-Ehrmann de Toucy ;

- l'émulation par la mise sur pied des examens fédéraux et des concours des sociétés ;

- l'orientation en leur faisant connaître le répertoire et en incitant nos compositeurs à écrire pour les diverses formations.

Apportez-nous vos critiques et suggestions, travaillons tous dans le même amour de la musique ! Et je ne voudrais pas terminer sans ajouter de chaleureux remerciements à notre Président M. André Amellier qui a su créer, au sein de la Confédération, une ambiance d'amitié familiale qui permet à tous de réaliser des actions exceptionnelles.

De nombreux applaudissements de l'assistance ont interrompu M. Petit à plusieurs reprises pendant son exposé. A l'unanimité, le Rapport Moral du Secrétaire, longuement applaudi, est voté.

Le Président Amellier donne ensuite la parole à M. André Deltour, Trésorier National, pour qu'il expose la situation financière de la C.M.F. aux Délégués :



Monsieur le Président, mes Chers Collègues et Amis,

C'est une grande joie et un honneur pour moi de vous présenter aujourd'hui, au cours de notre 80^e Assemblée générale, marquant le 75^e anniversaire de la Confédération Musicale de France, les résultats financiers de notre Association.

L'année 1980 a connu une croissance importante au sein de la C.M.F.

Vous avez tous dans vos dossiers l'extrait de nos Comptes de Fonctionnement et de Résultats vous apportant les résultats en produits et charges de notre gestion. Elle a été particulièrement difficile au cours de cette année 1980, car notre subvention la plus importante, celle que nous alloue le Ministère de la Culture et de la Communication par l'intermédiaire de sa Direction de la Musique n'a été rendue effective qu'au début de l'année 1981.

Cependant, nous avons pu la prendre en considération lors de l'établissement de nos comp-

tes, car nous avions, dès le 29 octobre, date de la réunion du Conseil National de la Musique Populaire, la certitude que cette subvention nous serait versée dans les plus brefs délais.

C'est chose faite, et le Président André Amellier va avoir le grand plaisir de vous remettre les chèques de subventions aux Examens Fédéraux que nous avons pu établir à votre intention.

M. Petit, Secrétaire Général, vous l'a dit dans son Rapport Moral ; M. Relin, Président de la Commission de Toucy, vous le dira lorsqu'il vous lira son exposé et je veux aussi, en temps que Trésorier, vous dire que le Centre National de Promotion Musicale Albert Ehrmann de Toucy a pesé lourd dans notre gestion.

Cette Ecole, qui devrait fonctionner sans interruption, ne le fait pas, et nous sommes dans l'incapacité absolue d'y conserver un personnel permanent.

Nous avons dû procéder au licenciement pour raisons écono-

miques des divers employés, à l'exception du gardien, et cependant, faute de participations aux stages, la balance est loin d'être équilibrée.

Je vous lance un appel, comme mes collègues l'ont fait et vont le faire : TOUZY MAISON, c'est un patrimoine important de la Confédération. Faites tout ce qu'il vous est possible pour envoyer des participants aux stages.

Lors du Conseil d'Administration du 8 novembre 1980, nous avons fixé les prix de journée à 70 F pour les membres C.M.F. et 80 F pour les membres individuels. Nous percevons en outre un droit d'inscription de 20 F.

Nos finances étant très saines nous avons pu, malgré une différence très importante entre nos recettes et nos dépenses cette année, équilibrer nos comptes et terminer l'Exercice de façon satisfaisante.

Nous avons dû équiper la salle de danse de Toucy. C'était une obligation pour que notre Centre soit en conformité avec les impératifs de la Direction de la Musique, de l'Art Lyrique et de la Danse. En effet, notre subvention la plus importante provient du Ministère de la Culture et de la Communication.

Cet aménagement a été très lourd pour notre budget, et cependant, nous avons pu y faire face. Nous retrouvons ainsi à notre Bilan un patrimoine immobilier revalorisé.

Vous avez tous, je n'en doute pas, apprécié la nouvelle présentation du Journal de la Confédération Musicale de France.

Le coût de son édition est beaucoup plus important que ne l'était celui de l'ancienne publication. Nous publions beaucoup de photos, même dans les pages Fédérations, nous ne vous facturons pas ces clichés. Ils viennent agrémenter largement les articles que vous nous adressez.

Nous avons pu équilibrer la gestion du Journal, mais afin que nous puissions continuer à l'améliorer et d'autre part, les coûts d'impression et de diffusion étant en constante augmentation, il faudra que le prix de l'abonnement soit relevé pour 1982.

Je propose de le porter à 40 F, et 80 F pour l'étranger.

En ce qui concerne les assurances, je vous rappelle, pour mémoire, qu'une assurance n'est prise en considération que si la prime a été versée.

Nous avons appris qu'une hausse importante est appliquée sur les médailles. Il faut maintenant nous attendre à de nombreuses « surprises » de ce genre et ce, dans tous les domaines.

Nous avons procédé à une réédition des Livrets Fédéraux. Nous serons obligés de vous les facturer 40 F car, là aussi, nous avons eu la désagréable surprise de subir une augmentation.

La subvention que nous percevons du Ministère de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs est en diminution par rapport à la précédente et je voudrais insister sur le fait qu'une subvention est toujours la bienvenue, que nos Ministères de Tutelle ne nous abandonneront pas — M. Jean-Philippe Lecat qui devait nous honorer de sa présence et qui a été retenu auprès de M. le Président de la République par de très hautes fonctions sera remplacé par Mme Isabellé Du Saillant et M. Charpentier — cependant, il faut prévoir les cas

toujours possibles du versement différé d'une subvention, d'une diminution rendue obligatoire par des impératifs que nous ne connaissons pas...

La C.M.F., elle, doit continuer à remplir sa mission, à vous apporter tous les services que vous êtes en droit d'attendre d'elle, à développer l'action culturelle que notre Président préconise et fait appliquer.

La cotisation de 60 F que nous versons à la C.M.F. est assez dérisoire — à ce propos, je dois signaler que cette année, nous avons constaté une nette amélioration dans le paiement de la cotisation. Je suis certain que les retardataires vont régler au Congrès — Le volume du travail à effectuer augmente sans cesse. Le Bureau Administratif travaille dans des conditions très difficiles et les quatre personnes qui le composent, en plus du Secrétaire Administratif ne pourront continuer au rythme qui est le leur.

Je vous propose, M. le Président, mes Chers Collègues et Amis, d'augmenter la cotisation confédérale pour 1982 et de la porter à un montant encore bien modeste, mais qui nous apportera une aide certaine : 75 F, soit une augmentation à peine égale à celle du coût de la vie.

Je voudrais remercier tout particulièrement le Président Amelér pour toute l'aide qu'il apporte à notre travail par sa présence à la C.M.F.

Je voudrais aussi remercier notre Ami Maurice Adam, Trésorier National Adjoint qui, avec sa

gentillesse et sa compétence, m'a beaucoup aidé au cours de cette année difficile.

Il n'est pas parmi nous aujourd'hui car un malencontreux accident le retient en clinique où il a subi une délicate intervention. En effet, il a subi une double fracture de la jambe. Nous saurons qu'il va bien et que bientôt il reprendra sa place dans nos réunions. Nous l'assurons de notre amitié et de nos vœux les plus cordiaux pour une rapide et complète guérison.

Je remercie tout le personnel ou Bureau Administratif qui, avec gentillesse et dévouement a coopéré avec moi pour la mise en place de ce rapport financier, après une année de travail délicat et intensif.

Enfin, j'adresse mes chaleureux remerciements à tous mes collègues du Conseil d'Administration, dont les excellentes suggestions, au cours de nos réunions m'ont grandement aidé.

Cette année difficile nous permet de constater combien l'amitié, l'union qui nous animent peuvent contribuer à la réussite.

Dans les situations difficiles, nous y avons réussi.

C'est avec courage et avec votre aide que nous réussissons en 1981 à maintenir la Confédération Musicale de France au haut niveau auquel le Président Amelér et vous tous l'avez amenée.

Je ne voudrais pas terminer cet exposé sans avoir adressé une pensée émue à nos Amis qui nous ont quittés cette année et qui laisseront toujours un grand vide dans nos cœurs.

Après avoir entendu l'exposé très précis de la situation financière, le Président demande si quelqu'un a une remarque à faire sur ce rapport et sur le montant de la cotisation pour 1982 et le nouveau prix de l'abonnement.

Aucune objection de la part des délégués qui, à l'unanimité, votent la gestion financière du Trésorier.

M. Deltour est très vivement applaudi.

Le Président donne alors la parole à M. Albert Attyasse, Président de la Commission de Vérification des Comptes, qui présente à l'Assemblée le Rapport des Commissaires aux Comptes :

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

En vertu du mandat que vous avez bien voulu nous renouveler lors de l'Assemblée Générale des 7 et 8 mars 1980, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport sur les comptes de l'année 1980, pour l'exercice clos le 31 décembre 1980.

Notre Commission s'est livrée à un travail scrupuleux de vérification à travers les documents et fiches comptables qui ont été mis à notre entière disposition.

Nos conclusions de l'année passée soulignaient bien que de profondes modifications

étaient intervenues au niveau de la comptabilité et que, désormais, la Confédération Musicale de France disposait d'un système comptable clair et bien adapté.

Nous ne pouvons que confirmer nos précédentes constatations, tous les pointages effectués n'ayant révélé aucune faute d'écriture, et nous nous permettons sur ce point de féliciter chaleureusement Mme Burelli, tant pour sa grande compétence que pour le travail remarquable auquel elle se livre. Les intérêts de notre Confédération sont bien défendus, et nous ne saurions passer sous silence la conscience

et le dévouement d'une personne que nous connaissons bien et qui mérite qu'un hommage public lui soit rendu.

Ceci dit, nous enregistrons avec satisfaction que le bilan de l'année 1980 présente un résultat positif, ce qui prouve bien que la politique financière de la C.M.F. est faite de rigueur et qu'elle sait bien s'aligner sur les impératifs de l'heure.

Toutefois, nous notons que le Centre de Toucy grève de façon considérable le budget de notre Confédération, beaucoup trop à notre gré.

Certes, des circonstances particulières ont voulu que le déficit se soit encore aggravé : c'est le cas par exemple par le poids des indemnités de licenciement, qui ont dû être versées au personnel congédié.

En fait, dans ce cas, ce n'est pas un reproche, puisque les décisions prises, si pénibles soient-elles, l'ont été dans le but d'assainir la situation. Néanmoins, il faut être très vigilants,

ainsi que nous l'avons déjà dit, il ne nous appartient pas de discuter l'existence même du Centre de Toucy, mais notre devoir est de vous prévenir des dangers, hélas possibles. Toutes ces remarques ne peuvent en aucun cas être préjudiciables aux mérites de votre Trésorier National, pour lequel nous demandons l'approbation de son rapport financier de l'année 1980.

En terminant, nous voulons ajouter que les vérifications et le présent rapport ont été effectués en l'absence de notre collègue Eugène Saby, qui n'a pas pu se joindre à nous, à son grand regret, victime d'une grave intervention chirurgicale. Nous lui souhaitons un très prompt rétablissement, en lui disant combien nos pensées sont près de lui.

Albert ATTYASSE.
Pierre ROCHE.

M. Attyasse est chaleureusement applaudi par les Délégués.



Le bureau d'accueil à l'entrée de l'auditorium.



La musique évolue :

Grands intervalles à passer avec une vélocité croissante — Utilisation du suraigu — Enregistrements haute fidélité ne pardonnant aucune imperfection sonore... etc. Pour tenir compte des nouveaux problèmes auxquels sont confrontés les instrumentistes, Vandoren a mis au point les bords de clarinette d'aujourd'hui : B45 et 11.6.

Un même intérieur, deux tables différentes : celle du B45 pour des anches Vandoren de force 2 ou 3, celle du 11.6 pour des anches plus tenues force 3 ou 4 avec la même étonnante facilité d'émission dans tous les registres.

Richesse en harmoniques inégalée : Un diagramme d'enregistrement en laboratoire comparant la richesse en harmoniques d'un B45 Vandoren avec des bords jouissant d'une bonne réputation chez les clarinettes a montré la supériorité du B45. S'y ajoute la stabilité obtenue par une nouvelle mentonnière plus plate pour une meilleure assise des incisives supérieures.

Vandoren
la qualité du son

56, rue Lepic 75018 Paris. Tél. 257.94.40.

Fabrication d'accessoires pour instruments de musique

Baudrier - Tirant - Cordage Poignée de clairon, etc.

PLANSON G.

Route des Couperettes-Verdilly
02400 CHATEAU-THIERRY
☎ (23) 69-02-12



80^e ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Il est 10 heures et le Président accueille Mme Isabelle Du Saillant, représentant M. le Ministre de la Culture et de la Communication ; M. Jean-Philippe Lecat a été appelé par M. le Président de la République à d'importantes fonctions auprès de lui. Il n'a pu, comme il le souhaitait, venir présider notre 80^e Assemblée Générale.



Mme du Saillant est accompagnée de personnalités du ministère de la Culture et de la Communication, et M. Ameller lui adresse un message de bienvenue :

Madame,

La Confédération Musicale de France est une grande famille de musiciens. Elle est, aujourd'hui, honorée et heureuse de vous recevoir.

Nous savons, certes, les responsabilités nouvelles de M. Jean-Philippe Lecat, mais nous sommes touchés, ô combien ! que ce soit vous, Madame, qui veniez en son nom.

Vous avez fait beaucoup pour la Musique et, en particulier, pour la Musique Populaire, comme l'ont fait aussi des collaborateurs directs de M. Jean-Philippe Lecat, auprès desquels nous avons évoqué nos soucis pour lesquels, souvent, des solutions heureuses ont été apportées.

Récemment, lors de la réunion du Conseil National de la Musique Populaire auquel j'ai l'honneur d'appartenir grâce à M. Jean-Philippe Lecat, et présidée par l'aimable et compétent Directeur, M. Jacques Charpentier, quelques options importantes pour une aide plus appropriée à nos besoins, ont été définies.

Madame, vous êtes aujourd'hui notre hôte, et je voudrais, au nom de tous, vous exprimer simplement quelques vœux et des idées. Nous serions heureux qu'ils soient considérés et que vous vous en fassiez l'avocat.

A la réunion du Conseil National de la Musique Populaire du 10 février, M. Jacques Charpentier avait émis le vœu que soit réalisée l'Union des Sociétés Populaires de Musique.

J'ai le grand plaisir de vous annoncer, Madame, que ce vœu est, aujourd'hui, réalité.

En effet, nous avons, dans le cadre de la loi de 1901, formé l'Union des Confédérations Nationales de Musique Populaire. Trois grandes Associations en font partie : l'Union des Fanfares de France, la Confédération Française des Batteries et Fanfares, et la Confédération Musicale de France. Ces Associations groupent 680.000 musiciens.

Nous espérons vivement que nos Sociétés Populaires qui jouent un rôle important en France, soient représentées dans les Associations telles qu'A.D.D.I.M. et A.R.D.I.M. Ne pourriez-vous pas préconiser aux Délégués des Affaires Culturelles, d'inclure dans les A.D.D.I.M. :

Présidents de Fédérations Musicales, et dans les A.R.D.I.M. : les Présidents des Fédérations Musicales de Région ?

Je vous signale que dans certaines régions, il est fait ainsi : malheureusement, trop souvent les intérêts partisans jouent au détriment de la Musique Populaire.

Nos Sociétés Populaires — et j'entends par là, les formations d'Harmonies telles que la Garde Républicaine, la Musique des Gardiens de la Paix, la Musique de la Police Nationale, etc. — ne se font plus entendre sur les ondes, et une émission qui était suivie par plus de trois millions d'auditeurs, a été supprimée, il s'agit des « Musiciens du Soir ». Pourquoi ? Au nom de tous nos musiciens et de leurs familles, je vous demande, Madame, d'intervenir pour que cette émission très

appréciée de tous, soit de nouveau programmée, ou une émission similaire.

M. Jean-Philippe Lecat avait bien voulu attribuer à trois de nos amis, la Croix de Chevalier dans l'Ordre des Arts et Lettres. Vous allez leur remettre cette haute distinction qu'ils ont grandement méritée. Il s'agit de MM. André Relin, Vice-président de la Confédération Musicale de France, Président de la Fédération des Sociétés Musicales du Centre, Directeur du Conservatoire de Vichy ; René Widiez, Secrétaire Général de la Fédération des Sociétés Musicales de la Côte-d'Or, Professeur de Conservatoire en retraite, Conseiller Musical de la Confédération Musicale de France ; Mme Paula Burelli, Secrétaire Administratif de la Confédération Musicale de France.

Des personnalités nombreuses que vous connaissez bien, qui s'intéressent à notre action, nous apportant un concours permanent, nous ont fait l'honneur de se joindre à nous.

Parmi elles, je voudrais remercier : M. Jacques Charpentier, Di-

recteur de la Musique, de l'Art Lyrique et de la Danse ; M. Jean-Loup Tournier, Directeur Général de la SACEM ; M. Achille Peretti, Maire de Neuilly, Ancien Président de l'Assemblée Nationale ; Mme Simone du Breuil, Présidente de la FNAPEC, Vice-Présidente du Comité National de la Musique ; M. Daniel Hangard, Chef du Bureau de l'Enseignement à la Direction de la Musique ; M. Banquart, Inspecteur Général de la Musique ; M. Jacques Chailley, Président du Jury de l'UFAM ; M. Jean-Louis Langlais, Directeur de la Jeunesse, au Ministère de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs ; Mlle Dioudon, de la Direction de la Jeunesse au Ministère de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs ; M. Perrut, du Ministère de la Culture et de la Communication ; M. Jacques Masson-Forestier, Secrétaire Général du Comité National de la Musique ; M. Gérard Calvi, Président de la SACEM ; M. Albert Ehrmann, ancien Président de la Confédération Musicale de France, et Madame ; M. Léonard, Délégué aux Affaires extérieures et administratives de la SACEM ; M. Rochiccioli, Directeur de la Promotion et des Contrats de la SACEM ; MM. Fernand Greisch et Emile Michels, représentant l'Union Grand Duc Adolphe du Grand Duché de Luxembourg.

N'ont pu être présents et s'en sont excusés : Mme Sylviane Grange, Sous-Directeur de la Musique, de l'Art Lyrique et de la Danse ; M. Henry Lemarchand, Président du Conseil d'Administration de la SACEM ; M. Claude Leduc, Président du Comité National de la Musique, représenté par M. Lemoine ; Mme Blanche Leduc, Présidente de la Section Française de l'ISME, Vice-Président du Comité National de la Musique ; Mme Josette Aubry, Inspecteur Principal de la Musique au Ministère de l'Éducation ; Mme de Fontgalland, de la Direction de la Musique ; Mlle Gousard, Maire de Toucy ; Mme Danuta Dubois-Skobalo, de la Direction de la Musique ; M. de Bannes-Gardonne, Chargé de Mission à l'Action Régionale et à

la Pratique Musicale, au Ministère de la Culture et de la Communication.

Je remercie également tous ceux et celles de nos amis qui sont parmi nous aujourd'hui.

Madame, vous allez entendre un quintette d'instruments. Il est composé de Catherine Cantin, flûte, 1^{er} soliste à l'Orchestre de l'Opéra de Paris, Michel Benet, hautbois, 1^{er} soliste à l'Orchestre de Paris, Philippe Cuper, clarinette, reçu 1^{er} en 1980 à l'Orchestre de la Garde Républicaine, Gilbert Audin, basson, soliste à l'Orchestre de l'Opéra de Paris, André Cazale, cor, 1^{er} soliste à l'Orchestre de Paris.

Une très intéressante exposition organisée par des Editeurs et des Facteurs d'instruments de musique, se tient en ce moment au rez-de-chaussée. Je serais très heureux que nous la visitions ensemble.

Ce soir, un grand concert exécuté par la Musique de la Police Nationale, sous la Direction du Commissaire Principal Pierre Bigot, sera interprété à la Salle des Arts et Spectacles de Neuilly. Ce concert sera placé sous la présidence de M. Achille Peretti, Maire de Neuilly qui nous a apporté une aide précieuse pour sa réalisation ; je remercie aussi son dévoué collaborateur, Directeur de la Salle, M. Isaac.

Tous nos délégués ressentent, Madame, avec beaucoup d'émotion et de satisfaction, le plaisir que vous leur faites aujourd'hui. Vous allez vous adresser à eux et vos paroles seront un encouragement à poursuivre la diffusion de la Musique dans le sens très élevé que vous avez préconisé. Tous sont des bénévoles : ils donnent sans compter pour l'idéal qu'ils se sont fixé.

De tout mon cœur, Madame, je vous remercie d'être parmi nous et vous assure de mon plus fidèle dévouement auquel j'associe M. Jean-Philippe Lecat qui nous a tant aidés.

Le Président, très chaleureusement applaudi, invite Mme Isabelle du Saillant à adresser quelques paroles à l'Assemblée ; elles furent très émouvantes dans leur simplicité :



Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Tout d'abord je vous remercie, Monsieur le Président, des mots très aimables que vous avez bien voulu m'adresser, c'est avec grand plaisir que je suis ici aujourd'hui parmi vous, comme chaque année d'ailleurs, depuis que je travaille auprès de Jean-Philippe Lecat au Ministère de la Culture et de la Communication, pour la Musique.

Mais toutefois, j'ai un grand regret, c'est que le Ministre avait mis sur son agenda depuis de nombreux mois sa présence aujourd'hui parmi vous pour vous dire tout ce qu'il pense de la Confédération Musicale de France, mais comme vous le savez tous, il a démissionné mercredi et nous sommes, Jacques Charpentier et moi-même chargés de le remplacer.

Je vous dis tout de suite que, pour moi-même, je ne suis pas habituée à remplacer un Ministre, et c'est donc avec mes excuses de le faire d'une façon très imparfaite. Je ne peux pas vous faire de discours, je n'en ai pas préparé et je n'en ai pas l'habitude, et je ne peux pas non plus décorer les amis à qui nous allons remettre les Arts et Lettres parce que je ne suis pas moi-même titulaire des Arts et Lettres. M. Charpentier, qui lui même est, au contraire, tout à fait habilité à le faire, le fera au nom du Ministre.

Le Ministre aurait beaucoup souhaité être parmi vous, pour vous dire, notamment, l'importance qu'il attache à la place de la Musique dans son Ministère.

D'ailleurs, il l'a prouvé pendant ces trois années, en augmentant considérablement, par rapport aux autres Directions, le budget de la Musique, comme vous le savez, avec une première action très importante en faveur de l'enseignement musical qui nous a paru être la tâche prioritaire.

Maintenant, c'est un plan sur la diffusion musicale qui est à l'étude, c'est-à-dire un plan en faveur des orchestres, des festivals ; un plan, également, qui devrait se prolonger pendant environ trois ans et que M. Charpentier est en train de préparer et dont il va vous parler plus longuement.

Aujourd'hui, il aurait aimé vous annoncer aussi le Diplôme d'Aptitude à l'Animation des Sociétés Musicales, qui est maintenant reconnu par le Ministère de la Culture et de la Communication.

Je veux vous dire combien j'éprouve de plaisir, au sein du Ministère de la Culture et de la Communication à être, autant que je le peux, et en permanence, un avocat de la Musique.

Le Président remercie Mme Du Saillant, vivement applaudie par les Délégués, et donne la parole à M. Jacques Charpentier, Directeur de la Musique, de l'Art Lyrique et de la Danse :

Madame,
Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

Si vous me permettez, je dirai Mes Chers Amis, car je suis toujours très heureux d'être parmi vous. Nombreux sont ceux d'entre vous que je connais personnellement, et j'ai même des souvenirs avec certains d'entre vous, qui avez créés et animés peut être encore aujourd'hui des Délégations des Jeunesses Musicales de France, en plus de vos occupations. J'ai eu, pendant quelques années, le plaisir de « tourner », d'aller vous voir, de vous rencontrer, et je dirai que c'est toujours avec beaucoup de plaisir que nous pouvons nous retrouver chaque année pour faire un peu le point.

Comme il vient d'être dit, et comme vous le savez bien sûr, un effort sans précédent a été consenti pour la musique ces dernières années. Sans précédent, puisqu'en deux ans, nous sommes passés d'un budget qui était d'un peu plus de 360 millions de francs à plus de 560 millions de francs.

Je crois que les chiffres parlent — évidemment, on peut leur faire dire ce qu'on veut, tout le monde le sait bien — mais quand même, une telle augmentation dans un laps de temps aussi court est tout à fait remarquable, et cela n'a été rendu possible que parce qu'il y avait une volonté politique au niveau du Ministère de la Culture et également au niveau des plus hautes instances de l'Etat.

Au moment des difficiles arbitrages budgétaires — vous savez que chaque année, la course à l'argent est une sorte de règle entre tous les Ministères et, dans chaque Ministère, entre chaque service, c'est bien normal — le Premier Ministre, M. Raymond Barre, a personnellement rendu des arbitrages favorables aux propositions de la Musique.

Il y a aussi un autre phénomène, qui vous touche directement, puisque vous êtes vous-mêmes sur le terrain, c'est la conséquence de ce que je viens de dire, et en même temps la raison pour laquelle cet effort est poursuivi : l'explosion fantastique de la vie musicale.

Cette explosion fantastique qui n'est pas du tout une mode, comme certains esprits chagrins auraient pu penser il y a quelques temps, en disant : « oui, mais ça va passer, c'est une mode ; il y a eu d'autres modes à d'autres moments ». Pas du



M. Amellér en compagnie de Mme Isabelle Du Saillant, de M. Jacques Charpentier et de M. Jean-Loup Tournier. Au second plan, on reconnaît MM. Robert Dhumeau et André Petit.

tout ! Car on ne peut pas parler de mode lorsqu'une partie aussi importante de la population, volontairement, sans aucune contrainte, s'engage dans la pratique musicale.

Je vous rappelle un chiffre qui, pour le Ministère de la Culture et de la Communication et moi-même est très évident et très fort sur le plan des motivations et des décisions à prendre : nous avons en 1981 un million d'élèves dans les Ecoles de Musique et les Conservatoires.

Un million d'élèves ! Il y en avait, je vous le rappelle, moins de 40.000 en 1966. Un million d'élèves, cela ne veut pas dire un million de jeunes isolés : cela veut dire un million de familles concernées par la pratique musicale, soit près de 10 % de la population nationale !

Je ne vois pas qu'il y ait — et là, on va m'accuser sans doute de chauvinisme, mais c'est bien normal, de chauvinisme musical —, dans les autres secteurs de l'activité culturelle un phénomène équivalent, de cette importance.

Bien entendu, la Musique, c'est un terme très vaste. Il faut que cela le soit ! Mais, comme nous sortons d'une période de grand abandon, que nous étions les déshérités de la culture française et de la société française pendant près de deux siècles, il y a un certain nombre de comportements, d'habitudes, qui existent encore et qui expliquent en partie certaines difficultés que le Président Amellér citait tout à l'heure.

C'est vrai que ceux qui avaient et qui ont toujours à charge la formation des musiciens professionnels ont vécu, certainement d'une manière très aiguë et très dramatique cette longue période où on n'avait aucune possibilité, où on avait vraiment l'impression que la musique était un art marginal, une activité peu sérieuse et peu crédible, et où on se heurtait à des difficultés

non seulement budgétaires, mais surtout à des difficultés d'ordre moral. Il était très difficile de pouvoir convaincre les élus, de pouvoir convaincre le pouvoir politique, et même le milieu musical, d'ailleurs, de la nécessité d'avoir un action cohérente et de se serrer tous les coudes.

Cela a été une période de combat et, encore aujourd'hui, il y a des difficultés, puisque n'a pu subsister pendant ces deux siècles d'abandon que ce que j'appellerai le « noyau dur », c'est-à-dire formé par les experts par ceux et celles qui ont comme motivation première l'activité musicale. Aujourd'hui, le côté musique amateur n'est pas tout à fait compris par le milieu professionnel comme il devrait l'être mais ça vient !

Je sais qu'il existe encore des endroits où les contacts ne sont pas faciles, mais disons que ce sont des « poches de résistance » qu'il faudra bien résorber un jour ou l'autre, et nous nous y employons, compte tenu qu'il ne faut pas que nous ayons de la musique une conception unique.

L'Etat aujourd'hui le prouve, puisqu'il met en chantier un certain nombre d'actions qui ont pour but, précisément, de diversifier l'accès à la musique et de sortir d'un cadre trop rigide.

C'est ainsi que nous allons lancer des opérations au niveau de l'enseignement, différentes des Conservatoires et qui, bien entendu, auront un lien avec vous, je dirai même un lien naturel.

Le fait que nous mettions sur pied les ateliers musicaux d'une part, les Ecoles Maîtrises d'autre part, vont nécessairement avoir, sur le terrain, en milieu rural notamment, où vous êtes particulièrement bien implantés, ou dans les villes de moyenne importance, à travailler avec vous, c'est une évidence.

Par ailleurs, au niveau des Conservatoires et des Ecoles de Musique traditionnelles, il y a

l'apparition, petit à petit, de la musique populaire et de la musique de nos traditions régionales auxquelles, vous le savez, je suis tant attaché ! Ainsi, il y a maintenant, dans quelques Ecoles de Musique contrôlées par l'Etat : une classe de copla à Perpignan, de xistu à Bayonne, un Conservatoire occitan à Toulouse, nous sommes en train de participer à la mise sur pied en Bretagne, à Lorient, d'une grande Ecole consacrée à la musique traditionnelle bretonne, nous avons créé une classe de vielle à roue à Chateauroux, dans l'Ecole Nationale de Musique, etc... Cette action ne va aller qu'en s'amplifiant.

Donc, la musique traditionnelle populaire est en train de faire son apparition dans nos Ecoles de Musique, elle a droit de cité dans nos programmes puisque, dans les conventions envoyées aux villes, il est prévu, dans les disciplines que les Maires peuvent créer et enseigner, celles qui se rattachent à la musique populaire et à la musique régionale.

Nous avons effectivement, depuis deux ans, traité en priorité les problèmes de l'enseignement musical. Pourquoi ? Parce que M. Lecat, son Cabinet et moi-même avons estimé que c'était là, si nous voulions que la musique avance, qu'il fallait porter l'action. Ce n'est pas une action publicitaire : on n'a pas créé de nouvel Opéra, de nouvel Orchestre, toutes choses qui, effectivement, intéressent peut être plus facilement les médias, mais nous avons conforté et développé l'existant.

Car c'est dans ces établissements que le grain lève ; nous les avons confortés et nous avons développé cette action sur les fronts suivants : d'une part en révisant les conventions qui nous liaient aux villes et qui étaient des conventions très rigides, car nous étions dans un désert sur le plan de l'organisation musicale en France et que les impératifs qui étaient affectés à nos conventions pour qu'une Mairie puisse proposer la nationalisation d'une Ecole Municipale imposaient, non seulement un certain nombre de disciplines mais la nature de ces disciplines. Ces impératifs étaient nécessaires pour sortir du désert car, en imposant la nature et le nombre des disciplines, les villes faisaient d'une pierre deux coups : elles avaient en même temps l'ossature de la formation symphonique de chambre avec toutes les disciplines représentées, ce qui permettait, ayant les professeurs présents, de faire aussi

une animation et un démarrage de diffusion.

C'est ce que nous avons mis sur pied en 1966 : cela a donné des fruits qui sont éclatants, et parallèlement à cette action, comme nous avons réformé les orchestres municipaux qui existaient pour en faire des orchestres régionaux — j'en parlerai tout à l'heure —, on a pu, en quelques années, transformer complètement le paysage musical de la France.

Ce qui fait qu'aujourd'hui, cette nécessité qui était imposée aux villes d'avoir une classe de basson par exemple, ou une classe d'un autre instrument (je n'ai rien contre le basson, je le dis tout de suite, je suis un amoureux du basson vous le savez) est maintenant levée. Cette exigence était telle que quelquefois, nous nous heurtions à des impossibilités. Les villes peuvent maintenant choisir les disciplines dont elles ont besoin, ce qui va avoir comme effet immédiat une plus grande diversité.

Je crois que c'est très important, les établissements à travers le pays, les régions, ont des identités culturelles différentes : il n'est pas nécessaire qu'il y ait partout la même chose ; je sais que nous avons un esprit jacobin et qu'il est toujours difficile, quand on veut diversifier, de faire passer cette diversification, mais je crois qu'en matière musicale, elle est nécessaire en tous cas.

D'autre part, cet allègement n'interdira pas à une Ecole à qui il manquerait une discipline de l'orchestre de devenir une Ecole Nationale.

Regardons objectivement la carte de France, carte habillée maintenant de notre projet : vous savez que le Ministre avait annoncé ce plan de cinq ans sur l'enseignement musical à Marly-le-Roi, devant le Congrès de la Fédération Nationale des Associations de Parents d'Elèves des Conservatoires. Ce plan est en route, il fonctionne, et il est limité par une carte scolaire. Nous avons pu le bâtir en limitant la création des Conservatoires et des Ecoles Nationales de Musique, en répartissant par département le type d'Ecoles — au moins une Ecole Nationale par département et au moins un Conservatoire National de Région par région — de manière à fixer l'effort de l'Etat dans un cadre cohérent.

Il peut y avoir des exceptions puisque, compte tenu tout de même des problèmes démographiques, les régions sont diversifiées.

• Suite page 8



Discours de M. Jacques Charpentier, Directeur de la Musique, de l'Art Lyrique et de la Danse. A la tribune, de gauche à droite : M. Bancquart, Inspecteur de la Musique au Ministère de la Culture ; M. Achille Peretti, Maire de Neuilly ; M. André Petit, Secrétaire Général de la C.M.F. ; M. Jacques Charpentier ; Mme Isabelle Du Saillant, représentant M. le Ministre de la Culture et de la Communication ; M. René Widiez ; M. André Amellér, Président de la C.M.F. ; M. Jean-Loup Tournier, Directeur Général de la SACEM ; M. Jean-Louis Langlais, Directeur de la Jeunesse au Ministère de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs ; Mme Paula Burelli, Secrétaire Administrative de la C.M.F.

• **UN EXEMPLE A SUIVRE...** M. Jean-Pierre Malfait, Président de notre Fédération Dauphinoise, a abandonné la subvention du Ministère de la Culture qui revenait à sa Fédération au titre des Examens Fédéraux, soit 6.652 F, afin de permettre à la C.M.F. une action généreuse en fa-

veur des stages de promotion musicale.

Le Président, les Membres du Conseil d'Administration et toute la Confédération Musicale de France remercient M. Malfait pour son geste généreux et la belle action qu'il mène en faveur de la musique populaire.



80^e ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

• Suite de la page 7

fiées — Il y a d'ailleurs déjà plusieurs Conservatoires Nationaux de Région dans certaines régions de programme — mais, lorsque nous avons établi ce plan, il y avait encore des régions sans Conservatoire National de Région. Dès cette année, la carte scolaire est remplie : toutes les régions de France ont un Conservatoire National de Région. Les Ecoles Nationales de Musique, également, sont en création et en expansion constante puisque maintenant, en 1981, seulement un peu plus de vingt départements en manquent encore alors qu'il y a deux ans encore, environ trente-cinq départements n'avaient pas d'Ecoles Nationales de Musique.

Parmi les créations, je dirai un peu spectaculaires, de cette année, pour bien vous marquer ce souci de diversification et d'aide à travers l'ensemble, j'ai envie de dire « du Pays de France », nous créons cette année une Ecole Nationale de Musique en Corse et une qui ne s'appellerapas sous ce titre exact, mais qui sera une Ecole Nationale en Polynésie Française ; il y a un projet pour la Nouvelle-Calédonie, un pour La Réunion et nous sommes en train d'étudier les problèmes concernant les départements des Antilles et de la Guyane. Ce qui veut dire que la diversification dont je vous parlais est en train de se faire puisque, par exemple, dans l'Ecole Nationale de Musique Corse sera enseigné, en plus bien entendu de la Musique traditionnelle écrite, l'art traditionnel corse, en particulier cet art extraordinaire de la paghielle, qui est une des identités musicales culturelles spécifiques dans le monde entier. La même chose en Polynésie, bien sûr : une section de musique traditionnelle populaire sera enseignée au Conservatoire.

Ceci étant, il y a une limite : nous avons 36.000 communes en France et il est hors de question d'avoir 36.000 Conservatoires. C'est techniquement impossible, c'est évident, et on peut retourner le problème dans tous les sens. Admettons, on peut rêver, que le budget soit suffisant et qu'on puisse ouvrir 36.000 Conservatoires : le personnel enseignant n'existe pas, nous ne pourrions pas faire face. Il y a un autre problème, qui fait que les Conservatoires ont une limite également, c'est que le Conservatoire, qui est une invention de la fin du XVIII^e Siècle, de

la Révolution Française, règne par une sorte de dictature et de despotisme éclairés de l'enseignement instrumental.

C'est très typique en France : si vous parlez avec une famille, l'enfant ne fait pas de la musique, non, il fait du piano, du violon, de la clarinette, du trombone, mais la réponse n'est pas « on fait de la musique » : on joue d'abord un instrument de musique.

Or, il se trouve que nous avons en France une tradition millénaire, d'où est sortie toute la tradition de la musique française : les maîtrises. Ces maîtrises, qu'étaient-elles ? Elles étaient des lieux d'enseignement qui avaient une réglementation très précise, dans lesquels les enfants accédaient à la pratique musicale par l'exercice du chant choral. Nous allons aujourd'hui reprendre cette idée et nous lançons, dès cette année, quelques Ecoles Maîtrises.

Un groupe de travail a été créé auprès du Directeur de la Musique ; ce groupe rassemble un certain nombre de spécialistes de la question du chant choral, l'Inspection de la Musique, bien sûr, et un rapporteur a été chargé de faire la synthèse des travaux et des propositions à faire sur le plan du cursus des études. Ce Rapporteur, vous le connaissez bien, il s'agit de M. Marcel Corneloup.

Le problème des Ecoles Maîtrises est un problème assez simple : nous allons avoir là un enseignement de type collectif. La musique est un art collectif, ne l'oublions pas : la musique n'est pas un art de solitaire ; il n'y a que le soliste, comme son nom l'indique, qui joue seul, et encore ! Mais il faut bien se souvenir que la pratique musicale est d'abord une pratique collective. Le chant choral est une pratique collective immédiate qui a entraîné d'autres qualités, celle de pouvoir faire accéder très vite, en quelques semaines, en quelques mois, à un répertoire splendide !

Si vous comptez le temps d'études qu'il faut pour maîtriser, même de façon médiocre, un instrument de musique, cela représente, à tout le moins, des années d'efforts, de contraintes — et le répertoire auquel on accède quand on est d'un niveau moyen en matière instrumentale n'est pas un répertoire très passionnant, il faut le reconnaître : le grand répertoire instrumental ne peut s'aborder qu'après des an-

nées et des années d'études —, il est évident qu'au niveau du chant choral, la nature même du répertoire et sa splendeur font que très vite, les enfants vont avoir accès à la musique dans une de ses expressions les plus belles et les plus hautes.

Cela ne veut pas dire que les élèves ne feront que du chant choral, non, il y aura obligatoirement l'étude instrumentale d'un instrument à clavier, qui sera un instrument complémentaire, mais obligatoire. Et cela, pour permettre aux enfants qui seront dans ces Ecoles Maîtrises, s'ils ont une motivation très forte et très prononcée de pouvoir préparer l'aventure du Conservatoire traditionnel. Cela signifie aussi que le Conservatoire, tel qu'il existe, va cesser d'être le seul lieu d'accueil où l'on puisse faire de la pratique musicale.

C'est une affaire importante. Nous nous y employons et elle a effectivement, elle aussi, des rapports évidents avec la pratique populaire.

Par ailleurs, fonctionnent dès cette année, nous vous l'avions annoncé l'année dernière, et nous attendons beaucoup à titre d'expérience, il faut laisser s'écouler l'année en cours, trois ateliers musicaux. Je répète que ces ateliers sont des lieux, essentiellement, où la pratique amateur pourra se faire telle que les amateurs veulent la faire. Je crois que c'est très important, cette notion de prise en main par l'amateur lui-même de ce qu'il a envie d'exprimer, il ne s'agira pas — c'est tout à fait différent des Conservatoires — de donner un programme d'études, avec un programme d'examen, un programme de diplômes, mais de permettre à des jeunes et des moins jeunes sans limitation d'âge et sans contrôle de niveau technique, à des citoyens, de venir faire la musique qu'ils ont envie de faire. Je suis persuadé que cette idée toute simple devrait rapidement modifier, elle aussi, le comportement des citoyens français face à la pratique musicale.

Là aussi, la pratique amateur vous concerne et là aussi la Confédération Musicale de France, j'en suis persuadé, a un rôle à jouer.

Cela, c'est l'ensemble des problèmes enseignement/animation que nous nous sommes posés et qui sont en voie de réalisation. Il est évident, comme on ne peut pas faire tout en même

temps, qu'il y a eu une pause qui a été faite en matière de diffusion musicale. La diffusion, c'est tout le reste : c'est la vie de nos orchestres, de nos théâtres lyriques, de nos compagnies de ballet et c'est aussi la vie des Associations. Il y a eu une pause qui a été marquée pendant deux ans et qui s'est traduite évidemment par une pause budgétaire, et il faut maintenant que nous reprenions ces problèmes de diffusion, mais que nous les prenions sous un angle nouveau. Quand, avec M. Marcel Landowski, nous avons créé en 1966 le Service de la Musique, où nous sommes partis de rien, la politique qui a été menée a été une politique basée quasiment exclusivement sur l'incitation et c'était une bonne politique, la preuve ! Et cette politique d'incitation a permis d'une part de maintenir l'existant, quel qu'en était l'état qualitatif, alors que certaines personnes, des beaux esprits, il y en a toujours dans ces cas là, conseillaient de tout supprimer : supprimer les Conservatoires — la quarantaine de Conservatoires qui existaient — supprimer les Orchestres Municipaux, supprimer les théâtres municipaux ; enfin, tout cela était tellement mauvais qu'il fallait tout jeter ! Si on l'avait fait, nous ne serions pas là en train de parler ensemble car, pour le compte, il n'y aurait plus rien !

Nous avons pris en compte l'existant, tel qu'il était. C'est vrai qu'il n'était pas brillant ! C'est vrai que nos Orchestres Municipaux, malgré les efforts considérables des communes et des personnalités musicales locales, se trouvaient pratiquement seuls pour tenir la main le peu qui restait de la vie musicale en France, et vous êtes ici un certain nombre à pouvoir en témoigner : on savait bien que le niveau de qualité et le niveau technique étaient très insuffisants et que nous avions des orchestres incomplets et de qualité très médiocre.

Je me souviens de l'époque et vous avez tous connu cela, où lorsque dans une ville on voulait faire l'effort d'avoir une représentation lyrique, il manquait quelquefois des instruments : dans le meilleur des cas, on arrivait à les transposer pour d'autres, à remplacer certains de même nature ; mais quand on ne pouvait pas le faire, on faisait venir un pianiste, et on avait un piano qui faisait les utilités, qui remplissait les creux.

Ceci, évidemment, n'est plus possible aujourd'hui, car la diffusion musicale, ce n'est pas seulement nous qui la faisons, ce sont aussi les médias et toute l'industrie phonographique entr'autres. Il est évident que les citoyens français d'aujourd'hui ont un goût musical, je dis un goût, pas nécessairement une connaissance, ils ont un goût musical beaucoup plus exigeant. Ce goût leur a été donné, à la fois par les qualités de la diffusion musicale radiophonique et par l'apparition de la haute fidélité, il y a une vingtaine d'années : son développement fait que, maintenant, tous les mélomanes ont chez eux les meilleures versions, dans les meilleures conditions d'écoute possible, des plus grands chefs d'œuvres de la musique. Ce qui fait qu'aujourd'hui, l'auditeur a de grandes et légitimes exigences.

Donc, il faut repenser l'ensemble du problème de diffusion en continuant d'une part la politique d'incitation là où il n'y a rien, et d'autre part, une politique de gouvernement, c'est-à-dire avoir une politique définie : que veut-on faire de la diffusion musicale ? Et qui dit définie doit aussi en déterminer les limites, au moins pour un certain temps.

La diffusion musicale : je crois que la définition la plus simple qu'on puisse donner : c'est l'accession du plus grand nombre à la meilleure musique possible.

Quel est actuellement le cadrage ? Nous avons fait des efforts, bien entendu, puisque, malgré ce départ très difficile, nous avons aujourd'hui en France vingt orchestres nationaux et régionaux. Sur ces vingt formations, huit sont de qualité exportable.

Qui aurait pu penser cela il y a quinze ans ? Qui aurait pu l'imaginer ?

Ces huit orchestres exportables, quels sont-ils ? D'abord, les deux grands orchestres : l'Orchestre de Paris, l'Orchestre National, bien sûr ; je crois que l'on peut également compter le nouvel Orchestre Philharmonique, j'en suis même sûr ; vous avez également l'Orchestre de Lille ; l'Orchestre de Toulouse ; l'Orchestre de Lyon ; l'Orchestre de Strasbourg et, en tant qu'orchestre spécialisé, l'Ensemble Intercontemporain.

On me dit la Garde Républicaine ; je ne veux pas en parler, parce que la Garde Républicaine,



M. Achille Peretti, Maire de Neuilly, ancien Président de l'Assemblée Nationale, était présent à la tribune.

Avant de nous quitter pour rejoindre sa Mairie, M. Peretti nous a dit sa joie d'être venu, car il a « tenu la S.A.C.E.M. sur les fonts baptismaux ». Il fut très chaleureusement applaudi.



Photo de droite : M. Achille Peretti, obligé de regagner sa Mairie de Neuilly, prend congé de M. Jacques Charpentier. Photo de gauche : avant de se retirer, M. Achille Peretti adresse quelques mots à l'Assemblée.



comme l'Orchestre de l'Opéra, sont précisément des institutions qui, elles, n'ont pas été directement atteintes par les difficultés, de l'abandon de la vie musicale puisque c'étaient les deux seules institutions vraiment nationales qui continuaient d'exister. Mais pour le reste, il n'y avait rien. Il y avait l'Orchestre de la Radio, bien entendu, et cet Orchestre de la Radio lui-même a eu aussi des hauts et des bas, et il faudra attendre les années récentes pour que cet orchestre devienne le grand orchestre que nous connaissons aujourd'hui et qui fait tant d'honneur à la vie musicale du pays.

Ceci est un point. Et ce succès de la vie de nos orchestres est tel qu'actuellement, au niveau des musiciens professionnels, nous sommes arrivés dans une situation limite. Nous sommes, je dis bien au niveau des musiciens professionnels, dans une situation où non seulement on ne peut pas parler de chômage dans la profession ; il y a des secteurs plus difficiles que d'autres parce qu'il y a pléthore de musiciens, mais nous ne pouvons pas parler de chômage en matière musicale : nous avons

des postes vacants dans de nombreux orchestres, que les français ne peuvent pas arriver à pourvoir, en particulier, vous le savez bien, dans les disciplines des cordes ; et si l'un de ces vingt orchestres nationaux ou régionaux disparaissait, ce qu'à Dieu ne plaise, dans une catastrophe aérienne, le Directeur de la Musique serait dans l'impossibilité de reconstituer un orchestre symphonique aujourd'hui. Nous ne trouverions pas les musiciens ; cela veut dire que nous avons un grand effort de formation à poursuivre et un effort aussi de diffusion.

Cet effort de diffusion passe également par une demande de plus en plus grande de la part du milieu professionnel qui, compte tenu de ce million d'élèves, aux horizons 1985-86, va faire apparaître sur le marché du travail de la musique un certain nombre de musiciens qui vont, bien entendu, demander du travail. C'est la raison pour laquelle nous avons un plan de diffusion qui est actuellement à l'étude et qui doit aboutir à l'établissement d'une carte musicale, une carte des orchestres de France, dotant là aussi les régions et les

départements d'ensemble instrumentaux de format varié, de taille variée, compte tenu des capacités budgétaires, des traditions musicales locales, des nécessités à l'échelon local.

Dans ce plan de diffusion, un autre chapitre important est actuellement à l'étude : c'est la réorganisation de nos théâtres lyriques de province. Mais celui-ci doit se faire évidemment dans un ensemble, puisqu'elle passe par la réorganisation de l'orchestre, et cela fait partie du plan orchestre ; la réorganisation de la troupe de chant, et même sa constitution ; la réorganisation de la troupe de danse, et l'évolution qualitative du chœur de chant. Cela passe aussi par un plan concernant les institutions chorégraphiques, par le développement des activités de danse en France car, si nous avons un million d'élèves dans les Conservatoires, nous avons à peu près en France trois millions de personnes qui dansent. Notre nation s'est donc là aussi éveillée et s'est découvert des qualités chorégraphiques.

Il y a aussi dans ce plan de diffusion, il ne faut pas l'oublier, un plan concernant la recherche et la création musicales. Un pays qui ne crée pas, une culture qui ne crée pas, est une culture qui se condamne à mort. Je n'éprouve pas tellement de gêne,

compte tenu que l'effort de l'Etat cette année est un effort unique : aucun pays au monde ne distribue autant d'argent en matière de création que la France : nous avons un budget qui dépasse 33 millions de francs lourds en matière de création, ce qui est considérable.

Mais ce n'est pas tellement, en ce qui concerne la création, au niveau de l'argent que les problèmes se posent, c'est plutôt à ceux posés par la diffusion des œuvres vivantes elles-mêmes et il n'est pas normal, aujourd'hui, que les institutions qui touchent de l'argent de l'Etat ne soient pas tenues de créer les œuvres de nos musiciens vivants. Je sais que vous-même, vous vous en occupez puisque d'une manière très intéressante et très forte, il y a une politique qui s'est mise en place, en collaboration avec nous d'ailleurs, sur le développement de la création de la musique contemporaine pour les harmonies et fanfares. Il y a là effectivement un grand champ d'activité, qu'il faut poursuivre et développer.

Cet ensemble, dont je viens uniquement de vous tracer les très grandes lignes, doit nous inciter, à la fois à continuer l'effort et, en même temps, à ne pas avoir honte et à ne pas avoir des positions de frustrés quand on nous parle de la vie

musicale en France ; objectivement, quand on a connu les difficultés et les affres des musiciens sortant du Conservatoire, il n'y a pas très longtemps, je vous assure qu'aujourd'hui, nos jeunes gens et nos jeunes filles, quand ils sortent nantis de leurs diplômes, souvent avant même qu'ils n'aient terminé leurs études au sein des Conservatoires Nationaux, sont souvent déjà entrés dans la vie active.

Je rappelle enfin pour mémoire la création d'un autre Conservatoire National Supérieur de Musique installé à Lyon, lequel témoigne bien de la nécessité dans laquelle les pouvoirs publics sont aujourd'hui de faire face à la demande et de continuer l'effort. En tous cas, nous nous y employons, vous nous y aidez, et les bonnes nouvelles que vous m'avez annoncées, Monsieur le Président, avec la création de cette structure associative nouvelle depuis longtemps souhaitée, prouvent bien et témoignent bien de la puissance et de force de vos actions, de la présence de la vie musicale à travers la France et je voulais, Monsieur le Président, vous remercier de l'effort de la Confédération Musicale de France qui est encore, par son dynamisme, la plus jeune des Associations qui existent aujourd'hui dans ce domaine.

Le Président remercie M. Charpentier, et nous reproduisons ci-dessous les paroles qu'il lui a adressées :

M. le Directeur, je voudrais vous remercier pour l'attention que vous nous avez prêtée et qui, je pense, rassure nos Amis, en nous disant l'intérêt des ateliers musicaux de manière à ce qu'ils soient véritablement liés avec nos sociétés populaires de musique. Je suppose que ce sont des personnalités musicales de haut niveau qui régleront cela, et ces personnalités musicales, dans les centres ruraux, apporteront, et nous le souhaitons, un concours précieux à nos harmonies et fanfares qui manquent, vous le savez, de cadres. Et c'est pourquoi je tiens à vous remercier vivement d'avoir apporté un point final favorable à notre demande de Diplôme. Il est donc maintenant en vigueur, et de ce fait, à Toucy, nous pouvons envisager de former des cadres en fonction de ce Diplôme.

Vous remarquerez, Mesdames et Messieurs, et là je m'adresse à tous, les exigences de la Mu-

sique actuellement, comme vous l'a dit M. Charpentier, et c'est pourquoi nous devons être nous-mêmes exigeants. Il est absolument nécessaire qu'un effort soit fait dans nos Fédérations pour arriver à ce que le niveau soit beaucoup plus élevé qu'il ne l'est car en effet, avec les moyens modernes d'expression musicale, de rediffusion musicale, il faut aussi que nous, amateurs, soyons de bons amateurs !...



M. Jean-Loup Tournier s'adresse aux Délégués.

Le Président Ameller donne ensuite la parole à M. Jean-Loup Tournier, Directeur Général de la S.A.C.E.M. :

Qu'il me soit toutefois permis, tout d'abord, de vous féliciter pour avoir réussi à atteindre 75 ans. Pour une association, c'est toujours compliqué, difficile, la SACEM le sait ; elle a cent trente ans cette année, elle vous a un petit peu devancé et on est toujours heureux d'être vivant une année de plus. D'ailleurs, en regardant ces dates, la SACEM fondée en 1851 et la C.M.F. en 1906, je me demande comment on a fait pour vous attendre pendant cinquante-cinq ans !

On peut dire en effet que, par les actions que votre Journal retrace fort bien, c'est-à-dire une action de formation, de chefs, de musiciens, une action d'information sur la musique, par des conférences, par l'autorité personnelle que vous avez dans vos régions et qui font que vous êtes des représentants permanents de la Musique, et enfin par les œuvres de diffusion dont on a parlé le Directeur de la Musique, il est tout à fait clair que vous êtes les serviteurs des œuvres musicales, et par conséquent, vous êtes les serviteurs des compositeurs.

Vous êtes donc particulièrement bien reçu ici, nous sommes particulièrement heureux de vous avoir et vous savez que, si M. Peretti a porté cette Maison sur les fonts baptismaux, comme il l'a dit, le but des parrains et des bâtisseurs c'était d'en faire une maison vraiment musicale. Et chaque fois que nous avons le plaisir de recevoir une Association, ce qui est rare, comme la vôtre et des musiciens, nous avons l'impression que cette maison vibre au son de ces œuvres que nous allons entendre tout à l'heure.

Nous vous sommes donc reconnaissants pour les œuvres, pour les compositeurs et nous sommes reconnaissants, naturellement au Gouvernement qui a fait, en effet, un effort tout à fait exceptionnel et qui a découvert, il y a quelque temps, que la chanson faisait partie de la Musique. C'est une chose remarquable car, en effet, avant que Mme Du Saillant ne propose à son Ministre un Grand Prix de la Chanson, je peux vous dire que la majorité des fonctionnaires de ce digne Ministère auraient été totalement stupéfaits si on leur avait parlé d'un Grand Prix de la Chanson, considérée comme un de ces genres méprisables, utilisés dans les rues, et qui n'a évidemment aucun rapport avec la Musique dite noble ou savante. Grâce à cette initiative, que je dois saluer, de Mme Du Saillant et grâce à la décision prise par le Ministre, qui s'est concrétisée récemment par une conférence de presse où on a annoncé de nouveau, dans le cadre de la formation nécessaire aux jeunes Français, un Centre de Formation Supérieure des Variétés, la Musique maintenant est totale-

ment représentée dans ce Ministère et de ceci, nous ne serons jamais assez reconnaissants à M. Lecat et à ses collaboratrices et collaborateurs.

Pour terminer, je vous dirai que, comme a dit Gilbert Bécaud dans une très belle chanson « il y a toujours un côté du mur à l'ombre », ça veut dire qu'il y en a un au soleil, j'en ai parlé.

Qu'est-ce que le côté ombre ? Comme vous avez des difficultés, comme le Ministère a ses difficultés, les compositeurs ont une difficulté majeure aujourd'hui : le Ministère peut décider ou ne pas décider : il a son arme ; le musicien peut jouer ou ne pas jouer : il a son arme ; vous, vous pouvez choisir les œuvres, vous pouvez décider, vous êtes également des décideurs. Mais le compositeur, c'est un infirme : il fait une œuvre et il n'a aucune espèce de possibilité de faire valoir ses droits si la loi, si le Parlement, si le Gouvernement ne lui donnent pas les armes nécessaires à la défense de son patrimoine personnel.

Aujourd'hui, le développement considérable des médias, le développement des moyens de copie et notamment des moyens de copie par magnétophone menacent gravement l'avenir des compositeurs. Et je peux vous dire que personne n'y croit, ou très peu.

Parce que, en effet, on se dit « La SACEM ? Mais tout va bien à la SACEM. » Mais en réalité, nos recettes ont dégringolé en flèche l'année dernière dans le domaine du disque et de la cassette. Au profit de qui ? Des fabricants de cassettes, japonais notamment, des fabricants de magnétophones, qui ne veulent pas faire le moindre geste de compréhension à notre égard.

Et que peut faire le compositeur, si on ne vient pas l'aider dans ces circonstances ?

Vous êtes des représentants de la Musique. Si je vous ai dit cela, c'est que je voudrais que vous compreniez que, si vous servez les compositeurs, et vous les servez bien, il faut d'abord et avant tout que le compositeur dispose de droits nouveaux, et si M. Lecat a mis sur pied une Commission pour étudier ces questions — j'ai appris qu'il y avait ici un parlementaire, j'en suis heureux — maintenant c'est au Parlement de nous aider et croyez-le, nous en avons beaucoup besoin sinon, dans quelques années, on fêtera le centenaire de la C.M.F. mais vous vous réunirez ailleurs, parce qu'il n'y aura plus de SACEM.

Voilà une vue des choses un peu mélancolique ; je suis certain que tout cela va être oublié grâce à la Musique que nous allons entendre. Monsieur le Président, vous m'excuserez d'avoir profité de votre Congrès pour « placer un petit couplet » sur mes problèmes, mais ils sont réels.

La suite de l'Assemblée générale en page 32

RÉPARATIONS
REMISE A NEUF
DE TOUS INSTRUMENTS
CUIVRE BOIS
Nickelage - Argenture - Varnis
Fabrication - Occasions
ARTISAN SPECIALISE
R. MAZEREAU
 39, rue N.-D.-de-Lorette
 PARIS-9^e
 Fournisseur
 de la Garde Républicaine

DRAPEAUX
A. S. ROBERT

26 600 TAIN-L'HERMITAGE
 Drôme. Tel: 08.24.87

POUR
SOCIÉTÉS
BANNIÈRES
PAVOISEMENT
 et Tous Articles
 de Fêtes
 Catalogue sur demande

PALMARES DU CONCOURS D'EXCELLENCE 1981

LE DIMANCHE 8 MARS 1981, AU CONSERVATOIRE NATIONAL SUPERIEUR DE MUSIQUE, 14, RUE DE MADRID, 75008 PARIS

Fédération Anjou/Loire Atlantique.

Baulin Jean-Claude, Musique Municipale de Beaufort-en-Vallée, 2° Prix de solfège, 1° Prix de clarinette.
Denjean Nadine, Cercle d'Etudes Musicales de la Côte de Jade, 2° Prix de solfège, 1° Prix de clarinette.

Fédération d'Aube/Haute-Marne.

Bellenoue Patrick, Lyre Vendévoise, 3° Prix de solfège.
Simon Francis, Harmonie Municipale de Romilly, 3° Prix de solfège.

Fédération de Bretagne.

Lys Marc, Harmonie Municipale de Dinan, 2° Prix de solfège, 2° Prix de trombone.

Fédération des Bouches-du-Rhône

Arçvieux Anne, Lyre de Bonneveine, 1° Prix de solfège, 2° Prix de piano.

Fédération du Centre

Binet Françoise, Accordéonistes Montluçonnais, 2° Prix éducation musicale.
Migeon Catherine, Société de Musique de Clamecy, 2° Prix éducation musicale.

Fédération de la Côte-d'Or

Mole Christian, Harmonie de Saint-Apollinaire, 2° Prix éducation musicale.

Fédération Dauphinoise

Creton Agnès, Ecole de Musique de Voiron, 2° Prix éducation musicale.
Malfait Marie-Noëlle, Ecole de Musique de Voiron, 2° Prix éducation musicale.

Fédération de Franche-Comté/Belfort

Larche Jean-Marc, Harmonie Municipale de Baume-les-Dames, 3° Prix de solfège.

Fédération de Haute-Garonne

Baïssette Gilles, Groupe A.P.C. de Toulouse, 1° Prix de solfège, 1° Prix de piano.
Calmet Marie-Joëlle, S.M.C. de Tournefeuille, 2° Prix éducation musicale.

Fédération de la Haute-Vienne

Landrevie Sophie, Avenir Musical du Limousin, 2° Prix de solfège, 1° Prix d'accordéon.

Fédération de Loire/Haute-Loire

Perez Marie-Josée, Société des Accordéonistes de Saint-Etienne, 2° Prix de solfège, 2° Prix d'accordéon.

Fédération de Musique d'Alsace

Andres Martine, Harmonie de Souffelweyersheim, 3° Prix de solfège.
Leclere Pierre, Harmonie Colmarienne, 2° Prix de solfège, 1° Prix de trombone.

Fédération du Nord et Pas-de-Calais

Boistel Jean-Philippe, Harmonie Musicale Ouvrière d'Annœullin, 2° Prix de solfège, 2° Prix de hautbois.
Botin Philippe, Harmonie Municipale de Nœux-les-Mines, 1° Prix de solfège, 3° Prix de trompette.
Caux Philippe, Harmonie Municipale de Béthune, 2° Prix de solfège, 1° Prix de trompette.
Penin Yves, Harmonie Municipale de Nœux-les-Mines, 3° Prix de solfège.
Segers Michel, Harmonie Municipale de Croix, 2° Prix éducation musicale.

Fédération de Normandie

Bellenger Arnaud, Société Musicale d'Aunay-sur-Odon, 2° Prix de solfège, 1° Prix de trompette.
Bellenger Stéphane, La Fraternelle de Caen, 2° Prix de solfège, 2° Prix de trompette.
Hebert Danièle, Ecole d'Accordéon de Saint-Lô, 3° Prix de solfège.
Marie Fabrice, Union Lyrique de Cherbourg, 1° Prix de solfège, 1° Prix de trompette.
Vasse Jean-Luc, Ecole Municipale de Musique de Lisieux, 2° Prix de solfège, 2° Prix de trompette.

Fédération de l'Ouest

Bonmort Jean-Noël, Amis Réunis de Melle, 2° Prix de solfège, 1° Prix de flûte.

Fédération d'Orléanais/Berry

Matinier Jean-Louis, Association des Accordéonistes de Bourges, 2° Prix éducation musicale.
Troquet Isabelle, Association des Accordéonistes de Bourges, 2° Prix éducation musicale.

Fédération de Picardie

Basset Eric, Société de Musique d'Amiens Saint-Pierre, 1° Prix de solfège, 3° Prix de cornet.
Feuillet Frédéric, Ecole de Musique de Doullens, 2° Prix de solfège, 2° Prix de saxophone.
Frette Denise, Ecole de Musique du Vimeu, 3° Prix de solfège.
Gouverneur Dominique, Société de Musique de Villers-Bretonneux, 3° Prix éducation musicale.
Jelmonil Philippe, Société de Musique de Villers-Bretonneux, 2° Prix éducation musicale.
Ringot Sonia, Ecole de Musique du Vimeu, 2° Prix éducation musicale.
Senechal Pascal, Société de Musique de Montdidier, 3° Prix de solfège.

Fédération de Sarthe et Mayenne

Tricot Claire, Harmonie des Chemins de Fer du Mans, 2° Prix éducation musicale.

Fédération du Sud-Ouest

Loustau Jean-Michel, Harmonie Saint-Michel de Gujan Mestras, 2° Prix de solfège, 2° Prix de cornet.
Verdalles Cazes Jean-Noël, Ecole Municipale de Musique de Talence, 2° Prix de solfège, 2° Prix de clarinette.

PALMARES DU CONCOURS D'EXCELLENCE BATTERIES - FANFARES

Fédération des Ardennes

Von Euw Valérie, Harmonie de Charleville-Mézières, 1° Prix de solfège, 2° Prix de clairon.

Fédération du Centre

Devaux Alain, Batterie Municipale de Nevers, 1° Prix de solfège, 1° Prix de clairon-basse.

Fédération de Franche-Comté/Belfort

Maille Yves, Harmonie du Personnel des Automobiles Peugeot de Sochaux, 1° Prix de solfège, 2° Prix de tambour.
Touzalin Pascal, Batterie Fanfare Beaucourtoise, 1° Prix de solfège, 2° Prix de clairon.

Fédération d'Indre-et-Loire

Dubernard Philippe, Batterie Fanfare La Renaissance de Joué-les-Tours, 1° Prix de solfège en 1980, 1° Prix de tambour.

Duport Alain, Batterie Fanfare La Renaissance de Joué-les-Tours, 1° Prix de solfège, 1° Prix de clairon.
Grumeau Gilbert, Batterie Fanfare La Renaissance de Joué-les-Tours, 1° Prix de solfège, 2° Prix de clairon.
Guenand Patricia, Batterie Fanfare La Renaissance de Joué-les-Tours, 1° Prix de solfège en 1980, 1° Prix de tambour.

Fédération du Sud-Ouest

Dupin Bernard, Batterie Fanfare « Quand Même » de Pichey Mérignac, 1° Prix de solfège, 2° Prix de clairon-basse.

Des prix ont été remis aux candidats suivants par la Confédération Musicale pour leur Société :

Denjean Nadine, 1 clarinette ;
Bonmort Jean-Noël, 1 méthode ;
Feuillet Frédéric, 1 méthode ;
Leclere Patrick, 1 trombone ;
Devaux Alain, 1 clairon basse ;
Dubernard Philippe, 1 clairon.

DIPLOME D'APTITUDE POUR L'ANIMATION DES SOCIÉTÉS MUSICALES (D.A.A.S.M.)

Article premier. — Il est créé un diplôme d'aptitude pour l'ensemble des Sociétés Musicales d'Amateurs régies par la loi de 1901.

Art. 2. — Les conditions d'inscription sont les suivantes : avoir 20 ans révolus à la date limite d'inscription.

Art. 3. — Le D.A.A.S.M. est délivré sous la responsabilité de la Confédération Musicale de France par un jury constitué par ses soins.

Art. 4. — Le Jury du D.A.A.S.M. comprend :
— le Président de la Confédération Musicale de France, ou son représentant, Président ;
— un représentant du Ministère de la Culture et de la Communication, Direction de la Musique ;
— un Directeur de Conservatoire ou Ecole de Musique affilié à la Confédération Musicale de France ;
— deux Directeurs de stages régionaux de formation organisés par la Confédération Musicale de France.

Art. 5. — Le D.A.A.S.M. est délivré à la suite de l'obtention par les candidat des huit unités de valeur énumérées ci-après, qui peuvent être acquises en plusieurs années :

Epreuves	Coefficients
I. — Epreuves éliminatoires	
1° Education musicale : dictée, lecture, théorie	3
2° Education musicale : chant donné ou choral à harmoniser à quatre parties (12 à 16 mesures)	4
3° Rédaction d'une orchestration pour une formation proposée	4

4° Exécution instrumentale (instrument au choix) 2

II. — Epreuves définitives

5° Leçon à donner à un ou plusieurs élèves (solfège ou instrument).

6° Histoire de la musique : formes, instruments (épreuve écrite ou orale).

7° Epreuve de direction d'une harmonie ou fanfare.

8° Entretien avec le Jury sur l'administration et la gestion des Associations loi de 1901 et sur les relations avec les Pouvoirs publics.

Art. 6. — Les diplômes des C.N.S.M. (Conservatoire National Supérieur de Musique) de Paris et de Lyon et des Conservatoires de Région et Ecoles Nationales de Musique pour le solfège et l'harmonie, pourront être pris en considération par le Jury pour l'exemption aux épreuves éliminatoires : chapitres 1 et 2.

Art. 7. — La Confédération Musicale de France est chargée, sous le contrôle de la Direction de la Musique, de l'Art Lyrique et de la Danse du Ministère de la Culture et de la Communication, d'organiser chaque année une réunion du Jury du D.A.A.S.M.

Art. 8. — Les dates des épreuves, ainsi que les œuvres imposées et les programmes sont fixés tous les ans par la Confédération Musicale de France.

Art. 9. — Un candidat est déclaré admis au D.A.A.S.M. lorsqu'il a acquis les huit unités de valeur énoncées dans l'article 5.

A L'OCCASION DE L'ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETES MUSICALES DE LA COTE-D'OR

M. AMELLER A REÇU LA CRAVATE DE COMMANDEUR DES PALMES ACADEMIQUES



De gauche à droite : Mme Ameller, M. André Ameller, Mme Lambert-Faivre, Recteur de l'Université de Dijon, M. Langlois, Maire d'Is-sur-Tille, Mme Laure Marcel, Déléguée musicale de la région de Bourgogne, représentant M. le Préfet de région, M. Perraut, délégué départemental de la musique, au cours de la remise de la cravate de Commandeur des Palmes académiques à M. André Ameller.

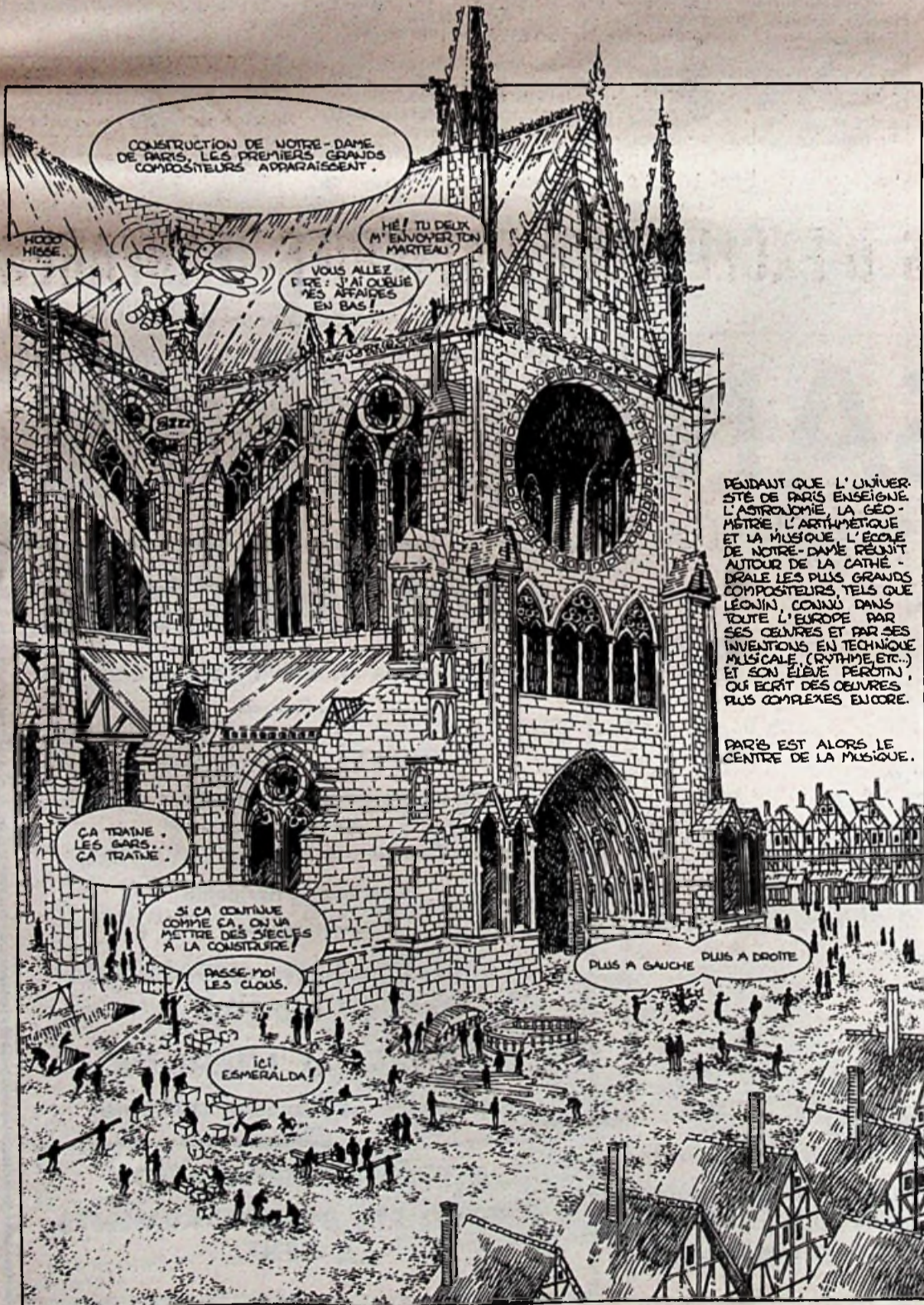
C'est à Is-sur-Tille, à l'issue de l'Assemblée Générale de la Fédération des Sociétés Musicales de la Côte-d'Or, que s'est déroulée hier la cérémonie de la remise, à M. André Ameller, de la cravate de Commandeur de l'Ordre des Palmes Académiques. De nombreuses personnalités avaient tenu à être présentes. Citons notamment Mme Lambert-Faivre, Recteur ; M. Chanut, Sous-Préfet ; M. le docteur Berger, Député ; M. Langlois, Maire d'Is-sur-Tille ; Mme Laure Marcel, Déléguée Régionale à la Musique ; M. Georges Perreau, Délégué Départemental ; M. Feuillée, Président de la Société Rameau ; M. Jacques Challley, professeur de musicologie ; M. Widiez, Secrétaire Général de la Fédération Départementale des Sociétés Musicales ; M. Maucotel, Président de l'Harmonie du Val d'Is, etc.

C'est Mme Lambert-Faivre qui allait décorer M. Ameller. Elle ne manqua pas de relever que cette haute distinction vient couronner une carrière qui, parmi ses nombreuses facettes, fut notamment vouée à l'enseignement de la musique. En effet, André Ameller, instrumentiste d'abord, puis compositeur, directeur d'orchestres, fut aussi et tout particulièrement, un éducateur. Son action à la direction du Conservatoire de Dijon, la création d'un festival de chant choral, son action en faveur de la création d'une chaire de musicologie à l'université de Dijon, son soutien permanent, aux efforts des professeurs qui ont promu l'enseignement de la musique et du chant choral, le rendent particulièrement digne de l'hommage que l'Education Nationale a légitimement décidé de lui rendre. Et c'est sous les applaudissements chaleureux des nombreux invités présents que Mme le Recteur passa au cou de M. Ameller la cravate de Commandeur des Palmes Académiques.

C'est au Maire d'Is-sur-Tille qu'il appartenait de prendre le premier la parole. Restant tout d'abord au plan local, il félicita l'Harmonie d'Is pour ses prestations publiques et le dynamisme de son enseignement et annonça qu'un projet est né qui aboutira au recrutement à Is-sur-Tille, d'un professeur de solfège. Puis, rendant hommage à M. André Ameller, il révéla avoir été, à l'insu de celui-ci, son interprète lorsque, jeune choriste, il chantait ses compositions. Quant à M. Boillot, directeur de la Lyre d'Is, il fut, purement et simplement parmi les élèves du maître...

Très ému, le récipiendaire prit alors la parole pour se déclarer particulièrement fier de l'honneur qui venait de lui être fait. Il s'attacha ensuite à remercier tous ceux qui, durant sa carrière, l'avaient aidé à « se battre », lui avaient apporté un précieux appui dans les démarches difficiles qu'il eut à accomplir pour réaliser les buts qu'il s'était fixés.

Histoire de la musique en bandes dessinées... 14



CONSTRUCTION DE NOTRE-DAME DE PARIS, LES PREMIERS GRANDS COMPOSITEURS APPARAISSENT.

HE ! TU VEUX M'ENVOYER TON MARTEAU ?

VOUS ALLEZ FERE : J'AI OUBLIE LES AFFAIRES EN BAS !

CA TRATNE... LES BARS... CA TRATNE...

SI CA CONTINUE COMME CA, ON VA METTRE DES SIECLES A LA CONSTRUIRE !

PRESSE-MOI LES CLOUS.

ICI, ESMERALDA !

PLUS A GAUCHE PLUS A DROITE

PENDANT QUE L'UNIVERSITE DE PARIS ENSEIGNE L'ASTRONOMIE, LA GEOMETRIE, L'ARITHMETIQUE ET LA MUSIQUE, L'ECOLE DE NOTRE-DAME REUNIT AUTOUR DE LA CATHEDRALE LES PLUS GRANDS COMPOSITEURS, TELS QUE LEONIN, CONNU DANS TOUTE L'EUROPE PAR SES CEUVRES ET PAR SES INVENTIONS EN TECHNIQUE MUSICALE (RYTHME ETC...) ET SON ELEVE PEROTIN, QUI ECRIT DES CEUVRES PLUS COMPLEXES ENCORE.

PARIS EST ALORS LE CENTRE DE LA MUSIQUE.

**NE JETEZ PAS CE JOURNAL...
... PASSEZ-LE A VOS AMIS !...**

Éditions Francis Van de Velde
12 rue Jacob. 75006 Paris.

guide pratique du chant choral
MARCEL CORNELOUP

GUIDE PRATIQUE DU CHANT CHORAL

par **MARCEL CORNELOUP**
(Président du mouvement A COEUR JOIE)

Un volume broché
16,5 x 24 cm : 128 pages
70 illustrations et schémas techniques

Le chant, la voix, l'apprentissage, la répétition, la direction, le répertoire.
Un outil de travail pour le chef de chœur, le maître dans sa classe, le professeur de musique...

BON DE COMMANDE à retourner accompagné de son règlement aux Editions Francis Van de Velde

Veuillez m'adresserexemplaire(s) du Guide pratique du Chant Choral au prix de 45 F Franco l'exemplaire.

SOIT 45 F x = F

NOM
PRENOM
VILLE CODE POSTAL

DEMANDES D'EMPLOIS

Prof de flûte. Prix de conservatoire, enseignant solfège, recherche place dans Ecole de Musique. Toutes propositions étudiées. Sérieuses références. MASCLÉ Francis, 20, rue Autrebon, 62400 Béthune.

Prof. trompet. et solf. (px CNR de trompet. et solf. + Licen. Droit), cherche poste directeur école et/ou Harmo. + enseignem. si besoin. Rég. Paris. Ecrire au journal n° 47.

Premier Prix de Conservatoire nationale, auteur d'une méthode, huit ans d'expérience, cherche Direction Ecole de Musique dans ville moyenne. Ecrire au journal n° 46.

Ex-clarinette Gendarmerie mobile, cherche classe mi-temps ou complet, banlieue Paris ou Sud de la France. Ecrire journal n° 48.

OFFRES D'EMPLOIS

Pour avril 1981, emploi vernisseur sur meubles réservé à bon musicien amateur jouant trombone ou trompette. Possibilité logement à titre onéreux. Demande urgente. M. le Président de la F.S.M.O. du Tam N. GRAND, 4, rue Hector-Berlioz, AUSSILLON 81200 MAZAMET, ou téléphone : 16 (63) 57-15-11.

VILLE D'ARGENTAN (Orne)

recrute :
— Professeur de clarinette à temps plein ;
— Professeur de piano (sachant jouer instrument d'harmonie) à temps plein.
— Professeur de violon à temps partiel.

Renseignements et curriculum vitae, à M. le Maire d'Argentan, B.P. 105, 61202 ARGENTAN CEDEX.

Très urgent, emplois municipaux de serrurier et menuisier qualifiés, moins de 40 ans, libérés O.M., réservé préférence à bons musiciens amateurs jouant : basse ou C.B., trombone, saxophone.

C.V. à adresser à M. GAUDET, Président Musique Municipale. Ets Courtois, rue Bretonneau, 37400 AMBOISE.

Mairie de Chamonix Mont-Blanc recrute Chef de Musique à temps complet pour Direction Harmonie Municipale et Ecole de Musique. Adresser les candidatures avec curriculum vitae à Secréariat Général de la Mairie de Chamonix (74403).

PETITES ANNONCES

La Fédération des Sociétés Musicales de l'Yonne recherche 2 professeurs itinérants TROMPETTE et FLUTE, musiciens professionnels pour 10 heures de cours par semaine :

— le mardi de 17 heures à 20 heures et le mercredi toute la journée, ou le vendredi de 17 heures à 20 heures et le samedi toute la journée.

Pour tous renseignements s'adresser à : M. le Président de la Fédération des Sociétés Musicales de l'Yonne, 7, rue de la Procession, CURGY, 89250 SEIGNELAY.

La fanfare « l'Avenir de Marennes » recrute un sous-chef de musique pouvant donner des cours de solfège et d'instruments. La fanfare qui a un effectif de 55 musiciens, est classée en Batterie-Fanfare 1^{re} division formation spéciale (groupe G). En outre, cette société est détentrice du Fanion Fédéral de la Fédération des Fanfares Aunis et Saintonge. Pour tous renseignements, s'adresser à : M. HADET Joseph, Président de « l'Avenir de Marennes », 19, rue de la Résistance à SAINT-JUST-LUZAC (17320). Tél. : 85-16-43 ou à la Mairie de MARENES.

N.B. : Ce recrutement est basé sur le bénévolat, toutefois certaines conditions seraient envisageables avec la municipalité de Marennes.

DIVERS

La Société de Musique « Harmonie » de Schirrhein (env. 30 km au nord de Strasbourg), 40-45 exécutants, — 3^o division — souhaite entrer en relation avec Société d'outre-Vosges également affiliée à la C.M.F. Prière contacter M. REY-MANN André, 18, rue Seebach, 67850 HERRLISHEIM.

Payable d'avance conformément au tarif ci-après :

NOUVEAU TARIF A COMPTER DU 1^{er} JUIN 1980

de 1 à 5 lignes.....	65 F
de 6 à 10 lignes.....	120 F
de 11 à 15 lignes.....	180 F
de 16 à 20 lignes.....	250 F
la ligne supplémentaire.....	6 F

Ces prix s'entendent T.V.A. et toutes taxes comprises. La ligne comporte 32 lettres, signes ou espaces.

Les personnes intéressées par les annonces portant la référence « Ecrire au journal sous n°... » doivent adresser leur correspondance sous enveloppe timbrée sans mention d'adresse au journal de la Confédération Musicale de France (Petite annonce n°...), 121, rue La Fayette, 75010 PARIS.

Les enveloppes non timbrées ne seront en aucun cas transmises.

Hautboïstes : si votre anche a des faiblesses, équipez-la d'un régleur micromet. B.G. « Le Crabe ». Elle retrouvera sa vigueur et sa sonorité et vous votre sérénité. Renseig. compl. par enveloppe timbrée à votre adresse, envoi à G. Bouché, 36, rue Carnot, 69190 Saint-Fons.

Recherchons instruments occasion pour initiation aux cuivres des enfants et adolescents. Offres à M. SANVOISIN, 94520 PERIGNY-SUR-YERRES. Tél. après 19 heures : 900-42-32.

CONCOURS

VILLE DE LANESTER (Morbihan)
Recrutement d'un directeur de l'Ecole de Musique.

Définition de l'emploi. Le Directeur de l'Ecole, outre la Direction de l'Ecole (organisation pédagogique et administrative) pourra être chargé d'enseignement et devra assurer :

— la Direction de l'Harmonie Municipale ;
— la Direction de la Chorale de l'Ecole de Musique.

Prise de fonction : Si possible au 1^{er} juin 1981.

Rémunération : Echelle indiciaire des Directeurs d'Ecoles Nationales de Musique (Indice brut : 564-881). Conditions de recrutement : Les candidats devront accompagner leur lettre de candidature manuscrite, d'un curriculum vitae détaillé et d'une copie des diplômes ou récompenses obtenues. Après examen des dossiers, une première sélection sera effectuée. Les candidats retenus seront convoqués pour un entretien avec le Jury et épreuves. Les dossiers doivent être adressés à M. le Maire de LANESTER avant le 15 avril 1981.

VILLE DE CARQUEFOU (Loire-Atlantique)
(10.000 habitants, limitrophe de Nantes)

organise, en 1981, un concours sur épreuves destiné au recrutement d'un directeur de l'Ecole Municipale de Musique et de Danse, à temps complet, (échelle indiciaire : indice brut de début de carrière : 440, indice brut de fin de carrière : 775).

Poste à pourvoir au 1^{er} septembre 1981.

La personne retenue sera appelée à assumer les fonctions de Directeur de cette école nouvellement créée à compter du 1^{er} septembre 1981.

Les personnes intéressées devront adresser leur candidature accompagnée d'un curriculum vitae ainsi que photographies de leurs diplômes et références à M. le Conseiller Général, Maire, 44470 CARQUEFOU. Tél. : 16 (40) 50-93-34, AVANT LE 11 MAI 1981.

VILLE D'OYONNAX (01100)
ECOLE MUNICIPALE
MUSIQUE, DANSE
ART DRAMATIQUE

Ecole agréée
Nationalisation demandée

935 élèves, 32 professeurs et accompagnateurs, 32 disciplines
APPEL DE CANDIDATURES
pour un poste de professeur de claviers : orgue et piano
Concours sur titres et épreuves techniques et pédagogiques.
Rémunération : Echelle indiciaire des professeurs d'Ecoles Nationales — 15% pour 20 heures de service dont 18 heures de cours par semaine.
Conditions de recrutement : Concours sur titres et sur épreuves pédagogiques et techniques. Le détail des épreuves sera précisé aux candidats retenus après examen des dossiers comportant :

— une lettre manuscrite de candidature ;
— un C.V. d'études générales et musicales (avec copie des diplômes ou récompenses obtenus).

Dépôt des candidatures et dossier à envoyer à M. le Directeur de l'Ecole Municipale, 2, rue Molière, 01100 OYONNAX avant le 30 avril délai de rigueur.

Département des Vosges
Ville de Saint-Dié
Ecole municipale de musique
AVIS DE CONCOURS
portant recrutement sur épreuves
1) d'un professeur de solfège. Date : 2 juillet 1981 ; 2) d'un professeur de piano. Date : 30 juin 1981 ; 3) d'un professeur de guitare. Date : 3 juillet 1981.
Lieu : Ecole municipale de Musique, 76, rue d'Alsace, 88100 Saint-Dié.
Dépôt de candidatures : avant le 15 mai 1981 délai de rigueur.
Renseignements : M. le Directeur de l'Ecole de Musique, 76, rue d'Alsace, 88100 SAINT-DIE. Tél. : (29) 56-31-96.

ECOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE
ETABLISSEMENT AGREE
852 ELEVES, 23 PROFESSEURS,
19 DISCIPLINES

Concours sur épreuves pour un poste de Professeur de Violon à temps complet :

— Indices bruts : 333-701.
— 24 heures hebdomadaires.
— Prise de fonction 1^{er} octobre 1981.
Les candidatures sont à adresser au bureau du personnel de l'Hôtel de Ville de NIORT (79000), avant le 23 mars 1981, dernier délai.
Renseignements : M. le Directeur de l'Ecole Municipale de Musique, Centre Dugesclin, place Chanzy, 79000 NIORT Tél. : (49) 24-73-74

OCCASIONS

Vends beau violon moderne Georges Apparat n° 632. Etat exceptionnel
Rousseaux G., 40, rue du Château-d'Eau, 08000 CHARLEVILLE-MEZIERES. Tél. : 16 (24) 56-18-37.

Contrebasse Mirecourt. Dos plat. Antérieure à 1820, parfait état. Largeur : haut, 53 cm ; bas : 66 cm. Touche : 86 cm. Tél. : (1) 554-47-05. Absent jusqu'au 21-04-81.

Musiciens d'harmonie achètent 2 basses SIB en état de marche. Prix modéré. Eventuellement intéressé aussi par 1 C.B. SIB bon état. Tél. après 17 heures : 16 (90) 93-68-09.

Vends soubassophone CONN état neuf avec étui. Trombone basse Bach 50 B 2 L, la et ré. Bon état avec étui. Tél. : 252-01-54 ou 202-02-85.

Flûte traversière « Jack Leff » (Paris), argent massif. Plateaux creux. Parfait état. Dupont, 4, ch. Bel-Horizon, 31770 COLOMIERS. Tél. : (61) 78-40-11.

VENDS SAXO SOPRANO SELMER ARGENTE, MARK VI. PARFAIT ETAT. S'adresser au journal sous le n° 49 qui transmettra.

Vendons lot 3 Contrebasses 3 pistons Mib Ø 350, Sib Ø 350, Sib Ø 430 mm. Faire offre à M. BRENDEL G., Directeur Harmonie Hartmann GRIESBACH au VAL, 68140 MUNSTER.

Clarinette Mi B : 900 ; Bugle Si B : 800 ; Trombone à pistons : 600. Ecrire Lannehard, Clos-Normands, 14800 TOUQUES. Tél. : 16 (31) 88-93-95.

Elève du C.N.S.M. de Paris vend Basson Buffet-Crampon n° 5341 (mai 1978) état parfait. Prix intéressant. S'adresser à Jean-Bernard MATTER, (1) 775-19-84 (Paris) ou (8) 780-62-06 (Metz).

BALSAN

prestige de l'uniforme

Avec ses 30 REPRESENTANTS

Dans ses 9 MAGASINS

BALSAN habille partout en France de nombreuses sociétés de musique réalise un VETEMENT DE HAUTE QUALITE dans un choix de très belles draperies suivies.

SUR SIMPLE DEMANDE : devis avec échantillonnage et études chiffrées gratuits pour : tenues, casquettes, chemises, cravates, etc.

SUR PLACE : PRISE DE MESURES par notre équipe de représentants-tailleurs.

ESSAYAGE A LA LIVRAISON
PARFAIT BIEN-ALLER GARANTI.

Pour tous renseignements :

MANUFACTURE DE VETEMENTS BALSAN
84, avenue de la Manufacture
36000 CHATEAUROUX
Tél. : (54) 34-38-35

LYON MUSIQUE

des musiciens au service des musiciens

Direction : Paul PROUD

1^{er} prix unanimité du Conservatoire de Lyon
ex-musicien

de la Musique des Equipages de la Flotte

Directeur d'Harmonie

5, cours Gambetta - 69003 LYON

Tél. : 860-54-07

« TOUTE LA MUSIQUE »

Instruments et librairie musicale

ATELIER DE REPARATION
SPECIALISTE DES INSTRUMENTS
A VENT

**Toucy
Jeunesse**

**CALENDRIER
PREVISIONNEL
DES STAGES
POUR 1981**

Nous avons établi un calendrier prévisionnel des stages pour 1981. Ces stages ne pourront avoir lieu que si nous arrivons à un nombre d'au moins soixante-dix participants par stage. Nous vous encourageons vivement à suivre l'exemple des Fédérations du Centre, de Normandie et de l'Yonne, qui organisent elles-mêmes leur stage, et nous sommes à votre disposition pour vous renseigner dans ce sens.

Tous renseignements à la Confédération Musicale de France, 121, rue La Fayette, 75010 Paris. Tél. : (1) 878-39-42.

N.B. Des modifications pourront être apportées quant aux dates et aux disciplines mentionnées dans ce programme :

- du 22.04 au 28.04 : Stage de danse ;
- du 30.04 au 04.05 : Stage de solfège et instruments ;
- du 06.05 au 13.05 : Stage de majorettes ;
- du 15.05 au 25.05 : Stage d'harmonie et d'analyse musicale ;
- du 26.05 au 01.06 : Stage de perfectionnement en instruments ;
- du 05.06 au 09.06 : Stage de guitare ;
- du 10.06 au 18.06 : Stage international ;
- du 19.06 au 27.06 : Stage international ;

du 04-07 au 10-07 : Stage de batteries fanfares, organisé par la Confédération Française des Batteries Fanfares, sous la direction de M. Robert Gouté.

du 15.07 au 20.07 : Stage de la Fédération de l'Yonne ;
du 21.07 au 31.07 : Stage de la Fédération de Normandie ;
du 03-08 au 14-08 : Stage d'instruments à cordes, dirigé par le Président Amellér ;

du 15-08 au 27-08 : Stage d'accordéon ;
du 30.08 au 05.09 : Stage de danse Jean Serry ;
du 14.09 au 19.09 : Stage de la Fédération de l'Yonne.

- La C.M.F. se réserve le droit d'annuler un stage si le nombre minimum de soixante-dix participants n'est pas atteint.
 - Nous voudrions rappeler à nos présidents de Fédérations, tout au moins celles qui sont voisines du département de l'Yonne, qu'ils peuvent nous consulter et disposer du Centre pour organiser leurs stages.
 - Toucy est votre Maison, ne l'oubliez pas. Tout y est réuni pour vous permettre d'organiser d'excellentes sessions musicales.
 - L'exemple des Fédérations du Centre, de Normandie, du Sud-Est et de l'Yonne est à suivre.
- Nous espérons pouvoir programmer un stage de piectres du 19 au 27 juin 1981.



Au cours de la première quinzaine d'août 1981, une classe d'orchestre sera programmée au Centre National de Promotion Musicale Albert-Ehrmann de Toucy, pour les cordes, violon, alto, violoncelle, contrebasse, tous degrés à partir d'élémentaire.

La classe d'orchestre sera dirigée par André Amellér qui acceptera deux stagiaires pour la préparation à la direction d'orchestre.

Durant cette première quinzaine d'août, sera programmé un stage de harpe chromatique et de harpe celtique.

Professeur : Mme Françoise Lefebvre, professeur au Conservatoire National de Région de Dijon.

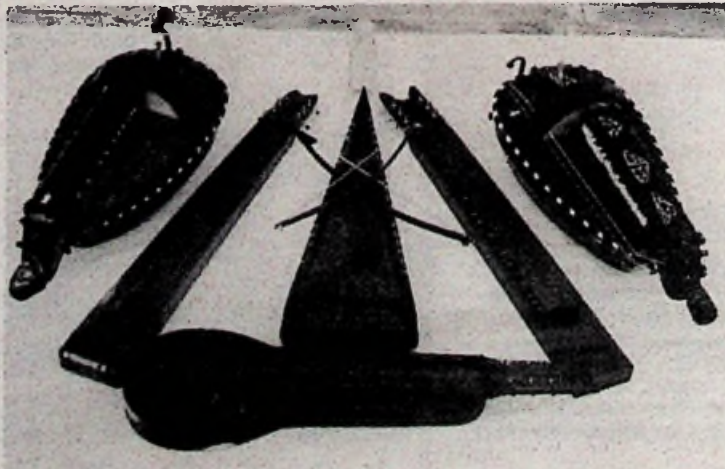
Ce stage de harpe est valable pour tous les degrés.

Egalement, un stage de guitare est assuré par M. Jean Perdreau, professeur au Conservatoire National de Région de Dijon.

D'ores et déjà, les musiciens intéressés peuvent entrer en contact avec le siège de la C.M.F., 121, rue La Fayette, 75010 Paris, tél. : 878-39-42, où tous renseignements concernant ce stage exceptionnel leur seront fournis.

Quelques places encore disponibles.

**UN STAGE
EXCEPTIONNEL
DE CORDES**



CONFEDERATION FRANÇAISE DES BATTERIES ET FANFARES

PLAN PROGRAMME DU STAGE

(ouvert à tous les instrumentistes pratiquant un instrument d'ordonnance) du 4 au 10 juillet 1981

- Dictées de sons et de rythmes,
- Solfège et théorie musicale,
- Pratique instrumentale,
- Exercices pratiques et lectures instrumentales,
- Pédagogie appliquée,
- Etude des morceaux de concours,
- Dynamique de groupe,
- Dissertation sur un thème donné,
- Examens de fin de stage.

L'accès aux diplômes est fonction des résultats obtenus. Toute moyenne non atteinte dans chaque rubrique est éliminatoire. Chefs de pupitre première année, répétiteurs premier degré (deuxième année), répétiteurs deuxième degré (deuxième année).

Il va de soi que les stagiaires devront posséder un niveau tel, qu'ils soient en mesure d'assimiler rapidement les cours enseignés.

INSTRUMENTS :

- les cours d'ensemble « cuivres » seront axés sur le clairon, avant d'être repris par ateliers et par catégorie, tous les stagiaires devront donc en être munis,
- les cours d'ensemble « tambours » se feront sur le tambour silencieux (indispensable),
- les stagiaires devront se munir de bloc papier, cahier musique, crayon, gomme...

ENCADREMENT assuré par :

- MM. R. Goute, P. Bréard, M. Pourrier, G. Ferrand, A. Souplet, R. Regel, J. Decamps, A. Trémine.

Renseignements : C.F.B.F. (stage batterie), B.P. 20, 92420 Vaucresson.

EDITIONS COMBRE

Consortium Musical

24, boulevard Poissonnière - 75009 PARIS

NOUVEAUTES :

- Jacques BLEICHER** : LE TROMBONISTE COMMENÇANT (méthode progressive)
- Jean CALMEL** : 14 PETITES ETUDES MELODIQUES pour la clarinette (ou pour la clarinette basse)
- Jean CALMEL** : 16 ETUDES pour la clarinette (ou pour la clarinette basse)
- Jean CALMEL** : 24 CAPRICES pour la clarinette dans toutes les tonalités

METHODES :

- Jean CALMEL** : LE CLARINETTISTE
- André CAURETTE** : LE HAUTOISTE
- Michel MERIOT** : LE SAXOPHONISTE
- Robert BOUCHE** et **Jacques ROBERT** : LES TROMPETTISTES

Catalogues sur demande écrite

GUILLARD BIZEL

10 magasins spécialisés
 2, rue d'Algérie - Rue d'Oran - Rue Constantine - LYON-1^{er}
 Tél. : (7) 828-44-22
 et PART-DIEU - 3^e niveau - Tél. : (7) 895-12-38

Veillez trouver ci-dessous un choix incomparable des plus grandes marques d'instruments de musique figurant à notre stock :

	<u>Argenté</u>	<u>Verni</u>
CORNETS sib		
Courtois 103, modèle anglais.....	3.195 F	2.910 F
Selmer 353 C ut avec échelle de Sib.....	3.840 F	3.340 F
TROMPETTE D'HARMONIE ut et Sib		
Couesnon « Monopole » réf. 95.....	2.800 F	2.530 F
Courtois « Gaudet Junior » réf. 411 (avec étui).....	2.250 F	1.960 F
Courtois 216 ml, coulisse d'accord Sib (216).....	3.805 F	3.370 F
Selmer C 700.....	3.745 F	3.245 F
TROMPETTES Sib aigu, 4 pistons		
Selmer 360 b4, allonge de LA.....	3.750 F	3.300 F
BUGLES Sib		
Couesnon 145, modèle américain.....	2.890 F	2.630 F
Courtois 157, nouveau modèle.....	2.825 F	2.385 F
Selmer 370 grosse perce.....	3.680 F	3.180 F
TROMBONES A COULISSE		
Courtois 149, grosse perce.....	2.680 F	2.220 F
Selmer m 40, grosse perce.....	3.285 F	2.735 F
CORS D'HARMONIE		
Courtois 185a, à palettes, FA et Sib.....	7.990 F	7.395 F
Selmer 396, à pistons, FA et Sib.....	9.595 F	8.695 F
SAXOPHONES SOPRANO Sib		
Selmer 87b Mark VI, sans FA dièse.....	5.745 F	4.945 F
Buffet-Crampon 2122 FA dièse aigu, en étui.....	6.745 F	5.995 F
SAXOPHONES ALTO Mib		
Selmer 90, Mark VII, FA dièse aigu.....	5.735 F	4.625 F
Buffet-Crampon 2522, FA dièse aigu, en étui.....	6.515 F	5.600 F
SAXOPHONES TENOR Sib		
Selmer 93, Mark VII, FA dièse aigu.....	6.380 F	5.060 F
Buffet-Crampon 2152, FA dièse aigu, en étui.....	8.035 F	6.315 F

	<u>Mécanique nickelée</u>	<u>Mécanique argentée</u>
CLARINETTES		
Noblet M.....	1.475 F	
Noblet 45 Artiste.....	1.690 F	
Selmer 901 série 9 étoiles.....	2.890 F	3.145 F
Selmer 101 S série 10 S.....	3.025 F	3.280 F
Buffet-Crampon 1112 rc, en étui.....	3.675 F	3.970 F
Buffet-Crampon 1132 bc 20, en étui.....	3.200 F	3.495 F
PETITES FLUTES UT ou REb métal argenté, en étui		
Noblet 75, à plateaux.....		2.090 F
Leblanc 260, à plateaux.....		3.710 F
GRANDES FLUTES UT, métal argenté, en étui		
Noblet 170, plateaux pleins M.....		1.765 F
Noblet 171 Artiste, plateaux creux.....		1.780 F
Yamaha 221 S, plateaux pleins.....		2.080 F
Yamaha 261 S, plateaux creux.....		2.190 F
Selmer 63, plateaux creux, tête argent (ou plateaux pleins).....		6.900 F
Leblanc 250 tube argent, plateaux pleins.....		8.325 F
Leblanc 255 tube argent, plateaux creux.....		8.325 F
HAUTBOIS, en étui		
Rigoutat Riec.....	5.180 F	
Rigoutat à plateaux.....	8.230 F	
Buffet-Crampon 3011, conservatoire, à plateaux.....	9.200 F	
Selmer 39, conservatoire, à plateaux.....	9.990 F	
BASSONS, en étui		
Selmer conservatoire « système français ».....	14.100 F	
Buffet-Crampon 5011, conservatoire, 35 L.....	14.495 F	
Buffet-Crampon 5013 rc conservatoire.....	16.090 F	

INSTRUMENTS DE SONNERIE ET BATTERIE

Clairons GB : 425 F. — Trompettes de cavalerie GB : 555 F. — Trompes Mib Couesnon : 1.060 F.
 — Trompes de vénerie en RE, mod. léger : 3.160 F. — Tambours : 855 F. — Caisse claires :
 910 F. — Grosses caisses, fût cuivre : 1.520 F. — Cymbales lourdes Smyrne : 380 F la paire.

Chefs de musique, professeurs de musique, consultez notre catalogue 1981. Vous y trouverez un choix complet d'instruments de toutes marques françaises et étrangères aux meilleurs prix actuels. Si vous ne l'avez pas reçu, veuillez nous le réclamer en nous indiquant d'une façon précise votre adresse et vos fonctions exactes dans votre société ou école de musique. Nous livrons à lettre lue en raison de l'importance de nos stocks.

MICHEL

BECQUET

Michel Becquet est de cette race de solistes qui transfigurent leur instrument et qui, par leur travail, ouvrent des voies et des régions sonores nouvelles, investies par les compositeurs.

Marius CONSTANT.



Né le 4 février 1954 à Limoges. Etudes Musicales dès l'âge de six ans. Étudie d'abord le piano, puis le cor et enfin le trombone, le trombone à l'âge de onze ans.

1971 : 1^{er} Prix, Trombone à l'unanimité au Conservatoire National Supérieur de Musique de Paris.

1972 : 1^{er} Prix de Musique de Chambre au Conservatoire Supérieur de Musique de Paris.

1974 : 3^e Prix, du Concours International de Munich.

1977 : 1^{er} Prix, du Concours International de Toulon.

1978 : 2^e Prix, du Concours International de Prague.

1979 : 1^{er} Prix, du Concours International de Genève.

1972/1975 : Trombone Solo de l'orchestre de la Suisse Romande à Genève. Sollicité à deux reprises par H. Von Karajan comme Trombone Solo au Philharmonique de Berlin.

Depuis 1975 : Soliste de l'orchestre du Théâtre National de l'Opéra de Paris.

Discographie : Deux 33 tours avec Maurice André et l'Octuor de Cuivres de Paris (Erato).

— Un album sur une musique originale de Janko Nilovic avec l'Ensemble de Trombones de Paris (Crystal Rec.).

— Un album avec le Quatuor de Trombones de Paris (Disques Pluriel).

Professeur de Trombone à l'Académie Internationale d'été d'Albi.

Nombreux concerts en France et à l'étranger en Soliste et avec le « Quatuor de Trombones de Paris ».

Michel Becquet a le talent et la sonorité exceptionnels que révent d'avoir les trombonistes du monde entier. Sa facilité d'exécution des pièces les plus difficiles nous laisse perplexes. A l'âge de 27 ans, Michel Becquet est promu au rang des plus grands concertistes de renommée mondiale.

OFFRE SPECIALE EN SOUSCRIPTION DU NOUVEAU DISQUE DE MICHEL BECQUET « TROMBONE EXTRAORDINAIRE »

un disque double pochette couleurs de musiques originales.
 Face A : Concerto pour Trombone et Orchestre à Cordes.
 Musique de Janko Nilovic. Direction et Orchestre :
 Bernard Thomas.

Face B : « Madrigal » pour Trombone Solo et Sextuor de
 trombones. Musique de Georges Delerue sous sa
 Direction.
 « Fluctuations » pour Trombone Solo, six Trombones
 et Percussions. Musique de Jean-Michel Defaye
 sous sa Direction.

Profitez de cette OFFRE EXCEPTIONNELLE
 jusqu'au 30 juin 1981

S'adresser à SYMPHONY LAND - 4, rue Pierre-Dupont
 75010 Paris. Tél. : 239-31-11

REGLEMENT CONFEDERAL DES CONCOURS : CHORALES (suite)

Programme de revalorisation du chant choral

Rénovation entrant en vigueur en 1981 aux concours C.M.F.

1. — Un morceau imposé par le Comité organisateur et validé par la Confédération Musicale de France.
2. — Deux morceaux à choisir dans les listes du répertoire confédéral rénové.
3. — Un morceau à choisir par la société en toute liberté.

Les chorales se classent en quatre catégories :

1. Chorales d'hommes.
2. Chorales féminines.
3. Chorales mixtes.
4. Chorales d'enfants : maîtrises, chorales scolaires (garçons jusqu'à la mue - filles).

Les sociétés étrangères ne désirant pas chanter en français pourront interpréter deux chœurs (sur les quatre prévus) en latin.

Notation : Chaque chœur sera noté sur 15 : Total pour les quatre chœurs : 60 points.

Prix : les prix seront ainsi attribués :

- de 56 à 60 : Premier Prix ascendant ;
- de 50 à 55,5 : Premier Prix à l'unanimité.
- de 44 à 49,5 : Premier Prix.
- de 30 à 43,5 : Deuxième Prix.

(Le programme de Revalorisation du Chant choral a été publié dans notre Journal de février 1980).

DIVISION HONNEUR - DIVISION EXCELLENCE

Auteur	Titre	Editeur
Robert Bréard	Le Chant des Bergers Grecs Chant d'Orient Les Parias	Billaudot-Andrieu Billaudot-Andrieu Billaudot-Andrieu
Marc-Antoine Charpentier (réalisation : Guy Lambert) Hans-Léo Hassler Vincent d'Indy Francis Poulenc	« Laudate Dominum » Cantate Domino L'Art et le Peuple (Victor-Hugo) Quatre Petites Prières de Saint-François d'Assise I. Salut, Dame Sainte ou IV. O mes très chers frères Psaume CXII :	Schola Cantorum Pierre Huguenin J. Hamelle Salabert
Florent Schmitt	I. Louez votre Seigneur ou II. Cantique de Siméon (1 ^{re} Version) Sous-Bois	Durand Billaudot-Andrieu

DIVISION SUPERIEURE

Boieldieu Joseph Bovet Robert Bréard Giovanni Croce F. Mendelssohn Robert Mermoud Francis Poulenc	« Sonnez, Sonnez » (La Dame Blanche) Chanson du Vent Clair Le Chant de la Rose Benedicam Dominum Oh, Mille Fois Heureux O Force Des Saisons Quatre Petites Prières : II. Tout Puissant... ou III. Seigneur, je vous en prie Psaume CXII :	Choudens Foetisch-Frères Billaudot-Andrieu Hug-Zurich Foetisch-Frères Foetisch-Frères Salabert
Florent Schmitt	Cantique de Siméon (2 ^e Version) Sirène et Scaphandrier O Sacrum Convivium	Durand Leduc (Plein Jeu) Scola-Procure Leduc (Plein Jeu)
Jacques Tritsch Ludovico Viadana Jacques Frochot	La Complainte du Corsaire	

PREMIERE DIVISION

Benno Ammann Georges Aubanel Albert Béguelin Carlo Boller	La Chanson de la Bergere L'Amour de Moy Mon Verger Agonie Pie Jesu	Foetisch-Frères Durand Henn-Genève Foetisch-Frères Foetisch-Frères Billaudot-Andrieu Janin-Lyon Leduc Foetisch-Frères Assoc. Chor. Alsace Ed. Alsace J. Lemoine Ed. Alsace
Robert Bréard Marie-José Erb Charles Gounod Paul Miche Carl Reysz	Le Chant des Cimes Chanson de Fortunio Près du Fleuve Etranger Il faut chanter Printemps	
Jean Pagot Joseph Noyon René Quignard Jean-François Zbinden	Margot, labourez les vignes In me gratia Le Petit Tambour Chanson pour ma Mère	

DEUXIEME DIVISION

Robert Bréard Claudio Casciolini Marie-José Erb	Le Chant de la Terre Venit Creator Spiritus La Cloche du Soir Mal, le Joli Mois Ma Vieille Chansonnette Pie Jesu La Musique Marche des Soldats de Turenne	Billaudot-Andrieu Hug-Zurich Durand Durand Durand Ed. Alsace Leduc Ed. Vox Humana
Charles Gounod Alain Langree (transcr. M. Trommenschlager) E. Lejeune-Bonnier Carl Reysz	Pastourelle de Thibaut de Champagne Le Réveil du Printemps Les Chœurs Angéliques (Noël) O Nuit Charmante (Noël)	Ed. Alsace Assoc. Chor. Alsace Assoc. Chor. Alsace Foetisch-Frères
Albert Urfer	Chanson Oubliée	

TROISIEME DIVISION

J. Arcadelt Ernest Bohn Robert Bréard	Ave Maria Le Cor Le Chant du Soir Tantum Ergo Tous ceux qui veul' Elle est la fill' d'un laboureur Le Jour est là Chanson dans le Vent	Ed. Alsace Ed. Alsace Billaudot-Andrieu Billaudot-Andrieu Foetisch-Frères Foetisch-Frères Foetisch-Frères Foetisch-Frères
Joseph Canteloube Michel Corboz	Le Bateau qui s'endort	Ed. Vox Humana
César Geoffray (transcr. M. Trommenschlager) N. Gomolka (E. Barblan) Edouard Kieffer Erwin Knosp Louis Lièbe Charles Mayor Georges Pileur Jacques Tritsch Pierre Wissmer	Dieu De Majesté Là-haut, sur la Montagne Se Canto Mai Charmant Calme du Soir Le Grillon Belle Rose Saisons	Hughenin-Lelocle Assoc. Chor. Alsace Ed. Alsace Hug-Zurich Foetisch-Frères Henn-Genève Salabert Foetisch-Frères

Complément adresses :

- Foetisch-Frères S.A. Editeurs, 73, boulevard Raspail, 75006 PARIS.
- Association des Chorales d'Alsace et Editions Alsace, 93, rue du Vieux-Muhl-bach, 68000 COLMAR.
- Editions Vox Humana, 18, rue de la Brume, 68100 MULHOUSE.

GRACE A ANDRE AMELLER

Emouvant hommage a Déodat de Séverac

A l'initiative de M. Joriy Reznikoff, Délégué Régional de la Musique en Languedoc-Roussillon et de M. Michel Peus, Président de l'Association Départementale pour le Développement Musical des Pyrénées Orientales, a eu lieu le 24 janvier 1981, dans les nouveaux locaux de la Maison Catalane de la Culture de Céret, l'inauguration de la Salle de Musique Déodat-de-Séverac.

Pour lancer les ateliers musicaux et une série de concerts, ainsi qu'une salle réservée au fonds Déodat-de-Séverac comprenant une bibliothèque, une discothèque et du matériel audio-visuel, les organisateurs avaient fait appel à André Ameller, compositeur et Président de la Confédération Musicale de France, qui nous parla de celui qui rôde depuis soixante ans dans l'âme des Cérétans : Déodat de Séverac !

On s'écrasait littéralement dans cette salle ! L'empressement du public, dans lequel on notait de très nombreux Cérétans — certains connurent le compositeur — témoignait de la survivance du souvenir de Déodat.

Après que M. Michel Sageloly, Maire, Conseiller Général, eût fait l'historique de cette réalisation culturelle et évoqué le souvenir du temps où le musicien participait à la vie Cérétane, André Ameller, à son tour, présenta le compositeur et analysa ses principales œuvres en accompagnant chacune d'elles de son interprétation.

Excellente idée, qui nous permet d'éviter à la fois la monotonie d'un long discours continu et un effort auditif sans repos.

Ainsi, grâce au magnétophone, nous avons eu la joie et l'émotion d'entendre la voix de Mme de Séverac, décédée depuis quelques années (conversation enregistrée par André Ameller lors de sa visite à Céret) et ensuite une illustration instrumentale et vocale de qualité, par des élèves de l'Ecole Nationale de Musique de Perpignan dont les professeurs MM. Rouquié, Durand, Peus et Mme Lyne Cumia, avaient collaboré efficacement à la réussite de cette soirée.

Instant délicieux, grâce à tous, et merci à André Ameller d'avoir su, par sa brillante conférence, apporter au public Cérétan le souvenir de l'un des siens, qui devint aussi l'un des plus illustres !

MERLIN
la flûte soprano scolaire



PLASTIQUE

Doigté baroque
Double perforation
ou
Doigté moderne



BOIS

Doigté baroque
Double perforation

Doigté moderne
Simple perforation

Chez votre fournisseur ou chez :



AL ALPHONSE, 175, rue Saint-Honoré 75001 Paris
LEDUC. Tél. 296-89-11, lignes groupées

NOUVEAUTÉS DU 1^{er} TRIMESTRE 1981

ENSEIGNEMENT	
DUBOIS : Etudes mélodiques et rythmiques, épreuves du C.N.S.M. de Paris,	
— vol. 1 : 12 leçons chantées et 16 lectures rythmiques.....	27,20
— vol. 2 : 9 études mélodiques et 15 études rythmiques.....	24,30
— vol. 3 : dictées mélodiques et rythmiques.....	12,50
HOLSTEIN : L'harmonie en 60 leçons, vol. A : textes.....	11,80
FLUTE	
BAZZINI (Paubon) : La ronde des lutins (flûte et piano).....	29,00
ROUGERON : Elégie (flûte et piano).....	11,80
FLUTE ET GUITARE	
GUILIANI : (Mourat-Hériché), thème, variations et menuet.....	22,50
HAUTBOIS	
SCARLATTI : (Thilde), Concertino en sol majeur (hautbois et piano).....	22,50
matériel en location.	
Concerto en ut majeur (hautbois et piano).....	24,30
matériel en location.	
CLARINETTE	
BOUFFIL : (Geispieler), 6 trios, op. 8 n° 1 en sol majeur (3 clarinettes).....	34,80
DESSPORTES : Ceux du village, vol. 1, 10 quatuors (4 clarinettes).....	36,40
MUSIQUE D'ENSEMBLE	
FETIS : (Leloir), 5 sonatines (cor et violoncelle ou besson).....	18,85
TROMPETTE	
CALMEL : Concerto méditerranéen (trompette et piano, collection M. André).....	49,30
matériel en location.	
CORRETTE : (Thilde), Concerto en sol majeur (trompette et piano, collection de M. André).....	20,35
matériel en location.	
PIANO	
MERANGER	
Modulations :.....	10,70
Reflets.....	10,70
Petite valse.....	10,70
... du passé.....	10,70
Berceuse.....	10,70
Petite histoire.....	10,70
VAUBOURGOIN : Aria pour Jacqueline.....	10,70
PERCUSSION	
DESSPORTES	
Premier concours (percussion et piano).....	24,30
Branle-bàs de combat (percussion et piano).....	22,50
Le cœur battant (percussion et piano).....	27,20
TROMBONE	
AMELLER : Aeramen (4 trombones).....	34,80
ANONYME (Zemp) : Le trombone amoureux (trombone et piano).....	23,20
BESSONNET : Comme un air d'opéra (trombone et piano).....	15,00
DESSPORTES : Des chansons dans la coulisse (trombone et piano).....	16,60
Un petit air dans le vent (trombone et piano).....	15,00
GOUGUENNE : Air du saqueboutier (trombone et piano).....	15,00
SENON : Le déchiffrement méthodique et progressif, vol. C (études pour cours moyen).....	29,00
COR	
LELOIR : Etudes du détaché, du coup de langue binaire et ternaire.....	16,60
LEMELAND : Cor lointain (cor et piano).....	15,00
COR ET HARPE	
SPONTINI : (Leloir), Divertimento.....	18,85
COR ET BASSON	
GALLAY : (Leloir), 3 sonates (cor et basson ou violoncelle).....	34,80
ENSEMBLES DE CUIVRES	
BACH : (Sauer), 8 chorals (2 trompettes, cor, trombone, tuba).....	43,55
DONDEYNE : Musique pour cuivres (2 trompettes, cor, trombone, tuba), parties.....	36,40
partition.....	32,45
DUBOIS : Musique dans l'espace (4 trompettes, 4 trombones, contre-tuba, percussion), parties.....	64,75
partition.....	52,75
SAXOPHONE	
LEMAIRE	
Suite brève (saxo mi bémol et piano).....	10,70
3 pièces (saxo mi bémol et piano).....	16,60
Mon premier récital (saxo mi bémol et piano).....	15,00
SENON : 32 études mélodiques.....	27,20
VIOLON	
DOUKAN : Ecole du violon, vol. 8 (études).....	36,40
GOTKOVSKY : Capriccio (violon et piano) Concours Long-Thibaud.....	27,20
HARPE	
ANONYME 18 ^e et 19 ^e siècles : (Le Dentu), variations sur un thème de Mozart (harpe celtique).....	16,60

JEAN DOUAY A NICE



Du 26 juillet au 15 août Jean Douay, premier soliste à l'Orchestre National de France, dirigera la classe de trombone de l'Académie internationale de Nice.

Dans un cadre enchanteur, des cours individuels seront dispensés à des élèves de tous niveaux désirant se perfectionner.

Pour tous renseignements, s'adresser au secrétariat de l'Académie aux adresses suivantes :

- jusque fin mai : 89 bis, avenue Sainte-Marie, 94160 Saint-Mandé.
- à partir du 5 juin : villa Paradiso, 24, boulevard de Cimiez, 06000 Nice.

(Joindre une enveloppe timbrée avec nom et adresse pour la réponse.)

LES CONCERTS A VICHY pendant la saison thermale 1981

Concert du Conservatoire de musique de Vichy : Le 17 mai à 15 heures en l'Eglise Saint-Louis. Chœurs et Orchestre : Direction André Relin et Jean Fonta (Haendel et Vivaldi).

Animation musicale par le Conservatoire de musique de Vichy, au Grand Casino, Salle Napoléon III (réalisée par André Relin).

Mai : le 26 à 16 heures.

Juin : les 2, 9, 14, 18, 20, 23, 25, 27 et 30 à 16 heures.

Juillet : les 2, 4, 7, 9 et 11 à 16 heures. Le 30 à 21 heures.

Août : le 27 à 21 heures et les 28 et 30 à 16 heures.

Septembre : les 1^{er}, 3, 5, 8, 10 et 12 à 16 heures.

Concerts de l'Orchestre symphonique de la Ville de Vichy

(Direction Jean Fonta et André Relin).

JUILLET

Kiosque de la Source de l'Hôpital : les 17, 19, 22, 23 et 26 à 16 heures.

Véranda du Grand-Casino : le 16 à 21 heures.

Théâtre du Grand Casino : le 25 à 20 h 30.

Concours de Chant de la Ville de Vichy, organisé par la Cantatrice Christiane Castelli, sous la présidence de M^e Henri Sauguet, Membre de l'Institut (Orchestre sous la Direction de Jean Dousard et de Jean Fonta).

AOÛT

Kiosque de la Source de l'Hôpital : les 15, 16, 18, 20, 23 et 26 à 16 heures.

Véranda du Grand Casino : les 13, 21 et 25 à 21 heures.

Concerts de l'Harmonie Municipale de Vichy (Direction Jean Fonta).

Kiosque de la Source de l'Hôpital :

Mai : le 3 à 16 heures.

Juin : les 1^{er}, 9, 15, 22 et 29 à 21 heures.

Juillet : les 6, 13, 20 et 27 à 21 heures.

Août : les 4, 10, 17, 24 et 31 à 21 heures.

Septembre : les 7 et 14 à 21 heures.

Festival Lyrique et Musical de Vichy au Grand Casino.

Du 25 juillet au 14 août, avec le concours du Grand Théâtre de Bordeaux (Direction : Gérard Boireau) et l'Orchestre Symphonique de Rouen (Direction : Paul Ethuin).

Œuvres lyriques - Ballets - Concerts - Récitals - Conférences.)

Demander le programme spécial.

LE QUATUOR SAXOPHONIA



Le quatuor Saxophonia (Daniel Ducrocq - Jean Cailliez - Alain Bourgault - Léon Marlier) vous informe de la sortie d'un disque super 45 tours stéréo (œuvres de Bach, Debussy, Delbecq, Bolzoni et Stenley).

Cet ensemble se met à la disposition de tout organisateur de concerts ou de séances éducatives qui souhaiterait leur concours.

Pour tous renseignements ou commandes de disques (accompagnées d'un règlement de 24 F par disque) s'adresser à M. Ducrocq, 8, rue Marceau, 93150 Le Blanc-Mesnil.

D'HELSINKI A BONN EN PASSANT PAR THIAIS



C'est un Concert d'une très haute qualité que les trois solistes lauréats de l'Académie Sibelius de Finlande ont donné lundi 16 mars 1981, à 17 heures, au Collège Paul-Valéry, salle des Répétitions de l'Orchestre.

Les cent soixante élèves des Classes Musicales, auxquels s'étaient joints leurs camarades des autres classes, de nombreux professeurs et parents étaient réunis dans une atmosphère dont l'intimité, créée par l'aménagement spécialement réalisé par les services techniques de la Municipalité de Thiais, était tout à fait propice à l'écoute d'un Concert de Musique de Chambre.

C'est la troisième réalisation de ce genre que nous proposait Guy Dogimont, dans le cadre d'une série intitulée : « Moments musicaux au Collège Paul-Valéry ».

Après une soirée consacrée au luth et une autre à un trio flûte, clarinette et piano composé d'anciens élèves,

cette fin d'après-midi nous permit d'entendre Sato Tuklainen, soprano ; Puru Mikkola, violoniste et Ilmo Ranta, pianiste.

André Ameller, président de la Confédération Musicale de France, membre de l'I.S.M.E. international, présentait les artistes et les œuvres.

Le pianiste Ilmo Ranta se fit applaudir dans une excellente interprétation de la Sonatine N° 3 pour piano de Jean Sibelius, compositeur finlandais, et réussit à conquérir le public avec une œuvre fort intéressante de son compatriote contemporain Erik Bergman : Aspekte pour Piano, avec laquelle il remporta un succès indiscuté.

La soprano Sato Tuklainen avait trois compositeurs à son répertoire : Jean Sibelius et Richard Strauss pour les lieder et Puccini pour l'Opéra.

La qualité du timbre vocal, l'impeccable justesse et une interprétation sans défaut la situent déjà parmi les grands soprani du moment.

Quant au jeune violoniste Puru Mikkola, on pouvait penser qu'en affrontant le premier le public avec la Sonate pour violon seul de Bela Bartok, il n'avait pas choisi le « contact » le plus facile. La remarquable concentration dans laquelle il maintint seul son auditoire pendant vingt-cinq minutes confirme s'il en était besoin, la beauté remarquable de cette œuvre, montre qu'il en est un très grand interprète et situe les jeunes auditeurs qui, après une journée de travail bien remplie sont encore capables de faire preuve, non seulement d'une insoupçonnable attention, mais manifestent aussi un certain niveau de compréhension musicale.

En terminant le Concert sur une exécution sans défaillance de la Campanella de Paganini, il remporta un triomphe aux yeux des jeunes violonistes enthousiasmés par le caractère spectaculaire de cette œuvre redoutable.

Ce fut un « moment » d'une rare tenue auquel assistaient M. Jean Gaudaire, Maire de Thiais ; M. Reversat, adjoint responsable de la commission culturelle et sportive ; Mme Demoucron, adjoint détachée à l'enseignement ; M. Nectoux, Président du C.C.A.T. et Commissaire Général du Comité de Jumelage et des échanges internationaux.

Mme Blanche Leduc, Présidente de la section française de l'I.S.M.E. (International Society for Music Education) avait parrainé cette séance.

M. le Recteur Dehaussy avait tenu à se faire représenter par Mme Dutoit, chargée



de mission à la vie scolaire au Rectorat de Créteil ; M. l'Inspecteur d'Académie a fait connaître son regret d'avoir été empêché au dernier moment par les impératifs de sa charge.

M. le Directeur du Conservatoire National d'Helsinki — Institut Sibelius — s'est réjoui de l'accueil réservé par le public thiaisien à ses jeunes lauréats.

De cette remarquable soirée, nous retiendrons l'exceptionnelle attention du public.

Essentiellement composé d'enfants musiciens eux-mêmes,

le terrain était favorable, il n'empêche que le programme qui leur était proposé est réputé comme musicalement très difficile.

Bien sûr, la qualité des exécutions n'est pas étrangère à cette réussite, mais nous pouvons affirmer que ces enfants constituent déjà l'excellent public qui remplira demain nos salles de concerts et duquel sortiront, pourquoi pas, un certain nombre d'artistes de cette qualité. C'est un autre aspect du rôle des classes musicales.

Guy DOGIMONT.



THE RUPERT FOUNDATION

in association with

The British Broadcasting Corporation

Sixth International Young Conductors Awards

The Rupert Foundation of Zurich in association with the British Broadcasting Corporation is offering awards totalling £7,500 to a maximum of three young conductors; the British Broadcasting Corporation will offer the successful candidate(s) a variety of work with the BBC symphony orchestras including study and rehearsal opportunities with the orchestras and their conductors, studio and public concerts. Candidates of either sex and any nationality are eligible to enter but they must have had practical experience of conducting on a regular basis, and they must be no

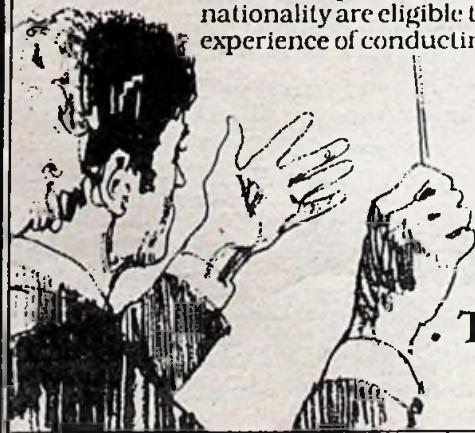
more than twenty-eight years of age on January 16th 1982. The event will be held in London from January 16th-20th 1982 before a distinguished adjudicating panel including Felix Aprahamian, Antony Hopkins, Sir Charles Mackerras, Manoug Parikian, Ole Schmidt, Sir David Willcocks.

Application forms are available from:

THE RUPERT FOUNDATION

P.O. Box 120, Aylesbury, Bucks, England.

Closing date for entries August 1st 1981.



CONCERTS DE LA MUSIQUE DE LA POLICE NATIONALE

• à Paris et dans la région parisienne

- Mercredi 22 avril : Carré Silvia Montfort, concert éducatif.
- Dimanche 10 mai : Concert en l'église de Saint-Germain-l'Auxerrois.
- Dimanche 31 mai : Concert à Betz (60).
- Samedi 13 juin : Concert à La Garenne-Colombes.
- Dimanche 14 juin : Concert à La Garenne-Colombes.
- Jeudi 18 juin : Festival du Palais-Royal à Paris.
- Vendredi 19 juin : Festival du Palais-Royal à Paris.
- Samedi 20 juin : Concert à Versailles (78).
- Dimanche 21 juin : Concert à Versailles (78).
- Samedi 27 juin : Festival du Palais-Royal à Paris.

• En province et à l'étranger :

- Dimanche 24 mai : Luzinay (38).
- Samedi 30 mai : Saint-Guistain (Belgique).
- Mardi 2 juin : Sancerre.
- Samedi 6 et dimanche 7 juin : Bourgoin-Jallieu.
- Dimanche 28 juin : Desvres (62).
- Dimanche 19 juillet : La Houssaye (27).
- Jeudi 23 juillet : Kerkrade (Pays-Bas).
- Dimanche 26 juillet : Coulommès (77).
- Dimanche 6 septembre : Sens (fêtes de Saint-Fiacre).
- Dimanche 13 septembre : Cuinchy (59).
- Dimanche 20 septembre : Binche (Belgique).

XVIII^{es} FÊTES MUSICALES EN TOURAINE

Les XVIII^{es} Fêtes Musicales en Touraine se dérouleront du dimanche 21 juin au dimanche 5 juillet 1981 et seront consacrées à la Voix. Six récitals de chant auront lieu à la Grange de Meslay et Elisabeth Schwarzkopf donnera un Cours Public d'Interprétation.

Sviatoslav Richter, âme et inspirateur des fêtes, inaugurerà l'ensemble des manifestations 1981 par un premier récital de piano au Grand Théâtre de Tours et ouvrira chacun des week-ends par deux autres concerts à la Grange de Meslay et à la salle des Tanneurs.

Les Fêtes Musicales proposent cette année un vaste panorama de l'art vocal allant à la diversité des timbres et des voix l'exploration d'un large répertoire.

Les plus beaux lieder de Schubert, Schumann, Liszt, Brahms, Mahler, Strauss, seront interprétés par Birgit Finnilä, Christa Ludwig, Tom Krause et Barbara Hendricks qui chantera également quelques negro-spirituels. Selon son habitude, Cathy Berberian proposera une soirée tout à fait originale ; et le premier récital en France de la basse soviétique Evgueni Nesterenko conclura ces Fêtes en associant deux grands compositeurs de son pays, Moussorgski et Chostakovitch. Ces concerts seront assurés avec la participation au piano de Christian Ivaldi, Geoffrey Parsons, Irwin Gage, Staffan Scheja, Massimiliano Damerini et Evgueni Chenderovitch.

Le troisième, et non moindre volet de ces Fêtes sera le Cours Public d'Interprétation qu'Elisabeth Schwarzkopf viendra donner au Centre Musical Jean de Ockeghem : quelques chanteurs sélectionnés auront ainsi la chance de bénéficier de l'enseignement de l'une des plus

grandes cantatrices de ce siècle ; l'importance de cet événement n'échappera à personne ; les séances de travail seront ouvertes au public.

Enfin, pendant les Fêtes Musicales, deux expositions se tiendront au Musée des Beaux-Arts de Tours : l'une sera consacrée à des dessins de Matisse, l'autre à « Nadar et l'art lyrique ».

Le Vice-Président,
Responsable
de la Commission Artistique,
Jean-Michel VACCARO.

CONCERTS

année 1981 :

- Dimanche 19 avril, à 15 heures : BUSSIERE-DUNOISE
- Dimanche 26 avril, à 15 heures : LA SOUTERRAINE
- Dimanche 3 mai, à 15 heures : EVAUX-LES-BAINS
- Dimanche 10 mai, à 15 heures : FELLETIN
- Dimanche 28 juin, à 15 heures : DUN-LE-PALESTEL
- Dimanche 5 juillet : au Festival de BOUSSAC
- Dimanche 27 septembre, à 15 heures : BONNAT

PROGRAMME :

The 5th Symphony, Beethoven, arrangement moderne des « Exceptions ».

2 romances sans paroles, Mendelssohn.

Flirtation Waltz, Heywood, 3 trompettes et orchestre.

MUSIQUE JOUR ET NUIT

Grande fantaisie, arrangement d'Albert Lerouge.

Prelude et Mazurka, Astier, accordéon et orchestre.

Scène de bal, Hamburger, 3 accordéons et orchestre.

SELECTION SUR L'AMOUR

Grande fantaisie, arrangement d'Albert Lerouge.

À la Française, Goute.

offerts par
**l'Orchestre
Junior
de la Creuse**

sous la
direction
d'Albert
LEROUGE

Liste des concerts publics donnés dans les squares et jardins de la Ville de Paris en 1981 par la Musique des Gardiens de la Paix de Paris

MAI

Mardi 12, 20 h 30 : Square Jean-Morin, Harmonie. Jeudi 14, 16 heures : Champ-de-Mars, Batterie-Fanfare. Mardi 19, 20 h 30 : Square Jean-XXIII, Harmonie. Jeudi 21 : 20 h 30 : Square Courteline, Batterie-Fanfare. Jeudi 28, 16 heures : Jardin du Luxembourg, Harmonie. Dimanche 31, 15 heures : Parc Floral, Harmonie.

JUIN

Mardi 2, 20 h 30 : Square Courteline, Harmonie. Lundi 8, 15 heures : Parc Floral, Batterie-Fanfare. Mardi 9, 20 h 30 : Square Adolphe-Chérioux, Harmonie.

Jeudi 11, 20 h 30 : Square Trouseau, Batterie-Fanfare. Mardi 16, 20 h 30 : Square du Temple, Batterie-Fanfare. Jeudi 18, 16 heures : Jardin du Luxembourg, Harmonie. Mardi 23, 20 h 30 : Square Necker, Harmonie. Jeudi 25, 20 h 30, square Jean-Morin, Batterie-Fanfare. Dimanche 28, 15 heures : Parc Floral, Harmonie.

JUILLET

Jeudi 2, 16 heures : Champ-de-Mars, Harmonie et Batterie-Fanfare. Mardi 7, 20 h 30 : Square Courteline, Harmonie et Batterie-Fanfare. Jeudi 9, 20 h 30 : Square Maurice-Gardette : Harmonie et Batterie-Fanfare. Dimanche 12, 15 heures : Parc Floral, Harmonie et Batterie-Fanfare. Mardi 14, 15 heures : Parc Floral, Harmonie et Batterie-Fanfare.

AOÛT

Jeudi 20, 16 heures : Square des Buttes-Chaumont, Harmonie et Batterie-Fanfare. Dimanche 23, 15 heures : Parc Floral, Harmonie et Batterie-Fanfare. Mardi 25, 20 h 30 : Square Adolphe-Chérioux, Harmonie et Batterie-Fanfare. Jeudi 27, 16 heures : Jardin du Luxembourg, Harmonie.

SEPTEMBRE

Jeudi 3, 20 h 30 : Square Jean-Morin, Batterie-Fanfare. Mardi 8, 16 heures : Square ds Buttes-Chaumont, Batterie-Fanfare. Jeudi 10, 16 heures : Jardin du Luxembourg, Harmonie. Dimanche 13, 15 heures : Parc Floral, Batterie-Fanfare. Jeudi 17, 20 h 30 : Square Trouseau, Harmonie. Jeudi 17, 20 h 30 : Square Trouseau, Harmonie. Jeudi 22, 20 h 30 : Square Necker, Batterie-Fanfare. Jeudi 24, 20 h 30 : Square

OCTOBRE

Dimanche 11, 15 heures : Parc Floral, Batterie-Fanfare. Dimanche 25, 15 heures : Parc Floral, Harmonie.

Courteline, Harmonie. Dimanche 27, 15 heures : Parc Floral, Harmonie. Mardi 29, 16 heures : Champ-de-Mars, Batterie-Fanfare.

UN NOUVEAU TRIO EST CREE DANS L' AISNE



De gauche à droite : Marc-Didier Thirault, violoncelliste, Chantal Fraysse, pianiste, Henry Gronnier, violoniste.

Un Trio au plus haut niveau vient de se créer, et a pris le titre de « Trio de Picardie ».

Cet ensemble professionnel au sens le plus noble du terme est composé d'un piano, d'un violon et d'un violoncelle.

Ils jouent demain soir en la salle des fêtes de Chauny.

La composition de cet ensemble est : Chantal Fraysse, Henry Gronnier, Marc-Didier Thirault, et donneront un programme composé de trois pièces de compositeurs importants qui sont Mozart, Beethoven et Brahms.

Nous donnerons régulièrement des informations sur ce trio, dont le violoncelliste, fils de M. Roger Thirault, vice-président de la Confédération Musicale de France et Président de la Commission Artistique, a obtenu à la C.M.F. il y a un certain nombre d'années, le premier Prix d'Excellence de Violoncelle.

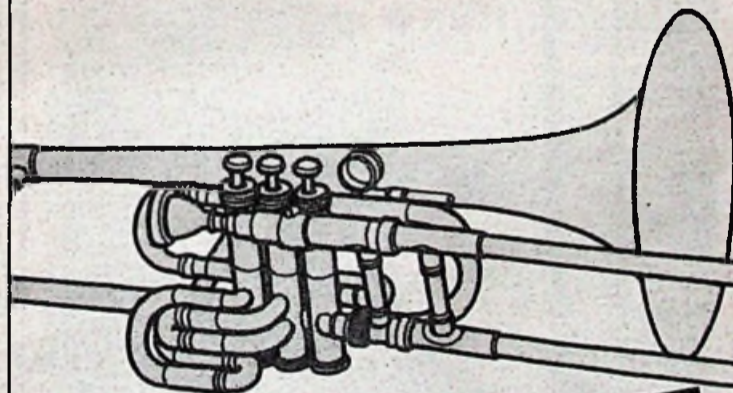
Souhaitons longue vie à ce trio très sympathique.

Le spécialiste des cuivres

l'olifant
Ets JEANNOUTOT & FILS

Un trompettiste professionnel
et son fils facteur d'instruments
au service de tous...

**Trompettes,
Cornets,
Bugles, Cors,
Trombones,
Tubas et
tous accessoires**



Toutes marques
françaises
et étrangères
Dépositaire
embouchures TILZ
et tubas sib, Ut, Fa B & S
4, 5 et 6 palettes.

Ce mois-ci
Bernard Jeannoutot,
essayeur officiel Couesnon,
présente le
BUGLE 145
modèle américain

l'olifant 4, rue du Docteur Goujon, 75012 Paris
Tél. 346.80.53 - M^o Daumesnil

CONCERTS ORGANISES PAR LA VILLE DE PARIS

MAI 1981

Vendredi 15 à 20 h 30 : Square Maurice-Gardette, Paris XI^e, Batterie-Fanfare.
Samedi 16 à 20 h 30 : Arènes de Lutèce, Paris V^e, Harmonie.
Jeudi 21 à 16 heures : Buttes-Chaumont, Batterie-Fanfare.
Jeudi 28 à 16 heures : Champ-de-Mars, Harmonie.

JUIN 1981

Mardi 2 à 20 h 30 : Square des Vosges, Paris IV^e, Batterie-Fanfare.
Vendredi 5 à 20 h 30 : Square Ed.-Vaillant, Paris XX^e, Harmonie.
Dimanche 7 à 16 heures : Bagatelle, Harmonie.
Mardi 16 à 20 h 30 : Square Boulay, Paris XVII^e, Batterie-Fanfare.

JUILLET 1981

Vendredi 17 à 20 h 30 : Square Carpeaux, Paris XVIII^e, Batterie-Fanfare.
Samedi 18 à 20 h 30 : Parc Montsouris, Paris XIV^e, Harmonie.
Mardi 21 à 20 h 30 : Square Auguste-Bianqui, Paris XIII^e, Batterie-Fanfare.
Samedi 25 à 16 heures : Champ-de-Mars, Harmonie plus Batterie-Fanfare.
Dimanche 26 à 16 heures : Bagatelle, Harmonie.

SEPTEMBRE 1981

Mardi 8 à 20 h 30 : Parc Montsouris, Paris XIV^e, Batterie-Fanfare.
Vendredi 11 à 20 h 30 : Square Maurice-Gardette, Paris XI^e, Harmonie.
Mardi 15 à 15 h 30 : Champ-de-Mars, Batterie-Fanfare.
Vendredi 18 à 20 h 30 : Arènes de Lutèce, Harmonie.
Mercredi 23 à 20 h 30 : Square des Vosges, Paris IV^e, Batterie-Fanfare.
Vendredi 25 à 15 h 30 : Buttes-Chaumont, Harmonie.

• Mme Burelli, Secrétaire Administratif de la C.M.F., a été d'autant plus émue de recevoir la Croix de Chevalier des Arts et Lettres, que ce fut pour elle une surprise qu'elle n'attendait pas. En effet, le Président l'avait demandée pour elle, mais il n'en avait rien dit.

En remerciant avec beaucoup d'émotion M. le Ministre, M. le Directeur de la Musique, Mme Du Sallant, M. André Amellér et tous ses Amis de la C.M.F., elle souhaite vivement associer étroitement le personnel du Bureau Administratif, sans lequel il lui serait pratiquement impossible d'accomplir la tâche dont elle a la responsabilité à la C.M.F., à cette décoration.

• Les Editions du Petit Matin communiquent : Après la présentation du Cours de Formation Auditive et Musicale de Michel et Jeanne Vergnault (Editions du Petit Matin) lors du congrès de la Confédération Musicale de France, les Présidents de Fédérations ont posé de nombreuses questions à son sujet. Nous pensons que nos lecteurs aimeraient connaître ces réponses dont voici les principales :

Les cassettes sont d'un maniement extrêmement facile limité, si l'élève est lent, aux touches « marche » et « arrêt ». Le rebobinage n'intervient qu'en fin de leçon pour ré-écouter la leçon en lisant le cahier « corrigé ». Il est même conseillé de l'écouter une troisième fois pour corriger les fautes que l'élève aurait pu faire sur le cahier « exercices ». Chaque fragment de dictée est enregistré trois fois, comme cela se pratique couramment dans les écoles de musique, afin d'éviter le bobinage en cours de leçon.

L'élève peut donc, même s'il s'agit d'un enfant n'ayant aucune connaissance musicale, travailler seul ses dictées. Toutes les explications que donneraient normalement les professeurs sont enregistrées sur la bande et également imprimées sur le cahier lorsqu'elles revêtent quelque importance.

S'agissant d'un cours et non de simples dictées, chaque leçon est composée autour d'une difficulté et comprend des exercices de mémorisation, d'intonation, de rythme ainsi que, à partir de la deuxième année, une dic-

tée complète mais courte (intonation + rythme), et des exercices conçus pour développer la musicalité de l'élève.

Ce cours, dont les exemples sont donnés par sept instruments différents ainsi que par une voix d'enfant chantée, a été primitivement destiné aux élèves, enfants ou adultes, travaillant seuls. Il peut néanmoins être d'une grande utilité aux professeurs qui désireraient l'employer. Ils bénéficieront alors d'un cours tout préparé, faisant connaître les différents timbres aux élèves, et supprimant ainsi toutes difficultés matérielles.

Pour tous renseignements, s'adresser aux Editions du Petit Matin, 94-96, rue Lauriston, 75116 Paris. Tél. : (1) 505.91.02.

Afin de faciliter le travail du service comptabilité, nous vous remercions de ne jamais nous adresser d'espèces en règlement.

Editions HAL LEONARD

distribution exclusive **H.M.M.O.**

60, rue Racine — 59100 ROUBAIX — Tél. : (20) 70-79-31

NOUVEAUTES 1981 ORCHESTRE D'HARMONIE

SELECTIONS FROM FAME (4)	231 F	THEME FROM GRIEG (2)	111 F	SHADOWS IN THE MOONLIGHT et YOU NEEDED ME (2)	150 F	THEY'RE PLAYING OUR SONG (4)	231 F
SEND IN THE CLOWNS (4)	180 F	THEY'RE PLAYING OUR SONG (2)	105 F	FESTIVE CAROLS (2)	111 F	ROCK AROUND THE CLOCK (2)	111 F
VISIONS (3)	195 F	THEME FROM FAME (2)	111 F	HAVE A COKE AND A SMILE (2)	105 F	BUCK ROGERS THEME (2)	111 F
SYMMETRY FOR BAND (4)	225 F	SPECIAL SOUNDS OF CHRISTMAS (3)	195 F	ARMED FORCES SALUTE (4)	240 F	SCEPTER (2)	111 F
ENOUGH IS ENOUGH (4)	120 F	LE MONDE MERVEILLEUX DE WALT DISNEY (3)	195 F	SOFT TOUCH (3)	195 F	MOVIN' RIGHT ALONG (2)	105 F
LONGER (2)	111 F	SEND IN THE CLOWNS (2)	111 F	GUADALCANAL MARCH (3)	195 F	WE NEED A LITTLE CHRISTMAS (2)	96 F
REACH OUT (2)	111 F						

GRANDE FORMATION DE JAZZ (5 saxos, 4/5 trompettes, 4 trombones, 4 rythmes)

BIRDLAND (4)	108 F	LONGER (3)	108 F	WALKING IN THE RAIN (4)	120 F	A NIGHT IN TUNISIA (4)	120 F
I REMEMBER STAN (4)	108 F	MOVIN' RIGHT ALONG	90 F	LES FEUILLES MORTES (3)	90 F	FOUR WHEEL DRIVE (4/5)	144 F
RICHARD RODGERS MEDLEY (4)	135 F	TAKE THE A TRAIN (4/5)	120 F	SAM AND FRIENDS (2)	90 F	YOU CAME A LONG WAY FROM SAINT LOUIS	120 F
KID CHARLEMAGNE (5)	120 F	FLASHBACK (4)	108 F	THEME FROM FAME (4)	108 F	LONGER (2)	90 F
EAR OF THE BEHOLDER (5)	144 F	THE BEST OF EARTH, WIND & FIRE	120 F	PORGY AND BESS SUITE (4)	150 F	CINNAMON TOAST (2)	90 F
SWEETS (3)	90 F	CLARK'S BOSSA (4/5)	144 F	TWO TIMIN (4)	108 F	HOT LUNCH JAM (4)	108 F

ENSEMBLES DIVERS

QUINTETTE BOIS		QUATUOR DE SAXOPHONES		PERCUSSION (4 à 8)	
PETITE MUSIQUE DE NUIT	51 F	FUGUE	23 F	BABY ELEPHANT WALK	60 F
SCHERZINO	30 F	FUSION	45 F	FOLK MEDLEY	18 F
QUINTESSENCE	30 F	MOZAICS	66 F	HAVA NAGILA	45 F
QUATUOR DE FLUTES		ENSEMBLES DE CUIVRES		MEXICAN HAT DANCE	30 F
AMBAGE	45 F	BRASS ESPAGNOL	96 F	ORIENTAL IMPRESSIONS	18 F
EPIGRAMS	45 F	CITY SPECTRUMS	84 F	TRIBUTE TO S. FOSTER	18 F
NUANCES	45 F	ACADEMIC MOODS	96 F		

**HENRY
MAY MUSIC
ORGANIZATION**

60, rue Racine
59100 ROUBAIX

Le chiffre annoté à chaque titre indique le degré des difficultés suivant l'échelle : 1 : Facile - 2 : Assez facile - 3 : Moyen Fac. - 4 : Moyen. - 5 : Moyen avancé - 6 : Difficile. Envoi de nos catalogues et documents sonores sur simple demande. ATTENTION n'oubliez pas d'indiquer le genre qui vous intéresse particulièrement. Sans cette précision votre demande ne serait pas prise en considération. N'omettez pas de vous recommander du Journal de la C.M.F. Envoi d'un disque 30 cm + un disque 17 cm (33 tours) Marching Band pour Harmonie contre 10 francs en timbres-poste uniquement.

Envoi de nos catalogues accompagnés de documents sonores sur simple demande. Ne pas oublier d'indiquer le genre qui vous intéresse particulièrement. Sans cette précision, votre demande ne serait pas prise en considération. Quatre rubriques existantes : 1) Harmonie ; 2) Orchestre à cordes et Orchestre symphonique ; 3) Orchestre de jazz et Variétés (petite et grande formations) ; 4) Ensembles divers.

LA FEDERATION MUSICALE



De gauche à droite : au loin, Mme Cimetière, le président René Cimetière, M. André Amellér, M. le Maire de Nazelles et M. Michel Debré, au concours de Nazelles-Négron.

ORLEANAIS-BERRY EN DEUIL

La F.M.O.B. est dans une très grande tristesse.

Après la disparition récente de deux de ses anciens Présidents, Henri Carroy et Jean Millet, le destin frappe une nouvelle fois de son implacable rudesse.

René Cornichon nous a quittés le 18 février après une longue et cruelle maladie. René Cornichon avait assuré la présidence de la F.M.O.B. de 1965 à 1975 après avoir tenu le poste de Secrétaire Général. René Cornichon fut un exemple de dévouement et de ténacité dans une période où les sociétés connaissaient de graves et nombreuses difficultés.

Flûtiste de talent, il avait dirigé l'harmonie « La Flore » d'Orléans et était membre de la Musique Municipale et de l'Orchestre du Conservatoire.

Ses obsèques ont été célébrées le 20 février, dans l'intimité familiale.

Le 25 février nous parvenait la triste nouvelle : René Cimetière, Président Fédéral de la F.M.O.B., venait de succomber brutalement alors qu'il terminait un séjour de cure et de repos à Amélie-les-Bains. On ne peut s'empêcher de remarquer la douloureuse coïncidence voulue par le destin, et qui devait réunir, à quelques jours près dans leur disparition, ces deux hommes de cœur, qui ont été intimement associés dans l'action et la pensée, à la tête de la Fédération.

Les obsèques de René Cimetière ont eu lieu le 2 mars, en présence d'une foule d'amis, venus rendre un dernier hommage à sa mémoire et à son œuvre.

Au premier rang de l'assistance, ont pris place, Mme Amellér, représentant M. Amellér, Président de la Confédération Musicale de France, MM. Chabot, Vice-Président du Conseil Général du Loiret, Chene, Conseiller Général, Bertheau, Directeur Régional Adjoint de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs, et François Villatte, Vice-Président de la Confédération Musicale de France, Président du Groupement des Fédérations Musicales de la Région Centre, qui a prononcé le discours ci-dessous :

« Il est des personnalités si marquantes dans leur cité et dans leur région, que ce soit dans le domaine artistique, culturel, social ou dans tout autre domaine, que leur disparition, surtout lorsqu'elle est

Manifestations 1981

CONGRES

3 mai	HYERES	51 ^e Congrès de la Fédération Musicale du Var sous la présidence de M. AMELLER, Président de la C.M.F.	M. René PORTES, 16, place Jean-Jaurès, 34500 BEZIERS
16-17 mai 17 mai	LA GRAND-COMBE (Gard) RIXHEIM (Haut-Rhin)	Congrès de la Fédération du Midi Congrès bisannuel de la Fédération des Sociétés de Musique d'Alsace	M. Jacques BALIVET, 01450 MERIGNAT M. Robert DHUMEAU, 52, rue A.-Fradin, 86100 CHATELLERAULT
24 mai 31 mai	PONCIN (Ain) SAINT-GERVAIS-LES-TROIS-CLOCHERS (Vienne)	Congrès de l'Union départementale de l'Ain Congrès	Fédération du Sud-Est, 284, rue Vendôme, 69003 LYON M. Joseph MULLER, 93, rue du Vieux-Mühlbach, 68000 COLMAR M. Maurice ADAM - l'Eden -, 2, rue Paul-Verlaine, 73100 AIX-les-BAINS
4-5 juillet 26-27 septembre 4 octobre	ANNECY (Haute-Savoie) PLOBSHEIM (Bas-Rhin) BOURG-SAINT-MAURICE (Savoie)	Congrès de la Fédération du Sud-Est Congrès de l'Association des Chorales d'Alsace Congrès de l'Union départementale de la Savoie	M. André BRUNET, 26210 SAINT-SORLIN-EN-VALLOIRE M. A. VETTARD, Président, 284, rue Vendôme, 69003 LYON M. Paul DELZANT, 33, rue Carnot, 74000 ANNECY
11 octobre 24 octobre 25 octobre	BOURG-DE-PEAGE (Drôme) VILLEFRANCHE-SUR-SAONE (Rhône) BONNEVILLE (Haute-Savoie)	Congrès de l'Union départementale de la Drôme A.G. de l'U.D. du Rhône Congrès de l'Union départementale de la Haute-Savoie	

CONCOURS

2 mai	VIRE (Calvados)	Concours national toutes formations	OFFICE MUNICIPAL DU TOURISME, square de la Résistance, 14500 VIRE
8 mai	MULHOUSE (Haut-Rhin)	33 ^e Concours de chant scolaire de Mulhouse	M. J.-P. MOSER, 38, rue Anna-Schoen, 68200 MULHOUSE Décal d'inscription : 15 mars 1981
17 mai	SAINT-ETIENNE-DE-SAINT-GEOIRS (Isère)	Concours de Batterie Fanfares ouvert aux Sociétés de toutes Fédérations.	M. Jean-Pierre MALFAIT, Président, 13, boulevard Michel-Perret, 38200 TULLINS
20 mai	STRASBOURG (Haut-Rhin)	33 ^e Concours de chant choral scolaire de Strasbourg	M. J.-L. WEBER, 3, rue de Barr, 67480 SOUFFELWEYERSHEIM Décal d'inscription : 20 mars 1981
23-24 mai	MONTLUÇON (Allier)	Concours national pour harmonie fanfares et batteries fanfares	M. Gilbert MAILLARD, 17, avenue de la République, 03100 MONT-LUÇON
24 mai	TULLINS (Isère)	Concours National Harmonie - Fanfare Plectre	M. Jean-Pierre MALFAIT, Président, 13, boulevard Michel-Perret, 38200 TULLINS
6-7 juin	SAINT-ETIENNE (Loire)	Concours national d'accordéons	M. Bernard ALBAYNAC, 47, rue Antoine-Durafour, 42100 SAINT-ETIENNE - Tél. : (77) 25-03-47
13-14 juin	LA ROCHELLE (Charente-Maritime)	Concours international harmonies, fanfares, batteries fanfares et groupes divers	HARMONIE MUNICIPALE, B.P. 70, 17003 LA ROCHELLE CEDEX Tél. : (46) 41-53-80
14 juin 21 juin	BRIOUDE (Haute-Loire) CHIRASSIMONT (Loire)	Concours National ouvert aux sociétés de 1 ^{re} , 2 ^e et 3 ^e divisions Concours de batteries fanfares organisé pour le 50 ^e anniversaire de l'Indépendance	M. Casimir BOUDON, rue Abbé-Lespinasse, 43100 BRIOUDE M. Roger DEMOLIERE, chez Pirotes, 42144 CHIRASSIMONT
6 juillet	SAINT-GENGOUX-DE-SCISSE (Seine-et-Loire)	Concours national de batteries fanfares	M. Jean BONIN, 71260 SAINT-GENGOUX-DE-SCISSE

FESTIVALS

1 ^{er} mai 2 et 3 mai 5 mai	HYERES MONTAGNY METZ BORNAY (Moselle) WOIPPY (Moselle) FLORANGE (Moselle)	3 jours de Musique Populaire avec le Concours des Formations Musicales de ST-POL-SUR-MER Groupement Reinet Trambouze Festival de musique Festival de musique Festival d'accordéon	M. R. PRAJOUX, 6, rue Pasteur, BOURG-de-THIZY 69240 THIZY M. Guy HENRY, 7, rue de Colombey, 57000 METZ BORNAY M. André PIERRARD, 88, rue Lachouchamp, 57140 WOIPPY Mme Marie Thérèse KALUZA, 8, rue de Luxembourg, 57190 FLORANGE
17 mai	ST-DIZIER (Haute-Marne)	Festival International de Musique	M. J.M. TOULZA, Appt. N° 1, GS L. Michel, 52100 SAINT-DIZIER Tél. : (25) 06-05-39
17 mai 17 mai 17 mai 17 mai	LENCLOITRE (Vienne) METZ VALLIERES (Moselle) LA GRAND-COMBE (Gard) COLMAR (Haut-Rhin)	Festival juniors Festival de musique Festival de musique 9 ^e Festival de chant choral de la jeunesse de Colmar et environs	M. J.M. DAZAS, Mairie 86140 LENCLOITRE Mme Suzanne VILLER, 129, route de Vallières, 57070 METZ Mairie de la Grand-Combe, 30110 M. Joseph MULLER, 93, rue du Vieux-Mühlbach, 68000 COLMAR Décal d'inscription : 30 avril 1981
17 mai	SAINT-JEAN-DE-MAURIENNE (Savoie)	Festival départementale de la Savoie	M. Auguste BOZON, 46, avenue du Mont-Cenis, 73300 SAINT-JEAN-DE-MAURIENNE
17 mai	CHATELAILLON PLAGE	Festival de Batteries - Fanfares et Mejoirettes	M. G. GUERIN, Président, 20, rue Jean-Lotzeau - 17340 CHATELAILLON PLAGE
17 mai 17 mai	VILLERS (Loire) HAUTVILLERS (Marne)	Festival de musique Festival Inter cantonal des Cantons d'AY et VERZY	M. André DENIS, Président, Villers 42460 CUINZIER M. Georges BOYER, Secrétaire de la Fanfare - Dom Pérignon - 51160 AY
19 mai 23 mai 23-24 mai	HAGUENAU (Bas-Rhin) STRASBOURG (Bas-Rhin) MONTLUÇON (Allier)	Festival de chant choral de la jeunesse de Haguenau et environs 3 ^e Animation de chant choral de Strasbourg Festival de musique, Fête fédérale de la F.S.M. du Centre	M. Marcel FENNINGER, Maison de la culture, 67500 HAGUENAU M. Gérard FOLTZ, 3, rue du Falkenstein, 67800 BISCHHEIM M. Gilbert MAILLARD, 17, avenue de la République 03100 MONT-LUÇON
23-24 mai 23-24 mai	L'AIGUILLON-SUR-MER (Vendée) DIEULOUARD (Meurthe-et-Moselle)	Festival du centenaire de l'harmonie municipale Centenaire de la Scarponaise	M. J. MADY, lotissement de la Baie, 85460 L'AIGUILLON-SUR-MER M. Lucien FRIDERICH, 4, rue Jean-Moulin, 54300 DIEULOUARD Tél. : 326-55-21
24 mai	SOMMEDIÈVE (Meuse)	Festival International de musique populaire	M. Robert BONNE, 2, rue du Parc, Sommedieu, 53320 DIEUE-SUR-MEUSE. Tél. (29) 87-67-29

aussi brutale que celle de notre ami René Cimetière, crée un vide tel, une rupture si pénible, que notre esprit se refuse jusqu'à admettre la douloureuse réalité, et ne peut s'habituer que lentement à l'idée de ne plus revoir celui qui tenait tant de place dans notre vie de tous les jours et dans nos cœurs.

A tous égards, René Cimetière, dans cette agglomération Orléanaise, et dans notre Région Centre, était bien l'une de ces personnalités. Sa vie, toute de courage, d'obstination, de dévouement, d'énergie, et aussi de sensibilité, de profonde cordialité, de chaleur humaine, constitue non seulement un exemple, mais un modèle.

Sa vie familiale tout d'abord, que malgré son sens inné de l'intérêt général et d'inévitables absences, il n'a jamais accepté de négliger ; et au nom de tous ses amis, je veux dire à Mme Cimetière et à ses enfants, combien nous comprenons leur immense douleur et la part que nous y prenons.

Sa vie professionnelle ensuite, sa vie de cheminot, un cheminot qui avait commencé tout jeune, à la base, dans les plus modestes emplois, et qui devait terminer brillamment sa carrière comme Chef de Traction Principal Honoraire du dépôt S.N.C.F. des Aubrais.

Sa vie sociale aussi, dans les sociétés sportives, car ayant pratiqué lui-même le sport, rien à cet égard ne le laissait indifférent ; dans les sociétés mutualistes, car cet homme énormément généreux et fraternel ne pouvait être que mutualiste ;

enfin dans les sociétés de musique populaire et c'est là que René Cimetière devait vraiment donner toute sa mesure, la mesure de son désintéressement, d'une volonté tenace et d'incroyables facultés de travail.

Musicien depuis toujours, et excellent musicien ayant pratiqué les saxhorns, le cornet et même le violon, il devait appartenir, partout où l'entraînait sa profession, aux sociétés locales d'amateurs. A Orléans, il fut, de 1951 à 1961, Vice-Président, puis Président de la Musique Municipale, et il était encore un membre exécutant, très actif, de la Fanfare Saint-Marc-Saint-Vincent, cette phalange qui lui était si chère.

Depuis 22 ans, il appartenait au Bureau de la Fédération Musicale Orléanaise-Berry, et il devait en devenir successivement Secrétaire-Adjoint, Secrétaire Général, puis en 1975, le Président. Et si cette Fédération peut à bon droit se féliciter d'être l'une des Fédérations les plus actives et dynamiques de la Confédération Musicale de France, elle le doit pour une très large part à René Cimetière. Dire l'importance du travail qu'il a fourni à la F.M.O.B. est une chose presque impossible ; seuls ceux qui ont œuvré à ses côtés, pendant des années peuvent vraiment l'apprécier.

René Cimetière avait foi dans notre jeunesse, et croyait profondément à ses possibilités et à son avenir. Dans ce domaine, aucun effort ne le rebutait : homme de contact, il savait convaincre et rallier à ses vues les élus, les responsables administratifs et tous ceux dont l'appui pouvait être

utile. Combien de démarches n'a-t-il pas faites, combien de lettres n'a-t-il pas écrites, ces lettres que nous recevions tous si souvent, claires, détaillées, d'un style vigoureux, avec toujours, toujours, une formule de gentillesse, et des paroles d'amitié.

Tout naturellement, lorsqu'en 1972, nous avons créé le Groupement de Fédérations Musicales de la Région Centre il en est devenu le Secrétaire Général, et il en a été, en fait, la cheville ouvrière. Chaque année, il préparait minutieusement les répartitions des crédits régionaux, avec un souci constant d'équité, et, jusqu'à ses derniers jours encore, il a mis au point dans le détail la répartition de 1981.

Dans les Congrès de la Confédération Musicale de France, ses interventions étaient à chaque fois très écoutées. Pleines de générosité, et aussi de verve, elles n'étaient pas exemptes de passion, cette passion qu'il s'efforçait de communiquer à tous, pour ce qui est « notre cause », la cause des sociétés populaires de musique, des sociétés d'amateurs.

Tous les représentants de nos Fédérations l'estimaient et recherchaient ses avis.

René Cimetière pouvait s'enorgueillir d'éminentes distinctions, témoignages de la considération et de la gratitude des pouvoirs publics et de notre Confédération.

Mais la véritable récompense de ses efforts incessants n'était pas là ; elle était dans les résultats obtenus, dans l'élévation constante du niveau musical de nos sociétés, de nos cadres, de nos exécutants, de nos élèves ; elle était dans la réussite

de telle ou telle démarche, de telle ou telle innovation et dans les progrès enregistrés jour après jour. De tout cela, alors que son parcours est terminé, il peut vraiment s'enorgueillir.

Au nom de la Confédération Musicale de France, de son Président, M. Amellé, de son Conseil d'Administration, de ses 49 Fédérations, au nom de notre groupement des Fédérations musicales de la région Centre, au nom « sa » Fédération Orléanaise-Berry, au nom des si nombreux musiciens qui avaient appris à l'apprécier et à l'aimer, au nom de tous ses amis, j'exprime à René Cimetière notre immense gratitude, je l'assure de notre admiration, de notre profonde estime, de notre affection, et je lui dis adieu.

La peine immense de sa famille, devant laquelle nous nous inclinons avec tant de respect, est aussi notre peine. Que les siens soient assurés que le souvenir de celui que nous pleurons ensemble ne nous quittera jamais.

Nous allons essayer maintenant de continuer la tâche qu'il a dû abandonner. Ce sera difficile, mais c'est là notre devoir, et, en hommage à sa mémoire, et à son œuvre, nous n'y faillirons pas.

Adieu, René.

François VILLATTE

En ces douloureuses circonstances, la Fédération Musicale Orléanaise-Berry, renouvelle à Mme Cornichon, à Mme Cimetière et à leurs enfants ses très sincères condoléances et les assure de sa respectueuse affection.

FESTIVALS

24 mai SIGNES

24 mai MIRAMBEAU (Charente-Maritime)
24 mai BROU (Eure-et-Loir)
30 mai LYON Auditorium
31 mai ST-AMANT-DE-BOIXE (Charente)

31 mai ST-GERVAIS-LES-3-CLOCHERS (Vienne)
1^{er} juin FAMECK (Moselle)
6-7 juin MANOM (Moselle)
7 juin PONS (Charente-Maritime)
13-14 juin METZ DEVANT LES PONTS (Moselle)
13-14 juin CHARLY (Rhône)
14 juin BRIOUDE (Haute-Loire)

13-14 juin LE HAVRE (Seine-Maritime)

14 juin CHARBONNIERES
14 juin FONTAINEBLEAU (Seine-et-Marne)

14 juin TRELISAC (Dordogne)

14 juin LA TESTE-DE-BUCH (Gironde)

14 juin PICHEY MERIGNAC (Gironde)
14 juin LIBOURNE (Gironde)
14-15 20-21 juin VOLMERANGE-LES-MINES (Moselle)

20-21 juin VILLEFRANCHE (Rhône)

20-21 juin BOUZONVILLE (Moselle)
21 juin SAINT-FORT-SUR-GIRONDE (Charente-Maritime)

21 juin CHIRASSIMONT
25 juin LARGENTIERE (Hautes-Alpes)

27 juin VAYRES (Gironde)
27-28 juin AGEN (Lot-et-Garonne)

28 juin POULE-LES-ECHARMEAUX (Rhône)
28 juin MIRAMBEAU (Charente-Maritime)
4-5 juillet LE PUY (Haute-Loire)

5 juillet CHATEAUNEUF (Charente)
5 juillet CHAMBON (Charente-Maritime)
5 juillet DISTROFF (Moselle)
5 juillet LAPALISSE (Allier)
5 juillet RANDAN (Puy-de-Dôme)
15 août ILE-DE-RE (Charente-Maritime)

18-19-20 sept. OTTANGE (Moselle)

4^e Festival de Musique organisé par la Lyre Signoise sous l'égide de la Fédération Musicale du Var, la Municipalité et le parrainage de M. Paul RICARD
Festival de l'harmonie départementale
Festival de musique
Forum de la musique
Festival de musique et majorettes

Festival de musique
Festival de musique
Festival de musique
Festival organisé par les Enfants d'Apollon
Festival de musique
Groupement St-Genis Laval
Festival de musique fête fédérale de la F.S.M. de la Région de Brioude
Festival Départemental

Epreuve de Classement
Festival Départemental

Festival musique et majorettes de l'Union des sociétés musicales de la Dordogne, organisé par la Jeunesse musicale trélistacoise
Festival de l'Union des Sociétés Musicales du Bassin d'Arcachon

28^e Festival de Musique et de Batteries Fanfares
Festival du groupement des sociétés musicales du Libournais
Festival de musique

Groupement Beaujolais Villefranche

Festival de musique
Festival de musique

Festival organisé pour le 50^e anniversaire de l'indépendance
Festival de l'U.D. des Hautes-Alpes

Au château, concert annuel des Musiques Militaires
Festival National ouvert aux harmonies, chorales, batteries fanfares et majorettes

Groupement de l'AZERGUES
Centenaire de l'Harmonie Municipale
Festival International de Musique du PUY-EN-VELAY organisé par Musique A.S.M.P. Notre-Dame de France

Festival de musique et majorettes
Festival
Festival de musique
Festival Départemental des Sociétés Musicales de l'Allier
Festival de Musique organisé par l'Eveil Randannais
Festival annuel réservé aux sociétés de l'île

Festival de musique

M. Remy IULLIEN, 17150 LE PUY-MIRAMBEAU
M. André FERRE, 13, rue des Changes, 28160 BROU, (37) 47-07-39
M. A. GICQUEL, 23, rue Roger Radisson LYON 5^e
M. Firmin CHARRIER, Montignac-sur-Charente, 16330 ST-AMANT-DE-BOIXE

M. G. BRAGUIER, 86230 ST-GERVAIS-LES-3-CLOCHERS
Mme Lucie LAURENT, 1, rue des Fiandres, 57290 FAMECK
M. Alain KIFFER, 68, rue de Lagrange, 57100 THIONVILLE
M. Edouard TESSIER, cours Jules-Ferry, 17800 PONS
M. Jean-Pierre ARTAUD, 14, rue du 151^e R.I., 57000 METZ
M. A. GELIN, route de l'Etra, Charly 69390 VERNASION
M. Casimir BOUDON, rue Abbé Lespinasse, 43100 BRIOUDE

M. Jean-Pierre MOUTON, 29 av. du Mont-le-Comte, 76810 LE HAVRE
Tél. : (35) 45-37-93

Fédération du Sud-Est, 284, rue Vendôme, LYON 3^e
M. Raymond DANTIGNY, commissaire général, 2, rue Pierre Dan, 77300 FONTAINEBLEAU, Tél. : 422-40-11

M. Germain MOYRAND - Charrieres - 24000 TRELISAC
Tél. (53) 08-02-17, après 20 h
M. J. DUPIN, Ecole Mun. de Musique, rue E.-Doré, 33260 LA TESTE-DE-BUCH

M. G. Mathieu, 33700 PICHEY MERIGNAC
M. MALVILLE Daniel, 26, avenue de la Gare 33870 VAYRES
M. Gilbert THILE, 38, rue de Dudelage, Volmerange 57330 HET-TANGÉ - GRANDE
M. P. CHOSELAT, 11, rue de la Liberté, ARNAS - 69400 VILLEFRANCHE

M. Jean-Marie GEORGIN, 23, rue Mozart, 57320 BOUZONVILLE
M. Guy GAZON, chez M. Guillon, SAINT-FORT-SUR-GIRONDE 17240 ST-GENIS-DE-SAINTONGE

M. Roger DEMOLIERE, chez Protte - 42114 CHIRASSIMONT
M. René ESTIENNE, Président, avenue des Glaciers, 05200 LES VIGNEAU par LARGENTIERE

M. MALVILLE Daniel, 26, avenue de la Gare 33870 VAYRES
M. Jean-Claude FONDRIEST, 57, avenue Jean-Jaurès, 47000 AGEN

M. A. PATAY, POULE-LES-ECHARMEAUX 69950
Mme BEZIE, Petit Niort, 17150 MIRAMBEAU
M. Roger PREGHENELLA, Le Bel Ami, bât. C, 43000 LE PUY

M. PARDOUX, Le Petit-Bourghieux, 16120 CHATEAUNEUF
M. René MARCHAND, président, Chambon, 17290 AIGREPEUILLE
M. Michel PIERROT, 1, rue des Alouettes, 57134 DISTROFF
M. Louis DEPEYRE, rue Winston-Churchill, 03120 LAPALISSE
M. André BIGAY, rue de Riom, 63310 RANDAN
M. LABBE, 17, avenue de la Malcouche-Foulerot, 17190 SAINT-GEORGES-D'OLERON
M. René AVELINE, 27, rue de la Liberté, 57710 TRESSANGE

STAGES

10 mai Conservatoire National de Région

17 mai VERNAISON
26-27 juin C.N.P.M.A.E TOUCY (Yonne)
4 juillet C.N.P.M.A.E TOUCY (Yonne)
19-31 juillet SAVIGNY (Rhône)
14-19 septembre C.N.P.M.A.E TOUCY (Yonne)
10-11 octobre SAINTE-CROIX-AUX-MINES (Haut-Rhin)
Maison Régionale de la Musique

Examen 4^e Degré (Supérieur)

Examen (3^e Degré (Moyen))
Examens de l'Ecole Supérieure de Musique de l'Yonne
Examens Fédéraux Supérieurs Yonne
Stage U.D. du Rhône
Stage de la Fédération de l'Yonne
Direction Animation Chant Choral

M. Le Directeur Technique, Fédération du Sud-Est, 284, rue Vendôme, 69003 LYON

U.D. du Rhône, 284, rue Vendôme, 69003 LYON
M. DRUGE, 2, rue du Canada, 89300 JOIGNY
M. DRUGE, 2, rue du Canada, 89300 JOIGNY
M. le Président, U.D. du Rhône, 284, rue Vendôme, 69003 LYON
M. DRUGE, 2, rue du Canada, 89300 JOIGNY
M. Joseph MULLER, 93, rue du Vieux Muhlbach, 68000 COLMAR

Pour les Sociétés de Musique voyageant avec leur autocar

S.C.T.T.V. TRANSATOUR

L'Agence officielle de la Confédération Musicale de France propose

— un séjour à Paris de deux jours au prix de 177 F par personne (groupe de 40 personnes minimum) comprenant : une nuit à l'hôtel avec le petit déjeuner, deux repas boisson comprise, guide pour deux demi-journées de visite de Paris et du château de Versailles, promenade sur les bateaux-mouches.

Pour tous renseignements : S.C.T.T.V. TRANSATOUR, 34, rue de Lisbonne, 75008 PARIS — Lic. A 183 — Tél. : 563-83-37

FÉDÉRATIONS RÉGIONALES

Les articles de cette rubrique sont insérés sous la responsabilité du Président de chaque Fédération.

Les articles adressés par les Sociétés directement à la C.M.F. ne seront pas publiés.

Nous vous remercions de bien vouloir nous adresser des articles bien écrits (de préférence tapés à la machine) et bien présentés, afin d'éviter les erreurs.

AISNE

Château-Thierry

Magnifique concert pour le cent douzième anniversaire de l'Union musicale et la fête de Saint-Cécile

C'est le dimanche 7 décembre que l'Union Musicale de Château-Thierry avait choisi pour fêter le 112^e anniversaire de sa fondation et honorer la patronne des musiciens en offrant un concert de gala au Palais des Rencontres.

Était-ce la récente promotion de l'Union Musicale à la division d'excellence ou bien la venue de la Batterie Fanfare de la Musique de l'Air qui avait attiré autant de monde à la salle des fêtes du quartier de Blanchard ?

Sans doute les deux à la fois. En effet plus d'un millier d'auditeurs (un record !) avaient répondu à l'invitation des musiciens. De très nombreuses personnalités honorèrent ce concert de leur présence notamment M. M. Balon, sous-préfet de Château-Thierry et Madame, M. A. Rossi, député-maire, ancien ministre ; M. P. Lemeret, conseiller général. A leurs côtés avaient pris place les dirigeants de la Société M. R. Gravelin, président, adjoint au maire ; MM. M. Dardenne et J. Lefebvre, vice-présidents et leurs épouses.

C'est donc devant une salle absolument comble que le secrétaire D. Hanriot se faisait l'interprète des musiciens en prononçant quelques paroles de bienvenue. Il présentait ensuite le programme du concert qui débutait par un pas redoublé de René Bourbon : la Marche du 10^e BCP, les 100 musiciens de la société étant dirigés, pour l'harmonie, par le sous-directeur Raymond Commun et pour la batterie fanfare, par Jean-Pierre Taramini, tambour-major.

Après cette traditionnelle introduction « en fanfare », le directeur Jean Ravez montait au pupitre et, à la tête des 75 musiciens de l'Harmonie, dirigeait l'ouverture « Der Freischütz » de C.M. Von Weber, l'œuvre tout imprégnée par le romantisme naissant et dont le caractère mystérieux, fantastique, l'atmosphère poétique et sylvestre furent parfaitement rendues par l'orchestre. Le pupitre des cors et la clarinette solo M. Jorand se firent particulièrement apprécier dans leurs interventions.

C'était ensuite le célèbre poème symphonique de Franz Liszt « Les Préludes », œuvre très connue mais particulièrement redoutable d'exécution et qu'il n'est pas courant de voir afficher au programme d'une société d'amateurs. Les musiciens de l'Union musicale emmenés avec brio et fermété par Jean Ravez parvinrent à se hisser au niveau de véritables professionnels et à mettre en valeur les beautés de ce chef-d'œuvre de la musique romantique.

Les basses, contrebasses et clarinettes notamment sont à féliciter pour le talent dont ils ont fait preuve dans une partition hérissée de difficultés. Une mention toute spéciale aux solistes : P. Ravez, flûte, R. Prat, hautbois ; M. Jorand, clarinette ; B. Boulanger, cor. Le chant de triomphe final clamé par les trompettes et les trombones dans un déchaînement des timbales et de tout l'orchestre souleva une ovation prolongée, récompensant les musiciens et leur chef de cette magistrale interprétation.

Changement complet de genre et de sonorité avec le morceau qui suivait : Variety-Magazine de J. Darling, agréable assortiment de danses classiques et modernes, style jazz. Une musique sans grandes surprises, mais bien écrite pour formation d'harmonie, dont les rythmes entraînants et syncopés plaisent à tous.

La première partie se terminait avec la batterie-fanfare de l'Union Musicale qui se présentait seule dans une composition

pour clairs et percussions de son professeur Jacques Bleicher : « Ray Lach » abréviation de Raymond Lachat, le jeune « doyen » de la Batterie Fanfare auquel cette œuvre était amicalement dédiée.

Sous la direction de l'auteur, les 22 musiciens dont, il faut le souligner, 18 ont moins de 20 ans, démontrèrent : s'il en était besoin, que la valeur n'attend pas le nombre des années et qu'avec du travail et du sérieux on obtient d'excellents résultats. Le public réserva un accueil chaleureux à leur prestation.

Après l'entracte, le président de l'Union Musicale, R. Gravelin prenait la parole pour remercier les personnalités et le public de leur présence et de leurs encouragements. Parlant de la société vieille dame de 112 ans et des membres « de 7 à 77 ans », il présentait le benjamin : Fabrice Lefebvre, jeune tambour de 7 ans et les deux doyens, les toujours actifs et dévoués Raymond Commun et Maurice Lefebvre, sociétaires depuis plus de 60 ans.

C'était d'abord alors le moment très attendu de la prestation de la Batterie Fanfare de la Musique de l'Air, une belle phalange de quarante musiciens chevronnés sans commune mesure avec ce qu'on a coutume d'appeler dédaigneusement une « clique ». Une présentation impeccable, comme il se doit pour des militants, un répertoire original moderne et rythmé, un spectacle complet à la fois sonore et visuel puisque agrémenté par des projecteurs aux effets de lumière et de couleur variés.

Sous la direction précise et sobre du major Gilbert Lanverdere, la célèbre formation offrit un remarquable éventail de tout ce qu'il est possible de faire avec des clairs, trompettes, trompes et tambours. Tout y était : précision des attaques et des rythmes, justesse des sonorités même dans l'aigu extrême des trompettes, douceur de certaines nuances ce qui étonna de la part d'instruments aussi sonores.

Le programme varié et copieux abordait tous les genres : traditionnel avec Saint-Georges (R. Fayeulle), Alegera (L. Delbecq Goute), Echos de Paris et Prémices (J. Devogel), humoristique ou imitatif avec Galopade, Marionnettes et Minauderie (J. Devogel), rythmes sud-américains avec Carnaval (J. Bleicher), le compositeur présent dans la salle fut fort applaudi, jazz et rythmes modernes avec Negro-Mélodie (J. Devogel), Caroline et Virginie, Cocody Bleues (P. Saaborborg) et le célèbre Buggle Riff de G. Luybaerts qui clôturait le programme. Une pièce surtout fut très appréciée : les Tatars de Roger Fayeulle, somptueuse fresque sonore qui fait songer à « la Grande Porte de Kiev » des tableaux d'une exposition de Moussorgsky et qu'on eût pu croire interprétée par un grand orchestre tellement l'effet obtenu était grandiose.

En intermède, les fameux tambours de l'Armée de l'Air offrirent une sensationnelle démonstration de leur technique et de leur virtuosité avec des batteries de l'Empire et une composition moderne pour tambours, dans un spectacle en lumière noire qui ne laissait visibles, fluorescents dans l'obscurité que les coiffes des casquettes, les crispins, les caisses et les baguettes. De diaboliques baguettes maniées par des mains invisibles qui bondissaient, voltigeaient et retombait avec une régularité, une précision et un ensemble ahurissants. Un numéro de grande classe que le public ovationna comme il le méritait. En bis, les musiciens de l'Air entonnèrent le fameux : Whe the saints go marching in, que les auditeurs enthousiastes scandèrent en frappant dans leurs mains. Et, après avoir acclamés durant de longues minutes, c'est aux accents de « Ce n'est qu'un au revoir » que la Batterie Fanfare de l'Air prit congé du public castelthéodoricien, comblé et enchanté par ce magnifique après-midi musical.

Mais la journée n'était pas terminée pour les musiciens qui se retrouvèrent le soir dans la même salle avec parents et amis, pour le traditionnel banquet, préparé d'excellente façon par le traiteur Lablanche. Au cours de ces sympathiques agapes, des récompenses furent remises

par le sous-préfet et le député-maire aux musiciens les plus méritants. La fête se prolongea par une joyeuse sauterie jusqu'aux premières heures du matin et chacun se sépara à regret, ravi de cette journée de « Sainte-Cécile » si bien remplie.

Voici la liste des musiciens décorés à cette occasion :

INSIGNES DE LA FEDERATION DE L' AISNE JEUNES MUSICIENS

Bronze : Sylvain Clermont, François Dartinet, Christine Devaugerme, Sylvie Hanriot, Alain Kestler, Patrick Wisniowski.

Argent : Jean-Pierre Compère, Francine Ravez-Huot, Pascal Ravez, Christine Villeroit.

MEDAILLES DE LA FEDERATION DE L' AISNE

Bronze : Guy Bergaut, André Randon.

Argent : Michel Bazin, Guy Bergaut, André Randon.

Or : Guy Bergaut, Marcel Courier, André Randon.

MEDAILLES DE LA CONFEDERATION MUSICALE DE FRANCE

Bronze : Guy Bergaut, Michel Compère, Gérard Lefebvre, André Randon.

Argent : Guy Blet.

Or : Julien Darche.

MEDAILLE DES VETERANS AVEC ETOILE

Maurice Lefèvre.

Le Concert du Trio de Picardie

Le public avait abondamment rempli la salle des fêtes de Chauny, pour assister au Concert organisé par les Parents d'Élèves de l'École de Musique et l'Office-Culturel, avec le concours du Trio de Picardie qui suscitait la curiosité et l'intérêt.

Ce public, beaucoup plus important qu'à l'habitude, venait de Chauny bien entendu, mais aussi de toute la Région : Laon, Saint-Quentin, Tergnier, etc.

Il ne fut pas déçu.

Tout d'abord, le Trio commença par l'Allegro du Trio n° 3 en Si bémol Majeur de Mozart.

Dès les premiers accords, l'on était fixé sur l'homogénéité de l'Ensemble.

La pianiste, au toucher subtil, se mit particulièrement en évidence par la clarté de son jeu.

Puis vint le Larghetto où toute la grâce de Mozart s'épanouit avec un goût très sur.

Cette œuvre, rarement jouée, se termina par un Allegretto, aimable et souriant, bien servi par un Trio, mis en confiance par un début de concert très réussi.

En deuxième partie, Beethoven était au programme avec le Trio opus 1 n° 1 en Mi bémol Majeur.

Assimilant le romantisme de Beethoven d'une façon fort naturelle, le Trio mit merveilleusement en valeur une œuvre remplie de difficultés où les sonorités du piano et des cordes, intimement mêlées, atteignent une profondeur remarquable dans l'Adagio cantabile et une virtuosité de bon aloi dans le fringant scherzo.

Le très brillant final démontra à quel point les artistes se mettaient au service de l'œuvre interprétée.

Leur sonorité, ronde, attachante, où chacun collaborait, fit grosse impression.

Pour finir la soirée, l'on entendit le Trio 101 en Ut mineur de Johannes Brahms.

Cette œuvre très importante, débordante de romantisme, où les unissons des cordes dans le grave et les rythmes sonores du premier mouvement « chantaient » en toute liberté.

L'Ensemble joua le presto scherzo avec une technique et une élégance qui classe un Ensemble.

Les trois Artistes donnèrent l'impression de se jouer des difficultés contenues dans cette œuvre.

L'Andante grazioso et l'Allegro molto finirent la soirée en apothéose.

Cédant les nombreux rappels du public, le Trio de Picardie donna en bis le final de Beethoven.

Ce concert, donné par trois jeunes musiciens confirmés, qui eurent le courage de choisir un programme : Mozart, Beethoven, Brahms, avec tous les risques que

cela comporte, mais dont le niveau technique le permettait, fut une complète réussite.

Félicitons donc sans réserve les trois Artistes du Trio de Picardie.

Merci à la clarté et la pureté du Piano de Chantal Frayssa, merci à la technique et aux détails du Violon de Henry Gronnier, enfin merci à l'élégance et le charme de la sonorité du Violoncelle de Marc-Didier Thirault.

En plus de ses activités professionnelles, Marc-Didier Thirault est violoncelle solo de l'Orchestre de Chambre de Laon et violoncelle solo de l'Orchestre Harmono-Symphonique de Laon, sociétés amateurs affiliées à la C.M.F. En l'absence du titulaire, il lui arrive aussi de tenir le poste de Basse Si bémol solo...

Les qualités de professionnels et d'amateurs ne sont pas incompatibles ; le principal est de faire de la bonne musique et d'y apporter l'esprit et la qualité.

ALPES-MARITIMES

Congrès de la Fédération

Dernièrement s'est tenue à Nice, l'assemblée générale statutaire de la Fédération des Sociétés Musicales et Artistiques des Alpes-Maritimes et de la Principauté de Monaco constituée des Associations suivantes : Accordéon-Club d'Antibes-Juan-les-Pins, Bouquet d'Or de Mandelieu, l'Echo de la Chaumière, Ecole municipale de musique de Roquebrune-Cap-Martin, Espérance de Cannes, Fanfare de la Croisette, Fanfare de Villefranche, Harmonie de Grasse, Harmonie Municipale d'Antibes, Joyeuse Union de La Bocca, La Garde de Menton, La Martiale de Sospel.

Les délégués de ces diverses Associations ou sociétés ont passé, sous la présidence de M. Daumas, une revue des affaires en cours et des prochaines activités. Le rapport moral laisse apercevoir une nette recrudescence dans les fréquentations aux répétitions et il est constaté un net accroissement des effectifs ce qui suppose qu'un renouveau est en train de se réaliser. Les examens fédéraux prouvent que, chaque année, malgré un niveau sans cesse relevé et difficile, les effectifs de candidats augmentent. Le rapport financier présenté par M. Oudin, trésorier général, montre une gestion saine. Les délégués s'attachèrent ensuite à redéfinir certains textes de réglementations ; internes au bureau, et afférents aux sociétés. Une étude approfondie des activités passées et futures laisse un bilan satisfaisant. Les délégués s'attachèrent ensuite à préparer l'entrée de nouvelles sociétés au sein de la Fédération, sociétés qui déjà ont manifesté le désir d'union. Le vœu émis est que toutes les associations et sociétés rejoignent la Fédération afin de mettre en commun expérience et matériels et mettre au point un programme de manifestations qui conduise au but commun : faire connaître et apprécier la musique.

Les délégués procédèrent ensuite à l'élection du Conseil d'Administration qui, réuni par la suite, a élu son bureau composé comme suit : Président Départemental : M. Georget Daumas ; Vice-Présidents Départementaux : MM. Paul Michelot et Dante Gasparini ; Secrétaire Générale Départementale : Mme Jacqueline Cortese ; Trésorier Général Départemental : M. Robert Oudin ; Administrateurs Départementaux : MM. Sylvain Bodino, Robert Cairaschi, Léon Chahret, Fernand Marguet, Maurice Maire, Quessada, Charles Scotto.

Un apéritif d'honneur et un repas typiquement niçois terminèrent cette assemblée générale et une prochaine réunion du Conseil d'Administration et des délégués des associations ou sociétés a été fixée au samedi 14 mars après les festivités traditionnelles locales.

Il est à noter les adresses et numéros de téléphone des membres du bureau : Président : M. Daumas : 45-25-76 ; Secrétaire Générale : 33-32-08 ; Trésorier Général : 33-36-59. Tous renseignements pourront être fournis aux dirigeants d'associations ou sociétés musicales, sur les examens fédéraux et autres.

faites abonner vos sociétés !

ACCORDEONISTES DU HAUT-RHIN

Le Congrès des Associations d'Accordéonistes du Haut-Rhin

C'est dans la grande salle du centre socio-culturel et sportif de Bergheim que s'est tenu le congrès de la Fédération des Associations d'Accordéonistes du Haut-Rhin en présence de 200 personnes représentant les 40 sociétés du département. Les débats étaient dirigés par le Président fédéral, M. Raymond Vorburger. Dans son rapport, ce dernier insista sur l'unité de tous les membres regroupés au sein de la fédération. « Tout un travail de base est encore à faire. Les idées, dit-il, viendront des associations qui ne doivent pas subir les directives d'un conseil d'administration. »

M. Vorburger annonça ensuite que la Fédération vient d'être reconnue à part entière par le Centre départemental de musique et culture, mais l'étape qui reste à accomplir est la formation de jeunes professeurs ayant des connaissances musicales élevées. Ce sont eux qui seront les garants de l'avenir. Il précisa aussi que la subvention allouée par le CDMC sera versée intégralement pour la formation de ces professeurs. En conclusion, M. Vorburger félicita vivement la société d'accordéon de Bergheim pour l'organisation matérielle de la journée, et aussi M. Francis Bucher, Président Délégué, pour le travail administratif pour ce congrès.

Les congressistes se sont ensuite rendus au monument aux morts de la ville, où M. R. Vorburger, M. Bucher et M. Steib, adjoint au maire de Bergheim, déposèrent une gerbe en souvenir des présidents défunts Thill (Kaysersberg) et Jaeggy (Pulversheim). Le docteur Walter, Conseiller régional, maire de la ville, reçut ensuite ses hôtes à la salle d'apparat de l'hôtel de ville, où il évoqua l'histoire de la cité et parla de la qualité du cadre de vie.

Pour le banquet les accordéonistes se sont à nouveau retrouvés à la salle du centre de Bergheim.

De l'accordéon à l'église

Le festival fédéral 1981 eut pour cadre l'antique sanctuaire Notre-Dame-de-l'Assomption de Bergheim. Après l'accueil du recteur Paul Metz, curé de Bergheim, le président fédéral, M. Vorburger, salua la nombreuse assistance (l'église était archicomble) parmi laquelle on remarquait M. Jean-Paul Fuchs, député du Haut-Rhin ; le docteur Walter, conseiller régional, maire de Bergheim ; les adjoints au maire, etc. Il remercia le recteur Metz et son conseil de fabrique d'avoir voulu mettre à disposition cette belle église.

Sous la baguette de leur directeur respectif, les orchestres d'accordéon du secteur Nord de la Fédération (Bergheim, Rouffach, Sainte-Croix-en-Plaine, Turckheim, Soultzmatz, Biesheim et Kaysersberg) interprétèrent avec beaucoup de finesse et de cœur des morceaux sélectionnés de leur répertoire entrecoupés par des duos qui avaient participé au concours de la matinée.

Le bouquet final revint au grand orchestre d'accordéons du Haut-Rhin, qui sous la direction de R. Vorburger, interpréta avec brio « l'Italienne à Alger » de Rossini, un arrangement de Willi Munsch.

Une remise de distinctions

Au cours du festival, le président Vorburger remit la médaille d'or de la fédération à M. Alfred Fischer, directeur de la société de Sainte-Marie-aux-Mines, et au docteur Walter, conseiller régional, maire de Bergheim. Ce dernier remit enfin la rosette d'officier du Dévouement artistique et musical pour mérites exceptionnels à M. Rudolf Pavliha, président de la société de Bergheim. Le recteur Metz se vit encore remettre la médaille d'argent de la fédération.

Au cours d'un discours d'une très haute tenue, le docteur Walter parla de la charte culturelle ainsi que de l'effort particulier qui a été fait par le conseil régional et le CDMC qu'il préside pour la fédération des associations d'accordéonistes du Haut-Rhin.

G.K.

Création d'un centre départemental de l'accordéon

Plus d'exigence dans la formation

Devant 200 participants, la Fédération des Associations d'Accordéonistes du Haut-Rhin vient d'engager dans une nouvelle voie l'avenir des associations dimanche à Bergheim au cours de son congrès.

Sans aucun doute possible, c'est l'allocation du président Raymond Vorburger qui a été la plus importante après celle de M. Francis Bucher, président délégué. C'est lui qui a préparé le terrain pour asseoir ce nouveau programme : rendre sa crédibilité à la fédération, sensibiliser les élus, jeter les ponts entre ce groupe et l'administration. En un mot, la promouvoir. Aujourd'hui, c'est un fait acquis car le président Vorburger a pu annoncer la création d'un centre départemental de l'accordéon.

« Pour le réaliser, nous proposons la garantie morale de la fédération et nous avons besoin de votre solidarité », a insisté le président. Cette solidarité lui est acquise dès à présent puisque 75 % des 32 associations y ont adhéré. En fait, cette structure sera utilisée par 1.650 jeunes musiciens. Pour l'animer, un effort particulier sera consacré à la mise en place de stages de recyclage de formateurs.

Comme devait l'annoncer au cours du festival le docteur Walter : « Pour 1981, le département a voté un budget de 50.000 F pour la formation et 6.000 F comme budget de fonctionnement. »

Le contrôle de cette structure sera assuré par le C.D.M.C. sous couvert de la fédération. Et le programme prévoit la formation des instructeurs en 1981 et l'année suivante le centre départemental.

Une ère nouvelle qui s'ouvre donc aux associations d'accordéonistes dans la mesure où ce mouvement vers une meilleure qualité musicale est irréversible et de la reconnaissance implicite de l'accordéon comme moyen pédagogique.

P.M.

Aux Catherinettes : triomphe de l'accordéon classique

Tout le gotha de l'accordéon alsacien était présent mercredi soir, à l'invitation du dynamique président de la Fédération des associations d'accordéonistes du Haut-Rhin, M. Vorburger. Celui-ci avait prévu son auditoire : ce qui se fait de meilleur en matière d'accordéon au monde marquera l'exceptionnelle soirée artistique.

Nous étions convaincus d'avance et ce depuis le mémorable voyage d'études à Moscou organisé il y a six ans par M. Vorburger où nous avons pu constater de visu que l'enseignement de l'instrument appelé chez nous avec une certaine ironie « le piano à bretelles » était dispensé en U.R.S.S., à l'instar du violon et du piano, au plus haut niveau. Nous n'y revenons pas ; ceux qui ont pu assister au concert aux Catherinettes (la salle était archicomble et l'organisation de Francis Bucher parfaite) ont pu se rendre compte de l'exceptionnelle valeur des accordéonistes soviétiques.

Les arts populaires sont ancrés dans l'âme slave et l'accordéon en est devenu un puissant moyen de propagation. Son perfectionnement permet de dégager dans de multiples registres de sonorités les divers, les profonds états de l'insondable âme slave.

C'est ce que Friedrich Lips et le trio de l'Oural nous ont fait comprendre, nous ont fait vivre intensément. Il y a à la base de leurs prestations un travail technique de haute précision, tant dans le maniement du soufflet que dans l'extrême vélocité digitale des deux mains. Le relief des entrées du sujet dans la grande fugue en la mineur de J.-S. Bach fut étonnant et à aucun moment l'idée d'hérésie d'entendre cette œuvre à l'accordéon ne nous effleura. Le public écoutait dans un silence émerveillé et c'est cela qui comptait.

La même ferveur d'écoute régnait à l'audition d'un « Basso ostinato » de Chedine, de souche stravinskyenne dans ses relents de « Sacre du printemps ». Le caractère spécifiquement russe dans une suite en trois mouvements et une danse de Cherdaniov déchainait des tempêtes d'applaudissements qui atteignaient leur

point culminant après l'extraordinaire interprétation d'un arrangement des thèmes de Figaro du « Barbier de Séville » de Rossini. Un exercice de haute voltige hors classe !

Mais au-delà de la démonstration de la perfection technique il y avait l'admirable musicalité, l'âme profondément musicienne de Friedrich Lips qui imprégnait chaque son, émis avec souplesse dans une formidable diversité de nuancement.

Ces remarquables qualités étaient également propres aux trois musiciens du « Trio de l'Oural », qui, comme leur collègue et ami, ont fasciné l'auditoire avec d'intéressantes et émouvantes pages des plus grands compositeurs russes : Tchaïkovski, Liadov, Moussorgski, Cui, Scriabine.

Dans la partie folklorique finale consacrée en majeure partie à des œuvres de Krivine, l'art populaire russe jaillissait dans une gerbe d'étincelles multicolores en même temps que l'accordéon confirmait ses lettres de noblesse acquises dans un pays resté fortement attaché à ses vieilles traditions culturelles.

Après le concert d'accordéon classique : Cinq cents auditeurs enthousiastes

Les accordéonistes alsaciens s'étaient donné rendez-vous mercredi dernier soir aux Catherinettes à Colmar pour l'exceptionnelle soirée d'accordéon classique organisée par la Fédération des associations d'accordéonistes du Haut-Rhin que préside M. Raymond Vorburger.

Au premier rang de l'auditoire se trouvaient notamment M. Defarge-Lacroix, directeur du cabinet préfectoral, le docteur Walter, conseiller général, président du C.I.M.C., M. Justin Hausherr, premier adjoint au maire, M. J. Ulmer, président du groupement des sociétés de musique et le colonel Zpostic, commandant le 152^e R.I.

Friedrich Lips et le Trio de l'Oural ont enthousiasmé le public, prouvant que les arts populaires et l'accordéon se placent en U.R.S.S. à un bon niveau exceptionnel. F. Lips a surtout présenté des œuvres de Bach, ce avec un âme profondément musicienne. Quant au Trio de l'Oural, il a interprété avec une maîtrise époustouflante les grands compositeurs russes dont Tchaïkovski, Liadov et Moussorgski.

Dans son allocution, M. Vorburger a vivement félicité M. François Bucher, président délégué de la fédération à qui incombait l'organisation de la soirée, tandis que M. Hausherr salua les virtuoses soviétiques au nom de la municipalité.

Les quelque cinq cents personnes venues aux Catherinettes étaient unanimes à l'issue de vivre des moments inoubliables et il faudra sans doute attendre longtemps avant que ne se reproduise un pareil événement.

• Suite page 24

SYMPHONIE FANTASTIQUE

CONTREBASSE MIB ref 226 Meme descriptif que ci-dessus mais pavillon de 370 mm, poids 5,5 Kg. Modèles spécialement recommandés pour les harmonies.



CONTREBASSE SIB ref 232 - Modèle encadré, garniture maillechort, grosse perce, embouchure argentée, pavillon de 400 mm, poids 7,5 Kg

Depuis 150 ans, Couesnon étudie, conçoit et fabrique avec passion les instruments des plus grands interprètes contemporains. L'étendue de sa gamme - tous les cuivres à pistons - la qualité de sa fabrication et la souplesse de ses mécanismes répondent aux exigences de la perfection, du désir, du plaisir... Derrière la beauté, les sentiments, l'instrument se retranche. Pur comme le cristal, juste comme le diapason, grand comme la musique... Ecoutez-le, d'une oreille absolue.

couesnon

une tradition grande comme la musique

37 avenue d'essômes - 02400 château thierry - tél : (23) 83.56.75

FÉDÉRATIONS RÉGIONALES

• Suite de la page 23

CHORALES D'ALSACE

Concert de la Chorale « Alliance » - Mulhouse

Le concert donné par la Chorale « Alliance » de Mulhouse au théâtre municipal restera un événement mémorable dans les annales de cette société : un hommage chaleureux à son chef, Marius Trommschlager, un geste enthousiaste d'amitié et de reconnaissance pour les vingt ans de direction.

Ce chœur d'hommes, champ d'expérience fructueux pour le directeur, a bénéficié avec bonheur des dons d'un animateur dynamique dont la musicalité et la compétence se reflètent dans des compositions et harmonisations originales. La collaboration du chef et des chanteurs a permis à l'auditoire, venu nombreux, d'entendre un répertoire en grande partie nouveau, aussi varié qu'intéressant.

Les œuvres de Vittoria, Lotti, chœurs de la Renaissance, negro spirituals et chants populaires de tous pays, certains harmonisés spécialement de manière heureuse pour la chorale, enchantèrent l'auditoire qui témoignait sa gratitude aux choristes et à leur chef par des acclamations chaleureuses.

M. Trommschlager présenta également une autre formation qu'il a fondée il y a dix ans : le chœur mixte « A Cappella » qui interpréta avec grande sensibilité des œuvres de Gallus, Gastoldi, Hassler, accompagnées par l'ensemble de cuivres du Conservatoire qui avait fait entendre auparavant des extraits de « Watermusic » de Haendel sous la direction du professeur Michel Garcia.

La troisième formation chorale dirigée par M. Trommschlager, « Scherzo », est la chorale des jeunes élèves du Conservatoire : une vingtaine de voix justes, expressives, qui interprètent avec aisance du chant grégorien, des chœurs de la Renaissance et des chansons populaires toutes de fraîcheur. Guy Mercier, qui présentait le programme, révélait à cette occasion ses dons non seulement de présentateur et d'humoriste, mais aussi d'excellent comédien. Les trois formations s'unirent en un grand chœur de plus d'une centaine d'exécutants pour interpréter en apothéose, avec les instrumentistes, deux chorals de J.-S. Bach sous la direction de leur chef comblé, à juste titre, de tant de succès.

Au vin d'honneur offert au Foyer du Théâtre, M. Raymond Habersbusch, président de l'« Alliance », salua les personnalités et dit sa fierté d'avoir vécu une soirée exceptionnelle grâce à Marius Trommschlager, chef expert qui a fait de l'« Alliance » une chorale exemplaire. Tous les orateurs étaient unanimes à souligner les mérites de ce directeur et de ses choristes : MM. Joseph Muller, président de l'Association des Chorales d'Alsace, qui remit les distinctions de la Confédération Musicale de France et de l'Association des Chorales à Lucien Jeudi, Joseph Hurst, Roger Kuntz, Charles Maenner, Laurent Wespieser, Jean-Pierre Barth et Richard Kappes — puis Jacques Muller, président d'honneur de l'« Alliance » ; Albert Dantzer, président de l'Office des Arts Populaires ; Eric Behrend, président du Liederkranz de Berne, et Joseph Fortmann, maire adjoint de Mulhouse, chargé des Affaires Culturelles. Etaient présents aussi Mme Goetschy représentant le sous-préfet ; Moritz, président de la C.C.I. ; Gérard Arnold, directeur des Affaires Culturelles de la ville ; M. Lucas, maire de Riedisheim ; M. Haller, directeur du Conservatoire ; Joseph Mona, professeur, chef de chœur et critique musical du journal « l'Alsace ». Au cours de la soirée, l'épingle d'argent de la Chorale « Alliance » fut remise à Antoine Zuger et la médaille d'or de la Renaissance Française à Raymond Habersbusch, président de la Chorale.

Extrait : « l'Alsace. »

AUBE HAUTE-MARNE

Le comité de la Fédération a rendu un vibrant hommage à Roger Charlé

Dimanche 1^{er} février, le comité de la Fédération s'est rendu au cimetière de Saint-Parres-aux-Tertres (banlieue de Troyes)

où, en présence de Mme Charlé, M. Faillelot, président, a déposé une plaque souvenir sur laquelle on peut lire : « à Roger Charlé, la Fédération Musicale Aube-Haute-Marne ».

Par ce geste, le comité directeur a voulu marquer sa sympathie et concrétiser la peine ressentie par tous les musiciens et en particulier des dirigeants de la Fédération.

Roger Charlé, en effet, restera pour eux l'ami discret, sur qui l'on pouvait compter, le musicien actif et de valeur, connaissant tous les rouages d'une société, puisqu'il donna le meilleur de lui-même pendant cinquante-huit ans à celle de Pont-Sainte-Marie.

Son tact, sa simplicité, sa très grande gentillesse et son amour de la musique en avaient fait un des piliers du comité de la Fédération qui s'enorgueillit de posséder de tels dirigeants.

Sa disparition a été durement ressentie par tous les membres du bureau qui assurent Mme Charlé de toute leur amitié dans cette terrible épreuve.

D. BORNOT.

BOUCHES-DU-RHÔNE

Récompenses chez les tambourinaires de Santo-Estello

Ont obtenu : M. Charles Blache, la médaille de bronze du mérite folklorique ; M. Lazare Olive, la médaille d'argent de la Jeunesse et des Sports ; M. Jean-Pierre Arquelino, la médaille de la Fédération des Sociétés musicales des Bouches-du-Rhône et la médaille d'or de la Confédération musicale de France.

Nos amicales félicitations aux récipiendaires.

Harmonie municipale d'Istres

C'est par un très beau dimanche que le 23 novembre dernier, l'Harmonie Municipale d'Istres a présenté son Concert au Théâtre de l'Olivier.

Cette Harmonie fut créée en 1927 et vécut, dans un premier temps, jusqu'à la guerre de 1939. Puis de 1945 à 1960, ce fut le renouveau, malheureusement interrompu par un arrêt momentané dû à un manque d'éléments ayant pour cause de nombreux départs à la retraite ou de membres ayant quitté Istres en 1970.

Elle renaît en 1974, et depuis deux ans, grâce au dynamisme de son nouveau chef, M. Jean Fournier, lui-même fils d'un chef d'orchestre lyrique, à son équipe de dirigeants et à son président M. Auguste Aymes, l'harmonie forte de 35 musiciens a pris un nouvel essor. C'est donc ce dimanche au théâtre de l'Olivier et devant une salle comble, que l'Etoile d'Istres a présenté un spectacle de qualité.

Le programme a débuté à 10 h 30 avec la Chorale Provençale dirigée par M. Jean Aragneau (lui-même musicien à l'harmonie) qui nous a fait entendre :

Bonjour gent ami (L. Rieu - J. Aragneau).

L'Espagnolo (L. Rieu) ; **Lou Bèò et l'Amiata** (Canetto - Aragneau).

La Bouvino (L. Rieu - Gauffrey).

Lou Rigaudoun dou Callnaire (air populaire).

Puis ce fut le tour de l'harmonie municipale qui débuta son concert avec la Batterie Fanfare d'Istres en interprétant :

Royan d'A. Trémène.

Après l'allocation du président Aymes, la batterie fanfare interpréta seule :

Tap-Toe Majorettes, de G. Luybaerts, sous la direction de son chef M. Jean-Paul Canovas.

M. Jean Fournier laissa ensuite la baguette à M. Fernand Latour, sous-chef de musique et doyen de la société pour l'interprétation de :

A Travers les Tournées, fantaisie de M. A. Saguez.

Le concert se poursuivit ensuite avec son chef, M. Jean Fournier au pupitre avec :

My Way (Comme d'habitude) de J. Revaux et Claude François, où deux jeunes trompettistes — J.-P. Noe et O. Spinosa — se firent entendre en solistes, puis :

L'important c'est : G. Bécaud arrangement de R. Martin.

E. Viva Sabaudia - Paso-doble de B. Camporelli.

Refrains de Paris - sélection de succès français, où M. M. Nikiforoff se fit entendre au trombone solo.

Rock Away de Jerry Nowak.

Blueberry Hill arrangement de Joe Reisman.

American Panorama - Fantaisie de J. Darling.

Espana suite de valse de E. Chabrier.

Une surprise était ensuite réservée au public : la présentation de l'ensemble de Jazz de l'Harmonie composé uniquement de musiciens de la société. Cet ensemble, qui a été créé depuis deux mois, a agréablement surpris les spectateurs, en interprétant **Swing Street** de Samy Nestico.

Le public a montré par ses applaudissements sa satisfaction et attend maintenant un prochain concert de cet ensemble de Jazz.

Le spectacle prit fin avec une marche de Sulles Watelle « Sans Peur » interprétée avec la Batterie-Fanfare sous les ovations de la salle.

La présentation du spectacle fut l'œuvre de notre ami Gaby Toruoni, du pupitre des trombones ; ce fut une nouvelle fois un concert réussi, par l'Harmonie Municipale qui, d'année en année, fait des progrès considérables.

Nous remercions Mme Motta qui représentait M. Jacques Siffre, maire d'Istres, retenu par des obligations, ainsi que M. Jean-Pierre Comis, directeur du théâtre de l'Olivier, qui met à la disposition de notre société la magnifique salle du théâtre, pour ses concerts d'automne et de printemps, ses répétitions générales et pour les enregistrements de F.R.3 Marseille - Modulation de fréquence auxquels l'Harmonie Municipale a participé dans le cadre de l'émission « Kiosque à Musique » de Robert Ytier.

BRETAGNE

Brest

La Sainte-Cécile à l'Harmonie municipale

C'est devant une salle comble de mélomanes que l'Harmonie Municipale de Brest donnait, dimanche après-midi, 30 novembre, son traditionnel concert de la Sainte-Cécile.

Cette année, ce concert débutait par une prestation de l'orchestre regroupant une trentaine d'instrumentistes issus des cours municipaux. L'exécution de « Tom Pilihi » et de « Mon premier concert » témoignait de l'excellent travail fourni par ces jeunes musiciens sous la direction de M. René Petit. Ceci nous laisse présager une relève dont l'Harmonie Municipale peut se réjouir.

Le concert se poursuivait ensuite sous la baguette de M. Roland Delemailly par l'interprétation : d'une marche alsacienne « de Colmar à Mulhouse » ; de l'ouverture dramatique de Néron, œuvre très bien écrite pour harmonie par F. Popy, dans laquelle on ne peut rester insensible au fondu des graves et à l'équilibre des timbres ; du Ballet Egyptien de Luigini nous permit d'apprécier la précision des solistes — hautbois et bugle — particulièrement dans l'andante ; de la valse lente de Rose Mousse, de A. Bosc, qui a rappelé des souvenirs à bien des personnes ; de la fantaisie de jazz américain « In the Mood » de Joë Garland qui, faisant passer au dynamisme d'une autre génération, a permis au trompettiste solo de s'exprimer ; enfin, un galop alsacien « les Conscrits » clôturait ce concert.

Ce programme varié, préparé avec soin, pour plaire à différents publics a été salué par de chaleureux applaudissements et rappels.

F. Guervenou.

Procès-verbal de l'assemblée générale du 19 octobre 1980 à Fougères, Ille-et-Vilaine, au Centre culturel des Urbanistes

Le président ouvre la séance à 9 heures et salue les personnalités présentes :

- M. d'Agon de Lacontrie, délégué régional de la musique,
- M. Le Lièvre, Président de l'A.R.C.O.D.A.M., Conseiller Régional, Vice-Président du Conseil Général d'Ille-et-Vilaine,
- Le Commandant Pannier, Chef de Musique de la 3^e Région militaire,

— M. René Boivin, Président de la Fédération Musicale d'Anjou - Loire-Atlantique.

Présente les excuses de :

- M. Coltat, ministre, maire de Fougères,
- M. le Sous-Préfet de Fougères,
- M. Madelain, sénateur, et
- M. René Guizien, ex-Directeur de la Musique à Fougères.

Il annonce également la démission du Conseil d'Administration de Marcel Tesson, premier Président de la Fédération Musicale de Bretagne, pour raisons familiales et présente ses souhaits de bienvenue à tous les délégués dans une courte allocution.

Discours du Président

Messieurs et Mesdames les Délégués, Mes chers amis,

Me voici pour la première fois devant vous, à notre Assemblée Générale, qui est la deuxième de notre Fédération.

Je rends hommage à mon prédécesseur Marcel Tesson qui, hélas ! pour raisons majeures, a dû donner sa démission de Président. Il est certain que cette seconde année apportera davantage de résultats positifs que la première et l'espoir de voir aboutir dans l'année qui vient, nos nombreuses démarches. Tout ceci nous encourage à persévérer dans les voies que nous avons choisies et celles que nous choisissons au cours de cette assemblée générale et pour lesquelles vous nous apportez toute votre confiance.

Vous aurez en premier lieu le rapport du secrétaire, puis celui du trésorier. Ce sera ensuite un échange de vue qui je l'espère, en toute sérénité, fera avancer la Fédération.

Les avis de tous seront pris en considération et feront de cette assemblée, un lieu de travail utile à tous.

Merci à l'Harmonie Fougèraise et à son nouveau Directeur, Gérard Leclerc qui, bien que nouvellement arrivé à Fougères, a fait le maximum pour le bon déroulement de ce congrès.

Merci aussi à son Président, M. Beauvergers, à la Municipalité qui nous accueille si gentiment. Merci d'avance aux musiciens qui, j'en suis sûr, nous donneront cet après-midi le meilleur d'eux-mêmes.

Nous recevrons au cours de notre Assemblée Générale, plusieurs personnalités qui nous apporteront des lumières sur les sujets qui nous concernent et à qui nous exprimerons tout à l'heure nos remerciements.

En souhaitant que nos débats se déroulent dans une atmosphère sympathique et cordiale, je déclare ouverte cette deuxième Assemblée Générale.

Je laisse la parole à Guy Boivin, secrétaire, qui va vous lire le rapport moral.

Ensuite, il laissera Mme Carado, trésorier, vous exposer la situation de nos finances.

Le secrétaire lit le rapport d'activité de notre Fédération.

Le Conseil d'Administration s'est réuni le 2 mars 1980, à Dinan.

Le Président a effectué plusieurs déplacements à Rennes avec le Délégué Régional de la Musique.

Ce dernier s'est déplacé à Lorient pour mettre en place la demande de subvention d'investissement.

Il a participé à Paris au Congrès de la C.M.F., accompagné de M. Pierre Bezie, Vice-Président, et Odette Carado, trésorier.

Le Président a participé, avec l'Harmonie de Dinan au Concours de Mazelles-Négron.

Et a représenté la F.M.B. à l'Assemblée Générale de l'A.R.C.O.D.A.M. à Pontivy.

Rapport du Trésorier

MM. Cendre et François sont nommés commissaires aux comptes, et après examen de ceux-ci félicitent Mme Carado pour la bonne tenue du cahier comptable.

Les rapports du Secrétaire et du Trésorier, sont approuvés à l'unanimité par l'Assemblée Générale.

A la suite de nouvelles adhésions dans les Côtes-du-Nord et le Morbihan, il a été nécessaire d'augmenter le nombre des membres du Conseil d'Administration dans ces départements.

FÉDÉRATIONS RÉGIONALES

MM. Christian Couchevellou, Morbihan, Lyre Vannetaise, et Jean-Claude Kermnac'h, Côtes-du-Nord, Harmonie de Paimpol, sont élus à l'unanimité.

M. Eugène Cadic, Morbihan, Harmonie Municipale de Lanester, est également élu à l'unanimité pour prendre la suite de M. Marcel Tesson, démissionnaire.

Le deuxième tiers sortant composé de MM. Boivin, Galinier, Rivalan, auquel s'ajoute M. Couchevellou est réélu.

Modification des statuts

L'Assemblée Générale approuve la modification des statuts, articles 2 et 7, concernant la nouvelle adresse du siège social et la suppression « des dons ».

Cotisations

En fonction de l'augmentation du coût de la vie, il est décidé que les cotisations passeront pour 1981 à :

- 180 F : pour 3^e Division, Ecole de Musique et Sociétés non classées ;
- 220 F : pour 2^e et 1^{re} Divisions, et Sociétés Folkloriques ;
- 280 F pour Divisions Supérieures, d'Excellence et d'Honneur ;
- 30 F : pour le droit d'entrée.

Journaux

Les journaux supplémentaires de la C.M.F., passent à 30 F pour 1981.

Il est demandé aux sociétés, en raison du faible engouement pour les abonnements au journal C.M.F., de faire un effort pour avoir au minimum quatre abonnés c'est-à-dire : Président - Directeur - Secrétaire - Trésorier.

Assurances

Actuellement nous avons huit sociétés assurées par la C.M.F. Tous les renseignements vous seront fournis par Christian Couchevellou qui a bien voulu prendre la responsabilité de ce secteur :

2, rue des Fleurs-d'Ajoncs, 56000 Vannes. Tél. : 63-43-30 (après 19 h 30).

Centre de Toucy

Le Président lance un appel pour les stages de Toucy qui ne sont pas suivis par les jeunes musiciens de notre fédération. Vous trouverez tous renseignements utiles dans les journaux de la C.M.F.

Il avait été envoyé une circulaire du Président Confédéral Ameller pour enquête sur le nombre d'instrumentistes jeunes. Le Président avait joint une liste avec une deuxième colonne pour adultes.

A ce jour, seulement dix-huit réponses lui sont parvenues. Un effort pour les retardataires, car l'ensemble doit être envoyé avant la fin décembre. Il est fait appel également à nos sociétés pour se faire classer.

Examens fédéraux

L'année 1980 a vu une diminution du nombre d'élèves présentés dans les différents centres de Bretagne. En effet, 1979 avait enregistré 252 candidats alors que 1980 en a jugé 170. D'où une diminution de 82 élèves.

Le Président remercie tous les professeurs qui ont aidé les membres de la F.M.B. pour l'organisation des examens. Il demande aux délégués intéressés par les examens fédéraux, de se pencher sur le problème épineux du rapport Solfège - instrument qui pour beaucoup n'est pas la meilleure chose de ces examens. Mme Carado, MM. Grolleau, Le Voadec et Caudan sont chargés de faire un rapport, puis la synthèse sera envoyée à la C.M.F. pour examen. Le Président interviendra au Congrès de 1981 à Paris.

Concours de musique

Trois sociétés se sont présentées cette année aux Concours de Musique. L'Harmonie de Saint-Malo et sa batterie Fanfare, à Saint-Junien, l'Harmonie de Dinan à Nazelles-Négron.

Elles sont revenues très déçues, non pas des résultats obtenus, mais dans l'ensemble de l'organisation du déroulement des épreuves : sociétés classées dans la même division et section passant devant des jurys différents dans des salles non conformes au plein épanouissement de leur prestation et du manque de sérieux dans l'acheminement des courriers donnant aux sociétés les titres des morceaux imposés.

Le Président a demandé des explications aux responsables de ces concours, mais jusqu'à ce jour, rien ne lui a été répondu. Là aussi, le Président interviendra au Congrès de Paris 1981.

Orchestres Juniors

Il est demandé aux Directeurs intéressés par la création de ces orchestres de réfléchir à cette question et de se mettre en rapport avec le Président pour exposer leurs idées et suggestions. M. Bilin (Saint-Malo), M. Leclerc (Fougères), M. Kermnac'h (Paimpol), sont partants pour une telle organisation dans le Nord Bretagne, d'autres pourraient se joindre à eux pour la pleine réussite d'une création.

Dans le Sud Bretagne : M. Saouter (Ploemeur), M. Ferrer (Hennebont), M. Bertok (Lochrist), M. Grolleau (Lanester), où un orchestre juniors existe depuis très longtemps sont aussi d'accord.

A Quimperlé : M. Rivalan est lui aussi en plein accord.

Service national

Le Président passe la parole au Commandant Pannier, Chef de Musique Principal de la 3^e Région Militaire. Il expose le processus à suivre pour l'incorporation de nos jeunes musiciens dans les musiques de Rennes, Caen, Angers, Dinan et Saumur, et regrette qu'un si petit nombre de musiciens soit affecté dans sa musique : 9 actuellement, 6 mois avant l'incorporation il faut prendre contact avec le chef de Musique à Rennes en lui écrivant ou en lui téléphonant.

Monsieur le Chef de Musique Principal, Caserne Mac-Mahon, 35998 Rennes Armées, tél. (99) 50-55-71, poste 30-11-49.

Le Congrès 1981 se tiendra le 3^e dimanche d'octobre à Brest

Le président lève la séance à 11 h 30 pour la réception de Monsieur le Maire de Fougères, ministre du Commerce Extérieur.

Après celle-ci, le conseil d'administration se réunit pour l'élection du bureau qui est reconduit dans sa totalité.

Georges Galinier, président ; Pierre Bezie, vice-président ; Gérard Range, vice-président ; Jean Salaun, vice-président ; Guy Boivin, secrétaire ; Odette Carado, trésorier.

Membres : MM. Burgazzi, Rivalan, Le Voadec, Turgie, Kermnac'h, Couchevellou, Cadic.

Projet de recensement des œuvres musicales jouées dans nos sociétés en vue d'un prêt éventuel

Le président expose le projet qui semble avoir l'approbation des délégués présents à l'assemblée générale.

Dans un premier temps les directeurs intéressés devront établir une liste de leur bibliothèque musicale comprenant les titres à classer par genre, en indiquant le degré de difficulté : F : facile, à TD : très difficile.

Ensuite, faire parvenir la liste au président qui se chargera des tirages, et de l'envoi aux directeurs intéressés.

Concert donné par l'harmonie Fougéraise sous la direction de son chef Gérard Leclerc.

Programme :

— Le Grenadier du Caucase (avec clairons et tambours), ouverture en Ut de Catel, variations sur un air du pays d'Oc, de Louis Cahuzac, Trumpet Fiesta, de Donald Philipps, Pavane in Blue, de Ted Huggens, Top, de Devogel, Amazing Grace, de Willy Hautvast, Lassus Trombone, de Henry Fillmore.

Le concert qui débuta à 16 heures précises fut d'une très bonne facture. Son directeur sut tirer partie des différents pupitres de sa formation qui eux-mêmes sont bien désignés par leurs solistes, professeurs à l'École Municipale de Musique. Un très bon concert qui mit en évidence le professeur de clarinette dans les variations sur un air du pays d'Oc. Belle technique et belle sonorité ont enchanté l'auditoire. Tous les musiciens sont à féliciter pour ce très beau concert qui, il faut le dire, a été monté en très peu de répétitions, ce qui est tout à leur honneur et principalement au talent de leur directeur Gérard Leclerc que nous tenons à remercier pour cette heure très agréable que tous les délégués de la Fédération ont vécu et ne sont pas prêts d'oublier.

Nos peines

C'est avec beaucoup de tristesse que les membres de l'Harmonie de Lanester ont conduit à sa dernière demeure leur ami Gratién Tuauden, trésorier de la Société, enlevé par une courte et implacable maladie, dans sa soixantième année.

CHEFS DE MUSIQUE !

des prix

EXCEPTIONNELS avec GARANTIE

INSTRUMENTS DE QUALITE « ROYAL ARTIST »

	CUIVRE	ARGENTE
TROMPETTE, ut et si b	680	900
CORNET, si b	775	1 050
BUGLE, si b	900	1 190
ALTO, mi b	1 420	1 840
BARYTON, si b	1 795	2 360
BASSE, si b à 4 pistons	2 415	3 200
SOUBASSOPHONE, si b, pavillon orientable et démontable	7 800	9 900
TROMBONE à coulisse	925	1 280
TROMBONE à pistons	1 925	2 750

LAQUES OR CLES CHROMÉES

SAXO SOPRANO, si b	2 200
SAXO ALTO, mi b	2 310
SAXO TENOR, si b	2 530
SAXO BARYTON, mi b	4 950
CLARINETTE, si b super ébène	990
GRAND FLUTE argenté plateaux pleins	970



Depuis 25 ans, 3.000 harmonies, sociétés et écoles de musique nous font confiance POURQUOI PAS VOUS ?

GUILLARD BIZEL

2 et 9 rue d'Algérie, LYON

Tél. : (7) 828-44-22

ATELIERS MODERNES DE REPARATIONS
NOTRE ARGENTURE EST D'UNE QUALITE INCOMPARABLE
CONDITIONS SPECIALES AUX SOCIETES DE MUSIQUE

Gratién Tuauden nous laisse le souvenir d'un sociétaire modèle, dont l'efficacité et l'honnêteté se doublent d'une grande modestie. Toujours volontaire pour les tâches ingrates il restera un modèle pour tous et en particulier pour nos jeunes.

Il avait à son actif quarante-cinq ans de pratique musicale, d'abord à l'Harmonie du Patronage Laïque de Lorient, puis, depuis vingt-trois ans à l'Harmonie Municipale de Lanester qu'il a contribué à faire monter, uniquement par concours, de la 3^e Division, 3^e Section, à la Division Supérieure 1^{re} Section.

Que Mme Tuauden, son épouse, trouve ici l'expression de notre douloureuse sympathie.

CENTRE

NIEVRE

Nevers

Société des concerts nivernais

Patronnée par le bureau d'aide sociale, la Société des Concerts Nivernais offrira, le samedi 7 février en matinée, un concert gratuit aux personnes du 3^e âge de Nevers. Celles-ci, et bien d'autres plus ou moins jeunes, garnissaient la grande salle de la maison de la culture.

Après une brillante ouverture, celle de « l'Italienne à Alger », l'orchestre, conduit par Jean Beauregard, directeur du conservatoire, soutint délicatement ses cordes volubiles dans la charmante « Danse des violons » de Jeanjean. Une suite de valse, extraites de « Princesse Czardas » vint ensuite clôturer cette première partie, purement orchestrale... et amplement applaudie.

Après l'entracte, l'opérette prit possession de la scène. Pour renforcer l'illusion théâtrale, les musiciens disparaissaient dans la fosse, tandis que les éléments de la chorale mixte nivernaise et de la chorale du conservatoire, rangés sur leurs gradins,

constituaient à la fois le chœur et le décor de la « Belle Hélène » d'Offenbach.

Si la mythologie ne hante plus guère notre culture, le charme d'Offenbach opère toujours. Il est vrai que ses héros reviennent pour nous, grâce aux belles voix de Janine Blondy, soprano parisien et qui incarnait une Hélène très belle, et de Jean-Pierre Torrent, ténor, actuellement pensionnaire du théâtre de Dijon. Catherine Pin, joli soprano local, se mêla un instant à leurs ébats.

Artiste, lui aussi, du théâtre de Dijon et, de plus, metteur en scène, Jean Claret, trial plein de verve, anima ensuite un « digest » de l'« Auberge du Cheval Blanc », avec Janine Blondy pour gracieuse et multiple partenaire. Nous étions, là, en pays de connaissance et discrètement, l'assemblée fredonna.

La grippe, paraît-il, avait décimé les phalanges participantes, mais la vaillance du chœur et de l'orchestre, conduits avec flamme par Jean Beauregard, neutralisa ce handicap.

Les bravos et le rappel final témoignèrent de la satisfaction de l'auditoire et de la réussite de ce divertissement musical désormais traditionnel.

GERS

Saramon

La Sainte-Cécile à la société philarmonique

Messieurs les Présidents, directeurs et musiciens des cinq cantons, l'Isle-en-Dodon, Lombez, Samatan, Seissan, Saramon, réunis pour le meilleur et pour le pire afin de maintenir haut et ferme le renom de nos sociétés musicales, malgré le manque d'effectifs qui se fait de plus en plus sentir dans notre population en constante régression.

La musique telle que la pratiquent les hommes est partout d'origine divine. J'espère que M. l'Abbé Cazes ici présent ne saurait me contredire. C'est d'ailleurs par

• Suite page 26

FÉDÉRATIONS RÉGIONALES

• Suite de la page 25

cette origine que nos musiciens amateurs ont le plaisir de jouer chaque fois que faire se peut dans l'église de chacune de nos villes.

Tout d'abord la musique fut uniquement enseignée par les ecclésiastiques et ce fut le commencement de la musique sacrée. Puis vinrent les Troubadours premiers poètes musiciens du sud de la Loire et les Trouvères au Nord qui s'initiaient à la musique profane. Musique qui enchantait les belles dames cloîtrées dans leur château, attendant avec impatience le retour du seigneur parti pour les croisades.

Puis enfin arriva l'époque de la grande musique qui sans interruption du grand J.-S. Bach aux compositeurs de ce jour se perpétue sans interruption et se perpétuera jusqu'à la fin des siècles.

Restons sur le plan de la musique populaire qui nous est si chère et dont nos sociétés musicales se font un devoir et un plaisir de communiquer. Ces sociétés qui ont ressenti pendant un certain temps un malaise qui entraîna, pour certaines d'elles, leur disparition.

Malgré ce malaise non complètement disparu, les sociétés musicales paraissent cependant pouvoir remonter à la surface, grâce d'abord au bon vouloir des vieux musiciens toujours sur la brèche et aussi, grâce à la création des écoles de musique.

Je n'ai pas cru longtemps à ce renouveau, et seul mon ami Deltour y croyait, y croit toujours, lui qui a constamment œuvré, et qui continue à œuvrer dans ce sens.

C'est un fait, la musique populaire revit et nous nous en réjouissons. La philharmonique de Saramon possède son école de musique. Son directeur, mon ami Rosario, en est l'animateur et je suis certain que son école de musique est sa seule raison de vivre. Qu'il puisse en jouir longtemps encore. Les récompenses qu'il vient d'obtenir ne sauraient être mieux méritées.

J'en ai terminé. Vous tous musiciens mes amis, élèves musiciens, amis de la musique, mesdames messieurs, en ce jour de fête je vous remercie de votre présence.

Je remercie également M. le Maire et M. le Directeur du C.E.G. qui nous ont permis de vous recevoir à la cantine dudit C.E.G. en l'absence d'un restaurateur à Saramon. Ces deux personnes absentes s'excusent de ne pouvoir être parmi nous, ainsi que M. le Maire adjoint, M. Tolsau, qui nous offre le champagne. Nous l'en remercions vivement.

Buvons donc au renouveau de nos sociétés et vive la musique.

Remise de récompenses à la société philharmonique

Le dimanche 8 février, la société philharmonique de Saramon célébrait sa fête de Sainte-Cécile. Cette cérémonie traditionnelle débuta par l'exécution pendant et après la messe en l'église paroissiale de divers morceaux comprenant notamment des extraits des œuvres des Maîtres : Haendel, Boismortier, Purcel, Jay et Gounod.

Tous les exécutants et le directeur méritent des félicitations et plus particulièrement le soliste J. Prieur pour l'exécution de l'Ave Maria de Gounod pour saxo alto.

L'abbé Cazes, curé de la paroisse remercia les musiciens avec sa gentillesse habituelle.

Dans l'assistance l'on notait la présence de M. Deltour, trésorier fédéral de la C.M.F. et président de la Fédération Départementale des Sociétés Musicales du Gers, celle de M. Tolsau, maire adjoint en l'absence de M. le Maire excusé se trouvant en voyage au Sénégal.

Après la messe tous les participants, leurs familles et les amis de la musique se retrouvèrent à la cantine du C.E.G. pour prendre part à l'apéritif et au banquet traditionnel.

Au moment de l'apéritif ce fut l'instant le plus solennel de cette fête, car, M. Deltour en sa qualité de président fédéral décerna au nom du président de la C.M.F., au directeur Rosario Prieur, deux diplômes :

1° celui de vétérans, médaille de vermeil avec palme, pour 61 ans d'activité au sein de la société ;

2° celui de chef de musique avec médaille d'honneur de vermeil en tant que directeur depuis 33 ans, dans notre philharmonique.

M. Deltour dans son allocution fit ressortir la vitalité sans cesse croissante de nos sociétés musicales et insista plus particulièrement sur la création des écoles de musique au sein de chaque société, création qui permet d'obtenir un nombre de plus en plus important d'élèves donc de

futurs musiciens au bénéfice de nos sociétés d'amateur. Et ce, grâce aux efforts toujours plus actifs de la confédération musicale de France. Nous ne pouvons que féliciter M. Deltour de son inlassable activité.

Suivit l'excellent repas préparé par le chef Bordes. Avec le dessert agrémenté par un champagne offert par M. Tolsau, vice-président, le moment des discours est venu.

Le président Barrère adressa toutes les félicitations aux musiciens et à tous ceux qui aident chacun à leur manière la société musicale. Il adressa plus particulièrement ses félicitations au directeur, Rosario Prieur, pour son inlassable dévouement à l'école de musique. Ce dernier encore tout ému par l'attribution de ses récompenses remercia avec une émotion à peine contenue tous les participants. Les chanteurs et les conteurs d'histoires contribuèrent à maintenir une ambiance croissante à cette réunion qui se termina par de vieilles chansons finement interprétées par Mme Labergue, épouse de musicien et ses deux fillettes élèves de l'école de musique et par un duo de trompette et de clarinette exécuté par les frères Dauriac également élèves de ladite école.

En conclusion une excellente journée démontrant la vitalité de la société philharmonique de Saramon.

La Lyre Cazaubonnaise a fêté la Sainte-Cécile les samedi 13 et dimanche 14 décembre

C'est devant une salle des Fêtes comble que la Lyre Cazaubonnaise a donné le concert de la Sainte-Cécile, samedi soir.

Ce concert débuta par l'Harmonie cadets, qui, sous la direction de M. Labergue, interpréta « L'Hymne à la nature », de Beethoven, avec la chorale de l'école de musique, sous la direction de Mme Dechan, professeur de piano. Ce fut un succès.

Ensuite, l'Harmonie juniors interpréta trois œuvres dont le fameux paso doble « en er Mundo », avec Fernand Lamazou, à la trompette, et Mlle Agnona, au saxo-alto.

Des applaudissements nourris et prolongés témoignèrent de la satisfaction de l'assistance.

Puis, vint le tour de la formation orchestre piano, trompette saxo-alto, qui nous offrit trois slows fort bien rythmés.

A l'entracte, M. le Maire remit les diplômes de la Fédération des sociétés musicales du Gers à tous les élèves dont beaucoup avaient une première mention, et pour terminer, la Lyre où étaient intégrés tous les jeunes, exécuta quelques œuvres à la satisfaction générale.

Le dimanche, à 11 heures, la messe fut agrémentée de quelques œuvres, qui furent fort appréciées de l'assistance d'où émergèrent « La Berceuse de Jocelyn », avec trombone solo par Francis Balen, et basse-solo par Claude Vincent.

« L'Ave Maria », de Gounod, avec trompette solo par Fernand Lamazou et saxo-solo par Mlle Agnona, ce qui déclencha les applaudissements de l'assistance.

A la sortie de la messe, ce fut la photo-souvenir du quatre-vingt-dixième anniversaire de la Lyre et ensuite M. le Curé doyen offrit l'apéritif à tous les musiciens au presbytère.

A 12 h 30, un succulent et copieux repas réunit tous les musiciens à l'hôtel du centre où le maître-queux Jamet tint admirablement la partition de piano.

Merci à Mme Bonnet pour son excellent accueil. Merci à M. le Maire et son conseil municipal pour tout l'effort en faveur de la musique. Merci à tous les parents d'élèves, pour les sacrifices consentis pour les achats d'instruments et déplacements de leurs enfants aux cours et répétitions. Nos félicitations à Mme Dechan et M. Labergue pour tout ce travail.

Merci au président de la musique, Léon Dubédat, pour tout ce travail, et l'organisation de cette fête, et à l'année prochaine.

HAUTE-GARONNE

Assemblée générale des Sociétés musicales et des Ecoles de musique de la Haute-Garonne

Le dimanche 11 janvier 1981, dans le Centre culturel de l'Aérospatiale de Toulouse, s'est tenue l'assemblée générale de la Fédération des Sociétés musicales de la Haute-Garonne, jumelée, cette année, avec celle de l'Association départementale des Ecoles de musique.

La séance est ouverte à 9 h 15 par M. Eugène Boyer, président, assisté de MM. Roger Bernès et Lucien Commenge, vice-présidents. Le secrétariat est assuré par M. Henri Arnaud.

C'est en présence de nombreux délégués que sont lus les divers rapports :

— rapport moral et d'activité, par M. Arnaud, de la Fédération ;

— rapport d'activité de l'A.D.E.M., par M. Bernès ;

— rapport sur l'Harmonie des jeunes musiciens, par M. Déjean ;

— rapport sur les examens fédéraux, par M. Cottenet ;

— rapport sur la section danse, par MM. Alberty et Guérin ;

— rapport financier de la Fédération, par M. Gaussin ;

— rapport financier de l'A.D.E.M., par M. Cols.

Chacun de ces rapports, après délibération, est adopté à l'unanimité.

Quelques décisions sont prises :

— le festival annuel d'été de la Fédération se déroulera à Rieumes, au mois de juin ;

— suite à l'augmentation des cotisations confédérales, la cotisation à la Fédération est portée de 120 F en 1981 à 150 F en 1982 ;

— le montant des droits d'inscription aux examens fédéraux passe de 12 F à 15 F ;

— le droit d'inscription aux examens de danse à 6 F par candidat.

Elections au Comité de Direction de la Fédération.

Les cinq membres sortants se représentent : MM. Roger Bernès (Aussonne) ; Henri Arnaud (S.M.C. Balma) ; Jean Savès (L'Isle-en-Dodon) ; Jacques Durliac (Lyre Reveloise) ; Roger Mouynet (l'Union).

L'assemblée décide de procéder à l'élection à mains levées, et les cinq candidats sont proclamés élus à l'unanimité des votants pour une période de trois ans.

Membres élus du conseil d'administration de l'A.D.E.M.

Aucune candidature nouvelle ne s'étant manifestée, le conseil est reconduit par acclamation, dans la même composition.

Intervention des personnalités invitées.

Avant de clore l'assemblée générale, le Président donne la parole successivement aux personnalités qui nous ont fait l'honneur d'assister à nos assises : Mme Galet, Déléguée générale de la Fédération nationale des parents d'élèves du Conservatoire ; M. Queguiner, Directeur régional du Ministère de la Culture, et M. Alain Jouffray, Délégué musical régional adjoint.

La séance est levée à 12 heures.

Manifestation artistique.

Après le repas de midi pris en commun dans un grand restaurant de Blagnac, tout le monde se retrouve dans la salle des fêtes du Centre culturel où est offert un après-midi musical et chorégraphique.

Ce fut l'occasion d'entendre les quarante musiciens de l'Harmonie des jeunes, dirigée par M. Déjean, dans :

— « Jeux interdits », de Narciso Yepès ;

— « Fantaisie sur l'Auberge du Cheval Blanc » ;

— « Danses n° 2 et 3 », de Grieg ;

— « La Grande Sarabande », de Haendel.

Quatre écoles de danse de la Fédération présentèrent des numéros bien au point et très goûtés du nombreux public :

— L'Aérospatiale, dans « la Cage de Cristal », « Surprise Valse », « Danse bohémienne », « Melody » ;

— l'A.M.A. Balma, dans « Ecosse », « Pas des Vendangeurs, de Gisèle », « French Cancan » ;

— l'Ecole de Brax, dans « les Animaux de la forêt », « Annen Polka », « Extrait de Faust » ;

— celle de Revel, dans « Tarentelle », « Danse des enfants de Casse-Noisette ».

Entre les numéros de danse, les jeunes élèves, lauréats des derniers examens fédéraux, étalèrent tout leur talent en piano, hautbois, guitare, trombone, accordéon, tuba, violon, clarinette, flûte et chant.

En conclusion, ce fut un très beau spectacle où, pour la première fois, nos Sociétés de la Fédération ont montré au public la diversité et la richesse de leurs activités.

HAUTE-VIENNE

LIMOGES

Union harmonique municipale.

Dimanche 25 janvier, l'Union harmonique municipale tenait son assemblée générale à la maison de la musique en présence de M. Longuequeue, sénateur-maire de Limoges, Mme Hélène Constant,

M. Jouvès, députés de la Haute-Vienne, M. Lecomte, conseiller général, MM. Fraissiaux, Barret, Duchez, conseils municipaux, M. Barnaud, secrétaire général de la mairie de Limoges, M. Martinat, délégué à la musique à la direction des affaires culturelles, M. De Chalain, président de l'Union régionale des sociétés musicales du Limousin, président de la Fédération des sociétés musicales de la Haute-Vienne, M. Chamade, président de l'Amicale des médaillés de la Jeunesse et des Sports.

Le président Dussartre ouvre la séance, remercie les personnalités présentes et passe la parole au secrétaire.

Mardi soir 21 heures : les cuivres rutilent dans les lumières de la salle de répétition, réchauffant les bois impatients. M. Decouais dirige, ouvrant grand les portes de la musique. Dans le silence de la rue Hoche, les cuivres de la Marche du Tannhäuser donnent l'assaut. Ce soir c'est Wagner, comme cela a été Mozart, Gounod et Strauss. L'Union harmonique municipale répète.

Cette entrée en matière du rapport moral 1980, situe bien l'U.H.M. dans ce qu'elle est et ce qu'elle veut être.

Le secrétaire rappelle le retour après une longue maladie du président Dussartre qui a repris ses fonctions à la tête de la société avec le dynamisme efficace que nous lui connaissons, puis adresse le souvenir ému de leurs camarades aux familles de MM. Albert Trébuchère et Jean Cassan disparus au cours de l'année écoulée.

Cette année 1980 a été pour l'U.H.M. une année d'adaptation aux méthodes de travail de son nouveau chef René Decouais pour réaliser ce but commun qui est la clé d'une certaine forme de plaisir où la musique, l'accomplissement d'un travail de groupe de qualité et la satisfaction de donner de très bonnes prestations à son public sont les règles essentielles. Le concert de Sainte-Cécile donné en l'église Saint-Pierre du Queyroix matérialisa cet état d'esprit.

L'Union harmonique municipale aborde en toute confiance 1981. Le concours auquel elle participera sera la manière idéale de la situer au niveau des valeurs musicales. D'autre part elle répondra à toutes les demandes d'animation que l'on voudra bien lui proposer.

Le secrétaire évoque ensuite les difficultés matérielles provoquées par l'insuffisance des locaux mis à la disposition de la société pour les répétitions et l'éducation musicale des élèves et souhaite que M. le Sénateur-Maire puisse mettre à la disposition une maison de l'harmonie comportant une salle principale et des annexes permettant les répétitions de l'orchestre d'harmonie dans de bonnes conditions et un enseignement efficace et rapide aux jeunes élèves attachés à l'U.H.M. Jeunes élèves qui sont les musiciens de demain.

Deux autres souhaits sont exprimés, d'une part l'implantation à Limoges d'un théâtre de plein air permettant à l'U.H.M. et aux autres sociétés de se produire, d'autres part la possibilité de se rendre à l'étranger dans le cadre d'une participation de la société aux manifestations de jumelage de Limoges avec des villes amies.

Le point des activités 1980 est ensuite fait :

— mars : défilé pré-carnavalesque et cavalcade ;

— mai : concert salle Jean Gagnart, concert pour les pensionnaires du centre Jean Rebeyrol au C.H.U., animation de la Foire Exposition, participation à l'hommage rendu aux mères de famille ;

— septembre : fête annuelle de Magnac Bourg, corso fleuri de la Meuse ;

— novembre : concert de Sainte-Cécile en l'église Saint-Pierre-du-Queyroix.

Le secrétaire termine son rapport moral en remerciant M. le Maire pour ce qui a été fait pour la société ainsi que le conseil régional, le conseil général de la Haute-Vienne, la délégation à la musique de la Direction des affaires culturelles, la Direction départementale de la Jeunesse et des Sports, l'Union des sociétés musicales de la région Limousin, la Fédération des sociétés musicales de la Haute-Vienne, Messieurs les journalistes de la presse écrite et parlée, les auditeurs fidèles et les musiciens de la société.

Nous assistons ensuite à une agréable manifestation :

La remise de la médaille de bronze de la Jeunesse et des Sports à M. Henri Chausse, directeur adjoint de l'U.H.M., qui se dévoue à la cause de la musique sous toutes ses formes et en particulier à la formation des jeunes de la société. Tous lui adressent leurs félicitations.

M. De Chalain, président de l'Union régionale des sociétés musicales de la région Limousin, président de la Fédération

des sociétés musicales de la Haute-Vienne, présente à tous les vœux de l'Union régionale et de la Fédération et remercie les personnalités présentes. Il adresse ses félicitations aux jeunes musiciens et ses remerciements à M. Chausse, vice-président de la Fédération de la Haute-Vienne pour ses actions au sein de la Fédération ainsi qu'aux membres du conseil d'administration, ses remerciements vont également à M. Martinat dont la présence est très appréciée. Il termine en présentant le programme 1981 de la Fédération et les projets futures.

M. Martinat, délégué à la musique, à la direction des affaires culturelles, fait part que la collaboration de l'administration est acquise, signale le développement extraordinaire de la région sur le plan musical, rappelle l'aide matériel du conseil régional, la création de nombreuses écoles de musique, les actions de sensibilisation, mais regrette la discrétion hivernale. Il adresse ses vœux à l'U.H.M. et souhaite plus de concerts de plein air.

M. Decouais, directeur de l'Union harmonique municipale, évoque les problèmes de lieu pour les concerts de plein air et signale qu'un est prévu au programme 1981. Il précise ensuite que la santé de la société est bonne. Il souligne l'intérêt de la présence de MM. Chausse et Durant pour la formation des jeunes instrumentistes et le fait que les deux seules places disponibles à la classe de trompette au Conservatoire national de région ont été attribuées à deux jeunes élèves de la société après examen. Il termine en remerciant tous les musiciens pour leur participation aux activités de la société.

Mme Hélène Constant, député de la Haute-Vienne, évoque le « Grand Echiquier » réservé à Maurice André et en particulier la séquence présentant le grand artiste avec l'harmonie d'Alès sa société d'origine, montrant ainsi à tous ce que peut être l'atmosphère sympathique de nos sociétés de musique et aussi la possibilité d'atteindre de hauts niveaux en ayant débuté sa formation au sein de celles-ci.

M. Jouve, député de la Haute-Vienne, nous fait part que tout en n'étant pas musicien il aimait beaucoup la musique et que c'est toujours avec plaisir qu'il assiste aux manifestations de l'U.H.M., en particulier au concert annuel au centre culturel et social municipal. La musique permet un mariage heureux entre les générations dit-il et termine en adressant ses meilleurs vœux à tous pour la progression de la société.

M. Longequeue, sénateur-maire de Limoges, déclare que la présence aujourd'hui de cette jeunesse, des animateurs, des élus, est très encourageante. Il est aussi très heureux de retrouver le président Dussartre après sa longue absence due à des problèmes de santé. Il manifeste sa satisfaction de voir à la direction musicale de notre société (appelant qu'elle est municipale) un homme comme René Decouais et évoque l'activité de Marcel Denis, son prédécesseur, qui a dirigé l'harmonie pendant 14 ans. Il précise l'intérêt qu'il porte aux différents rapports présentés signalant que les questions posées s'adressent aux élus, conseillers municipaux, conseillers généraux, conseillers régionaux. Il assure que toutes les questions sont examinées avec le plus grand soin et rappelle la construction en cours du Palais des Sports et des fêtes, le projet d'une salle de 1000 places à Beaubreuil en bordure de la nationale 20. D'autre part il annonce que le problème des locaux sera étudié afin d'essayer de trouver une solution.

M. le Sénateur-Maire terminait ainsi :

« Je suis toujours heureux de vous rencontrer à votre concert annuel, heureux aussi de voir tous ces jeunes ici présent et je pense que l'avenir de la société est assuré. Tous mes souhaits pour le succès de l'Union harmonique municipale, bonne année 1981. »

Palmarès 1980.

Philippe Guéry, école nationale de musique de Limoges, clarinette : médaille de bronze en préparatoire supérieur.

Denis Ballage, école nationale de musique de Limoges, clarinette : classe de fin d'études.

Aïain Brissaud, école nationale de musique de Limoges, cornet : degré moyen, 2^e médaille.

Franck Pulcini, école nationale de musique de Limoges, formation musicale : degré moyen, 2^e mention. Trompette : classe préparatoire supérieure.

Thierry Brissaud, école nationale de musique de Limoges, trombone : degré moyen, 2^e médaille.

Jean-Pierre Tanneau, école nationale de musique de Limoges, clarinette : classe de fin d'étude.

Jean-Luc Tanneau, école nationale de musique de Limoges, clarinette : classe de fin d'étude.

Pascal Chausse, école nationale de musique de Limoges, flûte : degré moyen 3^e médaille.

Fédération musicale de la Haute-Vienne, solfège : pré-supérieur 3^e accessit. Flûte : pré-supérieure, 2^e prix.

Michel Durand, école nationale de musique de Limoges, cornet : degré élémentaire, première mention à l'unanimité, degré moyen, première médaille à l'unanimité.

Fédération musicale de la Haute-Vienne, solfège : pré-supérieur, 3^e accessit. Cornet : supérieur, premier prix.

Norbert Vergonjanne, école nationale de musique de Limoges, cor : degré élémentaire, 2^e mention.

Elisabeth Brissaud, fédération musicale de la Haute-Vienne, solfège : élémentaire, première année. Hautbois : préparatoire, 2^e année, 2^e mention.

Bernadette Ballandier, école nationale de musique de Limoges, clarinette : degré moyen, première médaille.

Vincent Mondy, fédération musicale de la Haute-Vienne, solfège : élémentaire, 2^e année.

Frédéric Grassot, fédération musicale de la Haute-Vienne, solfège : élémentaire, première année. Clarinette : préparatoire, 2^e année, 2^e mention.

Pascal Ballage, fédération musicale de la Haute-Vienne, solfège : élémentaire, 2^e année. Cornet : élémentaire, 2^e année, 3^e prix.

Bruno Denis, école nationale de musique de Limoges, admis en élémentaire 1.

Fédération musicale de la Haute-Vienne, solfège : élémentaire, première année. Cornet : préparatoire, 2^e année, 1^{er} mention.

Alban Monneron, fédération musicale de la Haute-Vienne, clarinette : préparatoire, 2^e année, 3^e mention.

Patrice Baron, fédération musicale de la Haute-Vienne, solfège : préparatoire, 1^{er} année. Cornet : préparatoire, 2^e année, 3^e mention.

Martine Ajuste, école nationale de musique de Limoges, formation musicale : degré élémentaire, 2^e mention. Clarinette : degré moyen, 3^e médaille. Classe de chant : degré élémentaire, 2^e mention.

Christophe Orace, école nationale de musique de Limoges, basson : admis en élémentaire 2.

Didier Deguy, fédération musicale de la Haute-Vienne, solfège : débutant. Cornet : préparatoire, 1^{er} année, 3^e mention.

Lionel Hovaere, fédération musicale de la Haute-Vienne, solfège : débutant.

Laurent Condon, fédération musicale de la Haute-Vienne, solfège : débutant.

Christelle Chatenet, fédération musicale de la Haute-Vienne, solfège : débutant.

Bruno Rivetti, fédération musicale de la Haute-Vienne, solfège : débutant.

Fabrice Hyvernaud, fédération musicale de la Haute-Vienne, solfège : préparatoire, 1^{er} année.

Laurent Mandeix, fédération musicale de la Haute-Vienne, solfège : préparatoire, 2^e année. Cornet : préparatoire, 1^{er} année, 2^e mention.

Christine Deguy, fédération musicale de la Haute-Vienne, solfège : préparatoire, 2^e année.

Didier Moreau, fédération musicale de la Haute-Vienne, solfège : élémentaire, 2^e année. Cornet : supérieur, 3^e prix.

ILE-DE-FRANCE

HAUTS-DE-SEINE

Antony

Concert de l'harmonie municipale

Enthousiasme, chaleur et qualité, autant de termes qui caractérisent ce concert du 25 janvier, donné dans un théâtre Firmin-Gémier toujours aussi comble. L'affiche était belle puisque deux orchestres d'harmonie étaient au programme. Promesses d'heureux moments et espoirs non déçus car, qu'il s'agisse du grand orchestre d'harmonie municipale ou de l'orchestre d'harmonie du conservatoire, la musique interprétée était d'excellente qualité.

La première partie du programme était celle de l'harmonie municipale, placée sous la direction de son chef Marcel Nau-lais.

• Suite page 28



FÉDÉRATIONS RÉGIONALES

• Suite de la page 27.

Après le classique générique Eole, composé par Jérôme Naulais, le concert s'ouvrait sur l'ouverture de Carmen de G. Bizet. Venait ensuite une musique d'auteurs contemporains, pleine de couleurs de notre temps, Hary Janos, du compositeur Zoltan Kodaly ; et ensuite les inimitables Heures Sénégalaises, dédiées par son regretté compositeur Jean Avignon à son Excellence, le président Léopold Sengor. Musique pleine de nuances, de caractère, imprégnée des coutumes et des couleurs locales par une ponctuation de percussions, riche et bien dans l'esprit de l'écriture. L'interprétation en fut parfaite et l'on sait que le public enthousiasmé aimerait une nouvelle audition de cette œuvre.

La Marche américaine de Sousa, aux accents chauds en cuivre, terminait la première partie, bissée par la Farandole de l'Arlésienne.

Et c'était une nouvelle heure de gloire pour le jeune orchestre d'harmonie du conservatoire municipal, répondant aux impulsions données par la baguette d'Olivier Guion.

Le programme était composé d'œuvres d'origines et de genres différents : Rose of September, de Fernand Ruelle ; Whispering Brass, de Peter Haysom ; Rapsodie Suédoise, de Hugo Alpen ; l'Hymne à l'Art, de Richard Wagner ; Dans les steppes de l'Asie Centrale, de Borodine ; Variations, de Saint-Preux, dans un arrangement de

Jérôme Naulais, avec une superbe tenue de batterie de Jean-Philippe Beaufreton ; Petite Fleur, de Sidney Bechet, avec un solo de clarinette de Christophe Boucheiron.

Halifax de Fernand Ruelle clôturait magnifiquement cette seconde partie, où beaucoup de jeunes instrumentistes s'étaient mis en valeur, avant Tyroler Lander bissé à deux reprises.

Par deux fois, au cours de cette seconde partie, Marcel Naulais prit la baguette de direction, que par ailleurs Olivier Guion tenait avec la clarté et l'autorité d'un chef chevronné.

En conclusion, une réunion musicale joyeuse, chaleureuse, heureuse pour la musique et pour Antony qui a su semer la bonne graine et qui aujourd'hui récolte les fruits de sa lumineuse prévoyance.

Les musiciens et tous ceux qui les entourent se réjouissent d'avance du grand honneur qui sera fait à leur art au théâtre Firmin-Gémier, le 22 mars prochain, lors du nouveau concert que les deux mêmes orchestres d'harmonie donneront à partir de 15 h 30.

Parmi l'assistance nombreuse de ce concert du 25 janvier, (des auditeurs n'avaient pu trouver de place assise) on notait la présence de Mme Michon, maire adjoint chargé des affaires culturelles et celle de M. Guy Deplus, soliste international et professeur de clarinette au conservatoire national supérieur de musique de Paris.

fidèles du quartier ayant tenu à venir écouter un programme extrêmement varié dans lequel J. Strauss et W.A. Mozart côtoyaient Roger Roger, Pierre Duclos et Mario Maciocchi.

A l'issue de cette prestation, le père aumonier ne manqua pas, comme devait d'ailleurs le confirmer par écrit la Mère Supérieure, de remercier « de tout cœur tous ces Dames et Messieurs qui, tôt en ce dimanche matin sont venus réjouir les personnes âgées grâce à cette belle musique qui leur procure beaucoup de joie ».

Mais, qui dit maison de retraite, dit personnes handicapées et alitées et elles ne furent point oubliées, puisque changeant sa baguette pour son accordéon, notre Directeur Robert Parmentier s'en fut, accompagné de quelques musiciens divertir tous ceux qui n'avaient pu quitter leur lit.

Matinée fatigante, matinée grave mais pour laquelle tous les musiciens quel qu'aient été leurs obligations, leur éloignement, avaient tous répondu « présent », conscients qu'ils pouvaient bien sacrifier une matinée pour venir un peu réchauffer le cœur de personnes oubliées ; oubliées, oui, puisque, aux dires de la Mère supérieure, l'O.A.P.S.N.C.F. est la seule société qui accepte, bénévolement, de venir apporter un certain réconfort à ses pensionnaires.

Après avoir promis de revenir l'an prochain, les musiciens retrouvaient leurs parents et amis à la salle de répétitions, brillamment décorée, autour d'un buffet campagnard copieusement garni, suivi de la traditionnelle sauterie qui se terminait fort tard, clôturant une journée dont le seul but était de « s'amuser en divertissant un peu les plus défavorisés ».

A. HOINANT.

VAL-DE-MARNE

Créteil

La musique de Créteil aux Antilles.

Devenue en cinq ans, sous la direction de Claude Charles, l'une des meilleures formations musicales amateurs de l'Île-de-France, la Musique de Créteil, vient de rentrer d'une tournée aux Antilles.

Ce magnifique ensemble compte actuellement plus de 150 musiciens : hommes, femmes, filles ou garçons de tous âges. Le benjamin a 9 ans, le doyen 73. Ils sont tous amateurs, c'est-à-dire, amoureux de la Musique qu'ils pratiquent pour se distraire. Ils ont tous les occupations les plus diverses. Les plus jeunes sont écoliers, lycéens, étudiants. Parmi les adultes se trouvent des ingénieurs, des jardiniers, des artisans, des professeurs, des commerçants, des ouvriers : tout un monde qui travaille dans la journée et aime se retrouver aux répétitions du soir pour jouer dans la meilleure ambiance, dirigé par un chef qu'ils admirent.

La musique comprend : une batterie fanfare, et une harmonie qui peuvent jouer ensemble ou séparément. Lorsqu'elle joue en concert, elle constitue un orchestre philharmonique qui rassemble, selon les disponibilités de 70 à 100 exécutants.

Le répertoire de l'orchestre est des plus variés car les musiciens aiment se divertir en interprétant des œuvres fort différentes, qui vont de la musique classique à la musique moderne, en passant par les chants folkloriques et le jazz. Pour ce déplacement ils avaient répété des œuvres très rythmées qui ont la faveur des populations des Îles Caraïbes.

Pour comprendre les raisons de ce beau voyage, il faut savoir que Créteil entretient depuis plusieurs années, des relations privilégiées avec la Ville des Abymes en Guadeloupe. Cette situation permet des échanges très profitables malgré la distance qui sépare ces deux communes. C'est ainsi, qu'entre autres, des petits guadeloupéens vont en classe de neige dans le chalet de Créteil, à Lans-en-Vercors et que de jeunes Cristoliens vont se baigner sous le ciel des tropiques.

En 1979, le président de la Musique de Créteil, M. Desailly et le Directeur de l'Office du Tourisme Guadeloupéen, M. Rotin, firent le projet de faire participer les musiciens de Créteil aux fêtes patronales de fin d'année 1980.

Accueilli favorablement par le Maire et la Municipalité de Créteil, et par les édiles des Abymes, ce projet fit corps et obtint une importante subvention. Une organisation minutieuse fut mise sur pied et le samedi 13 décembre dernier 87 musiciens, 10 m³ d'instruments, et une soixantaine de touristes supporters, décollèrent d'Orly pour Pointe-à-Pitre.

A l'arrivée, un important comité d'accueil et un orchestre de béguine les attendaient. Malgré la fatigue du voyage et le

décalage horaire, ce fut une soirée mémorable.

Le lendemain, la musique au grand complet prenait place dans le dispositif des fêtes paroissiales des Abymes. Défilés, abades, concerts publics, se succédèrent sous les applaudissements d'une foule enthousiaste.

Le lundi 15 décembre en soirée, la population fut invitée à assister à un grand concert dans la très belle et vaste église de la paroisse. L'orchestre philharmonique, en tenue de gala, interpréta en première partie : Obéron de Weber, le concerto pour trompette de Haydn et American Panorama de John Darling. Puis, après un court entracte, ce fut : Musique aux quatre vents, de Roger Roger ; Elington portrait, de Werle et Brasilia Carnaval, de Tony Vale.

Le programme s'arrêtait là, sous un tonnerre d'applaudissements qui se prolongea et réclamait une reprise. Les musiciens se remirent en place, mais au lieu de bisser le dernier morceau... une flûte joua les premières notes d'un air connu de tous, dans un silence impressionnant. D'abord surprise, puis, la gorge serrée par l'émotion, la foule venait de reconnaître les premières mesures du chant nostalgique le plus aimé du folklore Antillais : « Adieu foulards, adieu madras ». Les musiciens de Créteil offraient là, leur plus beau cadeau dans une remarquable orchestration que Claude Charles avait composée quelques jours plus tôt. Lorsque les timbales grondèrent et que tous les instruments entamèrent le final, toute la salle se leva, émerveillée. Une voix suivie par d'autres, puis toute l'assistance se transforma en un immense chœur pour accompagner la musique en chantant son air préféré. Il fallut plusieurs rappels pour satisfaire un public heureux, que la joie avait porté à la frénésie.

D'autres concerts eurent lieu à Pointe-à-Pitre, dans la Maison des Arts, où fut interprétée, entre autres, L'Arlésienne de Bizet. Puis, le jeudi 18 décembre, sur la grande place du marché, envahie de toutes parts par une population en liesse.

Enfin, la veille du départ, les habitants de Gosier et les nombreux touristes des grands hôtels internationaux de la Guadeloupe sur la pointe de la Verdure, assistèrent au dernier concert.

Concert inoubliable qui se termina en apothéose par le « Chant des adieux » et... « Adieux foulards, adieu Madras » plusieurs fois rappelés.

Les musiciens de Créteil revinrent enchantés par un si beau séjour et tant de succès. Mais là-bas, dans le souffle de l'alizé, on entendra encore longtemps, les Messieurs en smoking bleu nuit, et petit nœud bordeaux, et les Dames en longue jupe et corsage saumon, jouer à la perfection le plus beau chant des Îles.

YVELINES

Bonnelles

Assemblée générale de l'Union Départementale des Associations Musicales des Yvelines

L'Union Départementale des Associations Musicales des Yvelines (U.D.A.M.Y.) a tenu son Assemblée Générale annuelle le dimanche 18 janvier 1981 à Bonnelles : 17 sociétés étaient représentées sur les 36 qui adhèrent à l'Union.

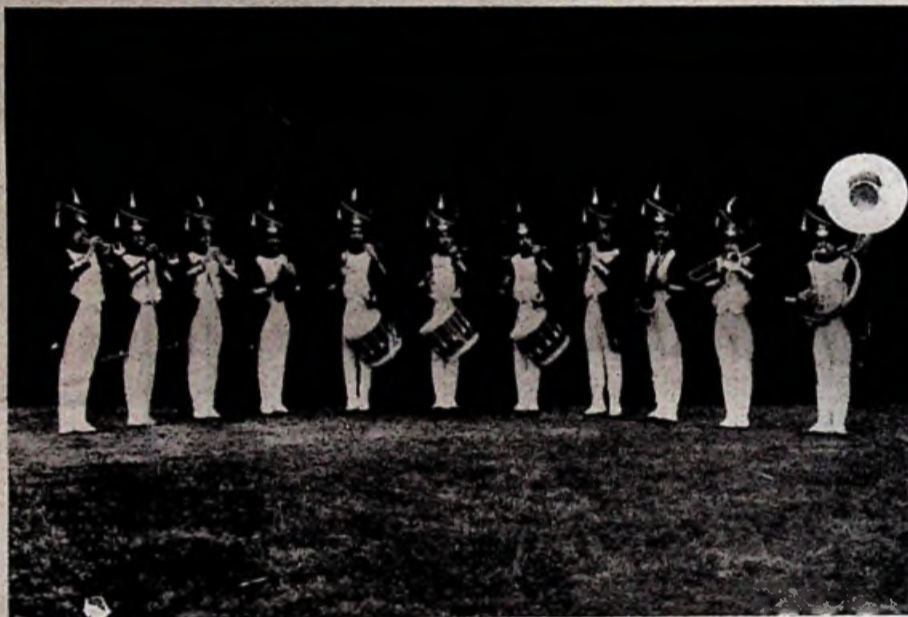
Après avoir ouvert l'assemblée et remercié les personnes présentes, le Président Meissonier est passé à l'ordre du jour. Les questions suivantes ont été examinées :

Recrutement : Il est constaté une fois de plus que, dans l'ensemble, les Ecoles de Musique et les Conservatoires n'apportent que peu de musiciens aux Sociétés d'amateurs. A quoi bon dépenser de l'argent à former des musiciens s'ils ne font pas de musique, car tous ne peuvent prétendre à devenir des professionnels.

Situation financière : Les équipements, instruments et partitions, coûtent cher, et les subventions reçues ne sont trop souvent pas en rapport avec les prix. L'Union Départementale, dans laquelle certains dirigeants de Sociétés avaient mis leurs espoirs, ne peut — hélas — venir en aide financièrement aux associations. Son propre budget est plus que réduit : 2.240 F pour l'année 1980. Et dans les cas où elle pourrait donner des conseils utiles, elle est souvent laissée dans l'ignorance.

Examens fédéraux : Un regain d'activité s'est manifesté l'an dernier, puisque 240 élèves se sont présentés, contre 216 en 1979, soit une augmentation de 11 %. En 1982 Saint-Arnoult-en-Yvelines pourrait être un Centre d'examens.

Pourquoi la garde impériale d'Île-de-France ?



Dans les années 1960 à 1969, quelques musiciens de la Garde Impériale se sont connus à la Musique de Champs-sur-Marne sous la direction de notre regretté Marcel Lacroix ancien trompette major de la Garde républicaine de Paris ; homme d'une grande valeur morale et musicale qui a su nous faire partager l'amour de la musique et une grande amitié. Sa disparition ne nous permettra jamais de l'oublier.

C'est en son honneur et en son souvenir que Didier Léger a eu l'idée de créer cette Garde Impériale dont M. Lacroix avait pu lui apprendre et faire apprécier les célèbres batteries napoléoniennes.

Petit à petit, ce noyau de camarades, dont les relations amicales ont persisté au fil des temps et se sont étendues à notre président ainsi qu'à d'autres musiciens, a pu concrétiser le rêve en réalité.

Il faut dire que la Garde Impériale n'a pas été fondée sans nombre de difficultés qui ont entravé ce beau projet.

Mais, grâce à la ténacité, l'espoir, l'amour de la musique et surtout la solide amitié liant aujourd'hui tous ses membres qui ont donné le meilleur d'eux-mêmes, chacun d'entre eux ayant joué un rôle important, la Garde Impériale a pu voir le jour le 26 janvier 1978.

Nous sommes fiers aujourd'hui de vous présenter la Garde Impériale interprétant exclusivement des morceaux de l'Empire napoléonien. Les costumes sont la fidèle reproduction de l'époque.

Siège social : 29, rue des Pêcheurs, 77360 Vaires-sur-Marne.

Paris

L'O.A.P.S.N.C.F. fête Sainte-Cécile

Fête Sainte-Cécile peut, de prime abord, paraître banalité. Toute société musicale se doit d'y consacrer un dimanche. Pourtant, d'une région, d'une société à l'autre, le programme de la fête varie.

Depuis quatre ans, pour renouer avec une tradition qu'avait établie, feu son fondateur et directeur artistique René Marreau, l'O.A.P.S.N.C.F. essaie en ce jour de joindre l'utile à l'agréable, la bonne action au divertissement.

Cette année, c'est le 30 novembre que musiciens et amis de l'orchestre s'étaient donné rendez-vous pour une journée qui, avec un peu de recul, peut être qualifiée de bien remplie.

Des 9 h 15 dans la froidure du matin, cinq exécutants se retrouvaient à la cha-

pelle de la Maison des petites sœurs des pauvres de Paris (X^e) pour assurer la partie musicale de la messe dominicale. A noter parmi les œuvres interprétées, l'arrangement réalisé pour la circonstance par Roger Masia, notre directeur artistique adjoint, de la « Marche religieuse » de Gounod, marche officielle de sa Sainteté le Pape et plus connue sous le nom de « Marche pontificale ». Une prestation appréciée, puisque quelques jours plus tard, un résident de cette maison écrivait ceci : « l'accompagnement de qualité que vous donâtes à la liturgie de la messe apporta une beauté supplémentaire à nos chants habituels ». Il est vrai que le timbre de la mandoline a, sous les voûtes d'une église, quelque chose de prenant.

A 11 heures, lorsque débuta le concert destiné aux pensionnaires, la salle de spectacles était comble, bon nombre de

Orchestre Départemental : L'idée de créer une formation musicale à l'échelon du département des Yvelines a fait son chemin, et la preuve en sera donnée par le concert de cet après-midi. Cela n'a pas été sans difficultés. Devant le refus d'une salle à Versailles, toutes étant en location payante, les musiciens ont dû être scindés en deux groupes, l'un répétant à Rambouillet, l'autre à Aubergenville. Le Président Meissonnier espère obtenir une salle à Beynes, ce qui serait géographiquement accessible par tous. Il reste à obtenir une subvention de fonctionnement du Conseil Général. Cet orchestre doit vivre, et les petites Sociétés doivent y participer. Mais il faut limiter le nombre des concerts, car il faut pouvoir répéter suffisamment pour faire du bon travail, et d'autre part il ne faut pas compromettre l'équilibre des Sociétés elles-mêmes.

Stages de chefs et de perfectionnement pour les Batteries-Fanfares : L'Union ne dispose ni de cadres, ni d'un budget suffisant pour organiser de tels stages. Ils seront organisés par la Fédération Musicale de l'Île-de-France.

Service Militaire : L'Union peut intervenir pour faire affecter les jeunes musiciens dans une musique militaire. Mais il faut que les responsables des Sociétés l'acceptent dans les 48 heures suivant les 3 jours de stage.

Subventions aux Ecoles de Musique : La subvention du Conseil Général est fixée à 6 % de la masse salariale de l'année précédente pour les Ecoles non agréées (au moins 8 disciplines) et à 8 % pour les Ecoles agréées. L'assistance souhaitée à l'unanimité qu'une subvention soit accordée dès la première année aux Ecoles qui se créent, car c'est là qu'elles en ont le plus besoin.

Classement des Sociétés : L'U.D.A.M.Y. constate que le département des Yvelines est le plus en retard des 7 départements de la Fédération en ce qui concerne le classement des Sociétés. C'est regrettable, car c'est une émulation que de se préparer pour subir ces épreuves.

Assemblée Générale de la Fédération : Elle aura lieu le dimanche 22 mars prochain à Dourdan (Essonne). Le Président Meissonnier lance un appel aux Sociétés pour qu'elles y participent. Que celles qui ne le peuvent absolument pas envoient au moins un pouvoir au Président de l'U.D.A.M.Y. D'ores et déjà on sait que cette même assemblée devrait se tenir en principe en 1982 à Epinay-sur-Seine, et en 1983 à Saint-Arnoult-en-Yvelines. Le Président informe l'assemblée que M. Pin dont le mandat arrive à son terme en 1981, va quitter la présidence de la Fédération. Il annonce qu'il sera lui-même candidat à ce poste.

Bureau : Le Bureau de l'U.D.A.M.Y. est ainsi constitué : M. Meissonnier (Bouafle et Aubergenville) Président, Mme Le Marrec (Bullion) Vice-Présidente, M. Dubreuil (Rambouillet) Secrétaire, M. Berthomeuf (Aubergenville) Trésorier. Les autres membres sont : Mme Ponsen (Saint-Rémy-les-Chevreuse), M. Nuix (Beynes), M. Peyre (Villiers-le-Mahieu), M. Ledoit (Mantes-la-Ville), M. Carre (Rambouillet) et M. Simond (Saint-Arnoult-en-Yvelines).

Alors que l'Assemblée achevait ses travaux, la Fanfare Le Réveil de Bonnelles, avec ses majorettes, défilait dans les rues de la ville, cependant que prenait place dans l'église une foule de mélomanes venus spécialement des quatre coins des Yvelines pour assister au concert dont on tira par ailleurs le compte rendu.

Première Audition de l'Orchestre Départemental des Yvelines.

Le dimanche 18 janvier 1981 se tenait à Bonnelles l'Assemblée Générale de l'Union Départementale des Associations Musicales des Yvelines (U.D.A.M.Y.). A l'issue de cette Assemblée, qui se déroula à l'Orangerie, un concert fut donné, sous le haut patronage de M. le Préfet des Yvelines, en la très belle église de Bonnelles, dont l'acoustique est remarquable.

La manifestation commença sur le parvis de l'église par l'un des aspects de la Musique Populaire : la Fanfare Le Réveil

de Bonnelles, accompagnée de ses majorettes, sous la direction de M. Chojnowski. Après cette aubade, les auditeurs, venus très nombreux de partout, prirent place dans l'église, ne laissant pas une place libre.

La séance commença par quelques mots d'accueil de Mme le Marrec, Présidente de l'Association Musicale de Bullion, suivie des discours de M. Rothier, Maire de Bonnelles, Conseiller Général des Yvelines, et de M. Meissonnier, Président de l'U.D.A.M.Y., Vice-Président délégué de la Fédération Musicale de l'Île-de-France. Parmi les personnalités présentes on remarquait M. Barth, Conseiller Général, M. Lisbonne, Maire de Sonchamp, M. Houx, Maire adjoint de Saint-Arnoult-en-Yvelines, M. Massuchetti, Secrétaire Général de la Fédération de l'Île-de-France, M. Louet, Président de l'Union Départementale de l'Essonne, M. Cellier, Secrétaire Général de l'Union Départementale du Val-d'Oise.

Au début du concert, on put applaudir quelques lauréats des Examens fédéraux : au piano, Godeleine Valois, dans la Balade pour Adeline, de Claydermann, et un remarquable jeune tambour, Stéphane Chauveau, qui étonna le public par la qualité de ses batteries. Plusieurs ensembles d'Aubergenville, Bouafle, Poissy et Saint-Rémy-les-Chevreuse firent ensuite découvrir au public différents instruments d'harmonie : le cor, dans un duo de Coscia (M. Meissonnier et S. Desvignes), la trompette, dans Si j'étais roi de Clodomir (G. Barter, O. Bernard, T. Durand, L. Fouquet et L. Rotat), la clarinette, dans Adagio de la Sonate op. 2 de. On put entendre ensuite Air d'Orphée, de Gluck, par un ensemble trompette (L. Royol), cor (M. Meissonnier) et basse (H. Michaud) ; puis la marche des mousquetaires du Roy, de Lull, Fanfare, de Boismortier, par un ensemble trompettes (R. Pucher, P. Rameau et L. Royol), cors (G. et M. Meissonnier) et trombones (L. Puisais et P. Aucher).

L'Association Musicale de Bullion présenta ensuite un ensemble instrumental (2 violons, 2 flûtes, 1 saxophone), qui interpréta brillamment les deux premiers mouvements du Concertino de Ricciotti. Ce fut ensuite l'Ensemble vocal de l'Association Musicale de Bullion, qui interpréta avec beaucoup de finesse des chants de la Renaissance, un Negro Spiritual et le fameux Yesterday des Beatles.

Ensuite le Big-Band de Saint-Arnoult-en-Yvelines, sous la direction de Jacky Simon (autrefois batteur du prestigieux orchestre de Georges Jouvin) fit pénétrer le public dans le domaine du Jazz. Avec un souffle et un rythme endiablés, les 17 musiciens jouèrent quelques pages des plus grands jazzmen américains. On ne peut s'étonner du succès remporté lorsqu'on connaît le talent de Jacques-Louis Carre (saxophone alto), André Souplet et J.-J. Tiffreau (trompettes) et Serge Boisseau (trombone).

Ce fut enfin la brillante prestation de l'Orchestre Départemental des Yvelines, qui se produisit pour la première fois en public depuis sa création, sous la direction alternée de M. Ledoit (Mantes-la-Ville) et de M. Decourrière (Rambouillet).

Les 60 musiciens qui le composent, appartenant à diverses Sociétés Musicales du département (Aubergenville, Beynes, Le-Perray-en-Yvelines, Mantes-la-Ville, Poissy, Rambouillet, Saint-Rémy-les-Chevreuse) ont réalisé une véritable prouesse en interprétant trois très belles œuvres : suite de l'Arlesienne, de Georges Bizet, Marche de Radetski, de Strauss, et la merveilleuse Marche d'Aïda, de Verdi.

Par sa ténacité et sa volonté, le Président Guy Meissonnier a réussi son grand projet : manifester aux yeux de tous ce que peuvent faire des musiciens amateurs à travers tout un département lorsqu'ils sont animés d'une même passion.

La création de cet Orchestre Départemental est une réussite, et nous lui disons « à l'année prochaine ! »

A l'issue du concert, un vin d'honneur était offert par la municipalité de Bonnelles.

L'U.D.A.M.Y. nous prie de remercier chaleureusement :

— tous les musiciens présents pour

le travail et la bonne volonté dont ils ont fait preuve ;

— les Sociétés et Associations pour leur participation active ;

— les organisateurs de cette journée pour leur collaboration efficace ;

— M. Callens, curé de la paroisse, pour son aimable accueil ;

— la municipalité de Bonnelles, et tout particulièrement son maire, M. Rothier ;

— Mme Valois, Mme Bodineau, Mme Deharbe, M. Leprince, Directeur de l'Ecole, ainsi que le Foyer Rural, avec MM. Cougnas, Ballongue et Retif.

Un groupe de mélomanes bonnellois

INDRE-ET-LOIRE

Assemblée générale

La Fédération des Sociétés Musicales d'Indre-et-Loire a tenu le 8 février 1981, son assemblée générale, dans la salle de l'Union des Sociétés Musicales de la Fuye, à Tours, sous la présidence de M. Jean Froidefond, président et en présence des membres du Comité Directeur de la Fédération.

Le Président Froidefond ouvre la séance, il prononce son allocution et souhaite la bienvenue aux nombreux délégués des Sociétés fédérées. Il présente les excuses des personnalités qui n'avaient pu se libérer pour cette assemblée générale.

Le président retrace les activités du Comité Directeur de la Fédération d'Indre-et-Loire et il énumère les diverses manifestations musicales de 1980. (Centenaires et Festivals départemental et cantonal).

M. Bonnal, vice-président, expose les intentions de la Fédération d'Indre-et-Loire visant à s'intégrer dans une Fédération régionale regroupant les six départements de la région Centre. Chaque Fédération départementale devenant une Union de Sociétés Musicales conserve son autonomie. La Fédération régionale devrait offrir des avantages financiers notamment pour l'acquisition d'instruments de musique. L'assemblée générale accepte à l'unanimité ce regroupement au sein d'une instance régionale.

La Fédération d'Indre-et-Loire compte cette année 96 Sociétés dont : 55 Fanfares, 32 Harmonies, 5 Batteries-Fanfares, 1 Chorale et une Société d'accordéons, pour un total de 3.191 musiciens. De plus elle compte encore une Ecole de Musique et une Harmonie Juniors.

En outre 75 Sociétés donnent des cours de solfège et d'instruments à 2.400 élèves.

M. Marceau Boutet, trésorier, fit un état détaillé des comptes. Il rappelle que les cotisations doivent être versées au 1^{er} octobre et au plus tard le 31 décembre.

M. L'Héritier, au nom de la Commission de contrôle, félicite M. Boutet pour la bonne tenue de ses comptes, lesquels furent adoptés à l'unanimité.

M. Dupuy et Dugue sont nommés commissaires aux comptes avec M. L'Héritier.

M. Coutoux, secrétaire aux examens, adresse ses remerciements à M. Herzog, directeur du conservatoire et Carrière, sous-directeur, au Lieutenant Bailleul, chef de Musique et à M. le Maire de Tours, à M. le Président de l'Union des Sociétés Musicales de La Fuye, à M. le colonel Jamin, pour la mise à notre disposition de locaux pour les examens. Il remercie également les professeurs et les musiciens qui acceptent de faire partie des jurys et les différents chefs de centre.

M. Coutoux précise encore que 39 sociétés ont présenté en 1980, 601 élèves aux examens fédéraux avec un taux d'ascendance de 56 % en préparatoire, 49 % en élémentaire 1, 26 % en élémentaire 2, 45 % en moyen 1, et 26 % en moyen 2.

Sur 15 élèves présentés, 8 ont obtenu le certificat d'aptitude musicale.

En pré supérieure, sur 17 élèves présentés, 3 ont obtenu une médaille d'or, 2 une médaille d'argent et 5 une médaille de bronze.

En division supérieure, sur 8 élèves présentés, 5 ont obtenu un premier prix, deux un deuxième prix et un, un troisième prix. Trois candidats ont été admis en excellence.

M. Coutoux indique que les examens de 1981 de la Fédération auront lieu le 25 avril 1981 à Tours, dans les 5 centres suivants : mairie de Tours, caserne des

pompiers, caserne Baraguey-d'Hilliers, salle de La Fuye, Conservatoire de Musique et le 9 mai 1981 au Conservatoire régional de Tours.

M. Marceau Boutet, Secrétaire aux récompenses, donne la liste des diplômés et médailles attribués aux anciens musiciens méritant, au total 168.

M. Aubert, secrétaire aux assurances, indique que 80 Sociétés sont assurées.

Les contrats qui sont valables du 1^{er} janvier au 31 décembre, ne sont plus acceptés passé le 31 mars.

Le festival départemental et le concours de Musique auront lieu le 14 juin 1981, à Bourguil.

Dates des Festivals cantonaux : Le 31 mai 1981, le centenaire de la musique de Reugny, Festival de La Membrolle.

Le 5 juillet 1981, centenaire de la Musique de Saint-Nicolas-de-Bourgueil, Festivals de Vernou, de Les Hermites, Epeigne-les-Bois.

Le 13 septembre 1981, Festivals de Vallières et Amboise.

Elections au comité directeur :

Ont été élus ou réélus : MM. Jean Froidefond, Jean Naudin, Christian Pommard, Jacky Berge, Michel Deniau, Jean-Paul Sapiens, Marc Arnault, Gérard Aubert, Pascal Caraty, Gilles Foussier et Roger Serrault.

A la suite de l'assemblée générale, le nouveau comité a procédé à l'élection du Bureau :

Président : M. Jean Froidefond.
Vice-présidents : MM. André Monberger, Jean Naudin, Gabriel Bonnal, Raoul Gerbault.

Secrétaire : M. Henri Gaumé.
Secrétaire adjoint : M. Jacky Berge.
Trésorier Général : M. Marceau Boutet.
Trésorier adjoint : M. Albert Ernou.
Secrétaire aux examens : M. Bernard Coutoux.

Secrétaire adjoint aux examens : M. Christian Pommard.
Secrétaire aux assurances : M. André Aubert.

Secrétaire aux récompenses : M. Marceau Boutet.

Archiviste : Joël Maurice.
Archiviste adjoint : M. Pascal Caraty.

Membres : MM. Claude Charron, Claude Chevallier, Michel Delgiudice, Didier Delorme, Michel Deniau, Jean-Pierre Gilet, Charles Level, François Plateau, Jean-Paul Sapiens, Marc Arnault, Gérard Aubert, Gilles Foussier, Roger Serrault.

MARNE ET MEUSE

MARNE

Epernay

Société Philharmonique de Champagne

C'est à Epernay, le 14 mars, et à Dormans le 15 mars que la Société Philharmonique a donné ses traditionnelles auditions de la saison d'hiver.

Originaires de vingt-deux communes, les musiciens de la Philhar, emmenés de main de maître (le mot n'est pas exagéré) par le Directeur Michel Fournier, se sont surpassés à l'occasion de ces deux concerts. Le programme débutait par « Vliegarmars », de Dostal, puis l'on a observé avec « Harlem Shadows », de Boekel l'entrée du negro-spiritual dans le nouveau répertoire de l'orchestre. Pour les amateurs de classique, les « Huit Chants Populaires Russes », de Liadow et le « Ballet des Heures » tiré de la Joconde de Ponchielli furent certainement parmi les moments les plus émouvants de cette soirée, tant par la qualité des œuvres que par la précision de leur exécution. Cole Porter apportait ensuite les refrains célèbres voici une trentaine d'années et le concert se poursuivait avec le « Portrait pour Clarinette », de Tatgenhorst. Cette œuvre, bien que récente, possède un côté classique intéressant, qui, ajouté à la maîtrise du soliste Daniel Vilmart, reçut un accueil très chaleureux. Ce fut ensuite « Bric à Brac », une composition réalisée pour Radio-France ; parodie de refrains populaires donnant l'impression d'une boîte à musique dont le mécanisme arrive en bout de course, tel est le thème développé par Bernard Gérard. Enfin une fort brillante « Parade sur l'Aigle Double », revue par Pi Scheffer, terminait le concert.

• Suite page 30

La Confédération Musicale de France fait un effort constant pour vous donner un très beau journal. Nous vous demandons de souscrire un abonnement, d'abonner vos amis. Vous bénéficierez ainsi des magnifiques articles que nous publions à votre intention.

FÉDÉRATIONS RÉGIONALES

• Suite de la page 29

Bravo donc à la Société Philharmonique qui a pris l'initiative de faire apprécier ses talents en dehors de sa ville d'attache et à son directeur Michel Fournier qui a donné en deux années un nouveau visage à la formation.

Epernay

Concert de l'Harmonie des Tonneliers

Le dimanche 1^{er} mars, l'Harmonie des Tonneliers d'Epernay a offert à un auditoire de six cents personnes un premier concert particulièrement réussi au Palais des Fêtes d'Epernay.

Ce concert, très éclectique, a été suivi avec beaucoup d'intérêt par tout le public qui s'est montré très attentif à l'audition des divers morceaux du programme auxquels les musiciens, dirigés par M. René Fournier, ont su donner tout leur sens par la rigueur de leur exécution et leur sensibilité d'interprétation.

La diversité du programme, choisi avec le souci de plaire à tous, nous a donné l'occasion d'entendre des œuvres de style et de nature différents puisque la première, un pas redoublé de Labole « le Formidable » était immédiatement suivi de la Czaras n° 1 de Michiels qui a mis en évidence la maîtrise du chef René Fournier dans la direction difficile de cette œuvre aux mouvements capricieux.

Venait ensuite la valse militaire connue « la Housarde » de Louis Ganne où les trompettes ont particulièrement brillé. Puis, ce fut « Granada », premier mouvement de la « Suite espagnole » d'Albeniz qui fut proposé aux applaudissements mérités en raison de l'effort fourni par les musiciens pour sa mise au point.

Poursuivant dans la diversité, c'est le « Divertissement pour saxophones altos » de Fernand Andrieu qui a donné l'occasion aux solistes Michel Pain, René Masson, Marcel Menut et Francis Tribaut de se mettre en valeur et d'être applaudis comme ils le méritaient.

Cette première partie s'acheva avec « Annen Polka » de Johan Strauss.

Cette deuxième partie, consacrée à des œuvres modernes débuta par « Vimy Ridge » une marche de T. Bidgood.

Puis, ce fut « Show-Lido » de John Darling, exécuté parfaitement dans les styles marche américaine et music-hall comme il convenait.

La « Rhapsodie pour clarinette » de Camille Sauvage fut particulièrement appréciée du public dans l'interprétation brillante de Dominique Plaff à qui nul ne saurait contester ses qualités d'excellent technicien de la clarinette.

Ce concert de qualité donné par un ensemble de musiciens amateurs de valeur s'est poursuivi par « Show-Boat » de Jérôme Kern « Tyrol Humoristic Fantasy » de Fernand Ruelle, « Yes, sir my baby » le charleston de Walter Donaldson et la fameuse « Danse du sabre » de Katchaturian applaudie chaleureusement et qui a obtenu la faveur d'un bis.

Cette très bonne prestation de l'Harmonie des Tonneliers nous donne donc à espérer un autre concert de cette qualité prouvant bien que la musique dite populaire est encore vivante, bien que les encouragements lui manquent souvent.

Parmi l'assistance, nous avons remarqué la présence de M. Bernart Stasi, Député de la Marne, M. Jacques Perrein, Maire d'Epernay, M. Claudie Barreau, MM. Herr et Laudat, Conseillers municipaux, M. Abel Médard, Président de l'Harmonie des Tonneliers, M. Maclair, Président de l'Union cantonale d'Epernay, MM. Michel Fournier, Directeur, et Michel Houlimont, Administrateur de la Société Philharmonique de Champagne, M. Fransoret, Président de l'Harmonie Municipale de Sézanne, M. René Sergent, Directeur de l'Harmonie S.N.C.F. d'Epernay et de l'Harmonie municipale de Magenta, M. Jobert, Directeur de la Fanfare municipale de Mardeuil. La Fédération des sociétés musicales de Marne et Meuse était représentée par M. Gabriel Gillain.

Witry-lès-Reims

Concert de la Fanfare Municipale

Avec le retour de la période hivernale, revient le temps des concerts en salle et les auditeurs de la Fanfare municipale de Witry-lès-Reims n'ont pas manqué le rendez-vous qu'elle leur avait fixé le dimanche 14 décembre à 15 h 30 à la salle des fêtes.

Les élèves de la classe de Lambour de l'Ecole de Musique de la Fanfare municipale ouvrirent le concert en accompagnant l'orchestre dans une marche de J.-P. Coulon « Go La 25 ». De même, ils assurèrent la reprise de la seconde partie de ce concert par la « Marche des mousses » de J. Farigoul.

Au programme de ce concert des œuvres dont le style varié permit à chacun de découvrir ou d'apprécier mieux encore un compositeur ou une époque de la longue histoire musicale. Les œuvres interprétées furent les suivantes :

Marche Parisienne de Th. Rottier ; Symphonie pour les Soupers du Roy, de M. R. Delalande ; Dans les Steppes de l'Asie centrale, esquisse de A. Borodine ; Fandango d'Ainhoa, de Razigane ; Ouverture de Mai, de Robert Clériste ; Légendes de la Forêt Viennoise, de J. Strauss et Jam Session Story, fantaisie-jazz, de J. Darling.

MEUSE

Stenay

Noël à l'Ecole de Musique

Samedi 13 décembre 1980, l'école de musique de la Lyre avait convié tous ses élèves autour d'un sapin dressé dans les salons de l'Hôtel de Ville.

Au cours de cette petite fête, les plus petits interprétèrent des chants de Noël et les jeunes instrumentistes : flûtes, clarinettes, bugles, trompettes d'harmonie, se firent entendre pour la plus grande joie de l'assistance.

Les cours de l'école de musique sont actuellement dispensés par MM. Bonnefoy, Braconnier et Niclausse, en attendant la guérison complète de M. Pol Vassart, Directeur de la Lyre et de l'école, qui avait tenu à être présent à cette sympathique réunion.

J.A.

Commercy

L'Harmonie Municipale a fêté Sainte-Cécile

Comme chaque année, l'Harmonie Municipale de Commercy a dignement fêté sa Sainte Patronne.

Après avoir animé musicalement, sous la baguette de leur chef, M. Robert Perrot, la messe célébrée à la mémoire des membres défunts en l'église Saint-Pantaléon, et déposé une gerbe devant le monument aux morts, les musiciens se retrouvèrent dans la magnifique salle d'honneur du Château-Mairie où avait lieu un vin d'honneur offert par la Municipalité. M. Jacques André, Président de la Société remercia les personnalités présentes : M. François Dosé, conseiller Général-Maire, MM. Sorlot et Mary, Adjoint au Maire, le capitaine Dozol du 8^e R.A., représentant le Colonel Delbos, Commandant d'Armes.

Deux médailles confédérales furent remises : l'une en bronze pour vingt années de service à M. Roger Bertrand, l'autre argentée pour trente années de service à M. Henri Malingrey. Enfin, M. Dosé remit la médaille d'or départementale et communale à M. Edmond Leroy, Chef Honoraire de « La Cipale » et Président d'honneur de la Fédération Musicale de Marne et Meuse.

Le traditionnel repas, auquel les épouses avaient été conviées, se déroula dans une excellente ambiance au café de la Paix à Vignot, commune voisine de Commercy. Auparavant, les musiciens étaient allés au cimetière de Vignot se recueillir et déposer une plaque-souvenir sur la tombe de leur camarade Roger Mangin, ancien fonctionnaire sous-chef, décédé l'été dernier des suites d'une cruelle maladie.

A noter qu'une statue de Sainte-Cécile a participé aux différents défilés, portée par deux jeunes élèves de l'Ecole de Musique : il s'agit d'une statue de la Sainte offerte à la phalange commerciale par une habitante d'Euville, commune voisine.

UNE ECOLE NATIONALE DE MUSIQUE EN MEUSE ?

Au cours du vin d'honneur, M. Sorlot, Adjoint chargé des affaires culturelles, fit part du projet de coopération dans le domaine culturel entre la région et le département, dans le cadre du VIII^e Plan. Il s'agirait de créer en Meuse une structure d'enseignement à support juridique départemental ou intercommunal devant aboutir

à une école nationale de musique. Pour le Préfet de la Meuse, Bar-le-Duc semble être la ville la mieux située pour mettre en place cette opération.

Après en avoir délibéré, la commission des affaires culturelles et la municipalité estiment qu'il faut avant tout partir de ce qui existe. Elles proposent donc la création prioritaire d'ateliers musicaux pour assurer la formation continue des cadres et des musiciens. Ces ateliers devraient être décentralisés et courts (déplacement du ou des formateurs sur un ou plusieurs week-ends).

Ensuite, M. Sorlot déclara : nous avons estimé qu'une école nationale de musique dans une ville, conduirait à privilégier la musique de haut niveau dans cette seule ville. Et à quel prix ? Ce qui nous conduit à demander la création d'une école de musique « éclatée » sur plusieurs communes, dont Commercy qui a été la première à se doter d'une école structurée. Une telle école présenterait bien des avantages vis-à-vis du monde rural et vis-à-vis de la grille des cours. Je crois qu'un tel dossier est plaidable dit en conclusion M. Sorlot, les élus départementaux vont avoir à en débattre et il vous appartient, à vous musiciens, de suivre cette affaire.

J.A.

Saint-Mihiel

L'Harmonie Municipale : une société dynamique en dépit de ses cent onze ans

En l'an 1869 naissait à Saint-Mihiel une phalange musicale dénommée « Fanfare Municipale de la Ville de Saint-Mihiel », laquelle devait devenir au début du siècle l'« Harmonie Municipale de Saint-Mihiel ».

Il y a tout juste un siècle, le 21 novembre 1880, la Fanfare fêtait Sainte-Cécile : défilé dans les rues, messe en l'église Saint-Michel, concert sur le kiosque dont un journal de l'époque donne le programme, sous la direction du Chef Richard : Bar-le-Duc, pas redoublé — La Lune d'Amour, valse — Le Dragon de la Reine, ouverture — Pistonnnette, polka et Le Canotier de Paris, quadrille.

Cent ans plus tard, le dimanche 23 novembre 1980, l'Harmonie Municipale fêtait encore Sainte-Cécile en présence de la Musique d'Eckenbach, Ville Allemande jumelée avec Saint-Mihiel.

Après l'assemblée générale sous la présidence de M. Vivenot, l'Harmonie et la Musique d'Eckenbach animèrent magistralement la messe célébrée en l'église Saint-Etienne par M. l'Abbé Villemart.

Un vin d'honneur réunit ensuite tous les musiciens à la mairie où, en présence de MM. Bara et Claudel, Adjoint au Maire, M. Schneider, Bourgmestre d'Eckenbach se félicita des contacts établis entre les deux Sociétés.

Au cours du banquet amical qui suivit, plusieurs récompenses furent décernées :

— médaille fédérale des Jeunes pour cinq années de service et moins de 20 ans d'âge : Philippe Scanier, D. Noël et Marie-Danielle Leboulangier.

— diplôme fédéral pour quinze années de service : MM. Richard Pannequin, Paul Aubry et Michel Tridon.

— médaille confédérale argentée pour trente années de service : M. Aimé Scanier.

J.A.

Bar-le-Duc

Nombreuses récompenses pour les musiciens de l'Harmonie Municipale

C'est le dimanche 23 novembre 1980 que l'Harmonie Municipale de Bar-le-Duc a honoré sa patronne Sainte-Cécile.

Sous la baguette de M. Roger Fremion, les 64 exécutants ont, au cours de la messe célébrée en l'église Saint-Etienne, interprété remarquablement l'Alleluia de Haëndel, l'Adaggio d'Albinoni et la March in Georgia de Miller en final.

Les personnalités présentes : M. Lemière, représentant M. le Préfet de la Meuse, M. Jean Bernard, Conseiller Général, Maire de Bar-le-Duc, M. Marizier, Conseiller Général, Mlle Mangin, Premier Adjoint au Maire, ont chaudement félicité musiciens et dirigeants pour les progrès

accomplis depuis le redémarrage de la société il y a deux ans.

Avant le traditionnel banquet réunissant les musiciens et leurs épouses, les récompenses suivantes furent décernées et applaudies comme il se doit :

— médaille fédérale des jeunes pour cinq années de service et moins de vingt ans d'âge : Fabrice Balezau, Bernard Collin, Francis Colson, Laurence Cornu, Martin Igier, Laurent Meunier et Luc Cornu.

— diplôme fédéral pour quinze années de service : MM. Serge Chardel, Lilian Lenoble et Michel Losa.

— médaille confédérale de bronze pour vingt années de service : MM. Joseph Botti, Claude Boucheret et Yves Frédéric.

— médaille fédérale pour vingt-cinq années de service : MM. Jean-Marie Larcet et Gabriel Monnaux.

— médaille confédérale des vétérans : MM. Ernest Bonhomme, Maurice Lienhard et Pol Roussel.

J.A.

MIDI

AUDE

Carcassonne

Assemblée générale du 10 février 1981

L'Harmonie Municipale de Carcassonne a tenu son Assemblée Générale le mardi 10 février 1981, à 21 heures, à son siège social salle Michel-Mir, 59, rue des Etudes. La plupart des membres exécutants assistaient à cette réunion.

M. Jacques Miquel, Président de l'Harmonie, ouvrait la séance et, après avoir adressé quelques mots de bienvenue et de remerciements à l'assistance, donnait la parole à M. Matéo, Secrétaire Général, pour la lecture du rapport moral d'activités de la société.

Celui-ci faisait état, tout d'abord, d'une activité accrue de notre groupement musical au cours de l'année dernière. Au total, donc, il faut inscrire à notre palmarès : 11 concerts, 12 défilés ou sorties officiels. Ce chiffre est en nette augmentation par rapport à ceux de l'année passée.

Il était mis en exergue l'excellent concert que notre Société a donné au théâtre municipal, le 10 mai 1980, dans le cadre du Congrès de la Fédération des Sociétés Musicales du Midi. En effet, notre ville avait l'honneur d'accueillir, ce jour-là et le lendemain 11 mai, les personnalités les plus représentatives du département et de la région.

Notre prestation musicale a connu, ce soir-là, un remarquable succès !

Ensuite, il était fait mention, et il convient de s'en féliciter, de l'amélioration de la qualité musicale de nos concerts. Nous avons, ainsi, fait écouter et apprécier à notre public fidèle des œuvres originales de Delbecq, Darling, Robert Martin et Francis Lopez, le « Roi de l'Opérette ! ». M. Matéo poursuivait : « Dans le souci constant de plaire à nos auditeurs, il est indispensable de mettre notre répertoire « au goût du jour », ce qui sera fait, progressivement, sans trop « blesser les oreilles » de nos amis auditeurs. D'ailleurs, comme ils ont pu le constater, déjà, une approche vers l'exécution de ces nouveaux arrangements à caractère « Jazz », s'est déjà produite et a obtenu un franc succès !

« Tout cela, tous ces progrès, nous les devons à la présence, dans nos rangs, d'un grand nombre de jeunes musiciens, issus de l'Ecole Municipale de Musique, formés dans les classes de MM. Miquel et Cadres, leurs dévoués Professeurs.

Bon nombre d'entre eux sont étudiants au Conservatoire National de Région de Toulouse, ce qui est de très bonne augure pour l'avenir !

Ces jeunes viennent étoffer notre groupement musical et lui apportent ainsi un regain d'enthousiasme et d'entrain, ce qui nous est des plus bénéfique !

Bravo à ces jeunes et à leurs Professeurs ! Félicitations et encouragements dans la poursuite de leurs études musicales !

Toujours fidèles au poste, nos aînés, nos chers anciens, ont droit eux aussi à leur part de félicitations, de remerciements et d'hommages pour leur dévouement à la

cause musicale et ce, malgré le poids des ans pour certains...

Sans oublier, puisque nous sommes toujours au chapitre des félicitations, notre Président, notre Chef, notre Bureau, qui ne ménagent ni leur temps, ni leur peine pour assurer la bonne marche de la Société !

Notre fête de la Sainte-Cécile a obtenu, cette année, un très grand succès pour nous tous et a revêtu un éclat tout particulier. En effet, ce jour-là, une quarantaine de nos musiciens étaient honorés et faisaient l'objet de distinctions, récompensant ainsi leurs années passées au service de la Musique.

Cette remise de décorations était effectuée par M. André Sarzi, Président Fédéral, qui honorait de sa présence cette sympathique manifestation.

Au cours de la Messe célébrée en la Cathédrale Saint-Michel, notre Société rendit un hommage particulier à Haendel, un des plus grands compositeurs du XVII^e siècle. Ce concert fut écouté par de nombreux fidèles, qui apprécièrent la tenue musicale et l'interprétation très évocatrice de notre ensemble.

M. le Secrétaire Général nous annonçait ensuite que, conformément au souhait de notre Président, M. Miquel, notre Sainte-Cécile 1981 serait « la fête des jeunes ». Un certain nombre d'entre eux seront décorés à cette occasion !

Voilà la liste de ces jeunes récipiendaires, ayants droit à la Médaille de Bronze pour 5 années d'assiduité et 15 ans d'âge minimum, décernée par la Fédération des Sociétés Musicales du Midi.

Nous citons : MM. Frédéric Béthune, Alain Biscans, Jean-Claude Cadres, Jean-Michel Hisboe, Nicolas Martignoles, Norbert et Serge Clerc, Eric Martignoles, Jean-Marc Miquel, Eric Robert.

Egalement, cette année, notre Trésorier, M. Lecina, et M. Fernand Rius, Archiviste Honoraire, se verront attribuer la Médaille de Vétéran avec Palme pour 75 ans d'âge, décernée par la Confédération Musicale de France. C'est la plus haute distinction dans la hiérarchie musicale fédérale !

D'ores et déjà, un grand bravo à tous ces heureux récipiendaires !

Nous apprenons ensuite, avec grand plaisir, que le 20 décembre 1980, notre

Président, M. Miquel, était décoré de la Médaille d'Argent de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs, au titre de la Musique.

de la Jeunesse et des Sports pour la Région Languedoc-Roussillon.

Toutes les personnalités musicales de la Région et, en particulier, M. Sarzi, Président Fédéral, avaient tenu à honorer et à féliciter notre méritant récipiendaire.

A notre tour, nous adressons nos sincères félicitations à notre Président. Cet honneur, qui rejaillit également sur nous tous, doit nous encourager à persévérer dans la vocation qui est la nôtre, à savoir : Servir la musique populaire d'amateurs, la faire aimer et comprendre auprès du public en général et des jeunes en particulier !

M. Miquel félicitait M. Matéo pour son rapport moral.

M. le Président laissait ensuite la parole à M. Lecina, notre Trésorier, qui nous donnait connaissance du rapport financier de l'année 1980. Il s'avérait, à la suite de cette lecture, que notre situation financière est parfaitement saine, et l'assistance, par ses applaudissements, adoptait ces deux rapports, à l'unanimité !

Après avoir abordé le chapitre des questions diverses, où plusieurs suggestions étaient émises par plusieurs de nos amis musiciens, on procéda à l'élection des membres du bureau qui aura, pour 1981, la composition suivante :

Président d'Honneur : M. Edouard Gorry.

Président Actif : M. Jacques Miquel.

Vice-Présidents : MM. Lucien Clayton, Henri Hisboé, Pierre Rajol.

Vice-Président Délégué : M. François Maynadier.

Secrétaire Général : M. Aimé Matéo.

Secrétaire Adjoint : M. Max Bousquat.

Trésorier Général : M. Albert Lecina.

Trésorier Adjoint : M. Louis Fraisse.

Membres Assesseurs : MM. Alain Biscans, Jacques Clerc, Albert Castetbert, René Ferrand, Jean Garcia, François Journet, Jacques Soavi, François Xiberas.

Prenant la parole, M. le Président remerciait l'assemblée pour la confiance qu'elle accordait à son bureau et à lui-même, une nouvelle fois. Il l'assurait que



Le comité.

serait fait le maximum pour continuer à faire œuvre commune au service de la musique.

Il proposait à l'assistance la date du 24 février pour la reprise des répétitions hebdomadaires, en recommandant à tous d'être présents et attentifs désormais.

Avant de lever la séance, il terminait par cette phrase : « Je souhaite, en votre nom à tous, que notre Société soit de plus en plus vivante, active et riche en lendemains prometteurs ! Vive l'Harmonie Municipale de Carcassonne ! »

Max Bousquat.

Dernière minute

Nous apprenons, avec un très grand plaisir, que notre Président, M. Jacques Miquel, vient de se voir décerner les Palmes Académiques, au titre de Chevalier, par Décret de M. le Ministre de l'Éducation Nationale, en date du 28 janvier 1981.

Nous profitons de ces lignes pour féliciter, une fois de plus, notre très méritant récipiendaire !

... Mais nous aurons l'occasion d'en reparler dans nos colonnes !

RECHERCHES...

- M. Jean-Claude Beaujouan, rue des Bordes, Dry 45370 Cléry-St-André.
- M. Jean-Luc Potvliège, 13, allée Henri-Wallon, 95100 Argenteuil.
- M. Alphonse Leboucher, 57, rue du 8-Mai-1945, 94240 L'Hay-lès-Roses.
- M. François Beyna, 7, rue Solvay, 54110 Dombasle-sur-Meurthe.
- M. Michel Trohel, 11, avenue de la Falaise, 14460 Colombelles.
- Mme Christiane Demoustiez, Le Mas Chabaud, 13810 Eygalières.
- M. Philippe Garcia, 6, rue des Rosiers, 75004 Paris.
- M. J.-Pierre Genobron, Le May, bât. B, 3, rue du Faton, 38500 Voiron.
- M. Eisenreich « Les Glisettes », Merfy, 51220 Hermonville.
- M. Louis Vasseur, 7, rue Philippe-Lebon, 59100 Roubaix.
- M. Claude Mangin, chemin de l'Halfuterie, 57260 Dieuze.

- L'importance du compte rendu de l'Assemblée Générale nous oblige à reporter la suite des « Fédérations Régionales » au prochain numéro.



**TROMPETTES
TROMBONES
CORNETS
CORS D'HARMONIE
CORNETS - TROMPETTES
CORS ALTOS
BUGLES
SAXOPHONES
ALTOS
BASSES
CONTREBASSES**
et leurs accessoires
Distributeur des cymbales
turques K. ZILDJIAN

Antoine Courtois

Paris

instruments de qualité artistique
8, RUE DE NANCY - PARIS-10^e - 607-77-85

NOS PEINES

• C'est avec beaucoup d'émotion que nous venons d'apprendre le décès de Mme Gabrielle Eloi Viguié, le vendredi 27 mars, à Danne-Marie-les-Lys.

Mme Viguié était la dévouée Secrétaire et Trésorière de l'Ordre des Musiciens.

Elle était présente à la réunion de l'Ordre des Musiciens le 29 septembre 1980, lors de l'élection de M. André Amellér à la présidence, et elle avait donné lecture de la lettre de démission de M. Albert Ehrmann.

Mme Viguié était alors à la veille de subir une grave opération chirurgicale, et son courage et sa bonne humeur ne laissaient pas présager les conséquences de cette grave intervention.

Elle a beaucoup souffert avant de nous quitter, mais elle est restée jusqu'au bout en liaison avec nous.

Le Président Amellér, les Membres du Conseil d'Administration, du Bureau Administratif et tous les Membres de la Confédération Musicale de France adressent à M. Viguié, à ses enfants et à toute sa famille leurs condoléances émues.

• Nous apprenons le décès du père de M. Jean Julien, Président du Groupement des Fédérations de la Région Bourgogne.

A M. Julien et à toute sa famille, nous adressons nos condoléances attristées et émues.

POUR UN ENSEIGNEMENT MUSICAL ACTIF

Ouvrages récents extraits de notre catalogue :

Gillot et Léonard. **JE SUIS MUSICIEN**, première initiation au monde de la musique.

Cahier 6..... 26,50 F

Cahier 7..... 30,20 F

Le Prev. **CARILLONS MULTICOLORES**, 18 chansons célèbres pour les carillons multicolores Merlin. 32,40 F

— **LAMES SONORES SEPARÉES**, première approche de la musique par les chants populaires français avec accompagnement de lames 33,60 F

— **22 CANONS** pour xylophones soprano et alto 21,40 F

Moutier L'Épingle. **SOLFÈGE ÉLÉMENTAIRE AVEC L'AIDE DE LA FLÛTE À BEC :**

Volume I 35,80 F

Volume II 39,80 F

Riblère Raverlat. **CHANT-MUSIQUE**, adaptation française de la Méthode Kodaly :

Livre du Maître II 51,30 F

Livre de l'élève II et III, chaque 33,60 F

Schmidt-Wunstorff. **PETITS AIRS DE FRANCE** pour flûte à bec, Instrumentarium Orff et chant ad lib.

Cahiers I et II, chaque 27,30 F

Werdin. **JOUER-CHANTER-IMPROVISER**, pour flûte à bec soprano et Instrumentarium Orff :

2 cahiers, chaque 34,90 F

Aux Editions **HEUGEL** représentées exclusivement : Brasseur et Tenière. **COMPTIRYTHM**, méthode active à l'usage des instituteurs :

3 cahiers, chaque 39,80 F

Catalogue complet sur demande chez votre marchand habituel ou chez

ALPHONSE LEDUC

175, rue Saint-Honoré, 75040 PARIS CEDEX 01



80^e ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

• Suite de la page 9

M. Charpentier procède ensuite à la remise de la Croix de Chevalier dans l'Ordre National des Arts et Lettres à trois membres de la C.M.F. : M. André Relin, Vice-Président de la Confédération Musicale de France, Président de la Commission de Toucy, Président de Fédération du

Centre, Directeur du Conservatoire de Vichy ; M. René Widiez, Secrétaire Général de la Fédération de la Côte-d'Or, ancien Professeur au Conservatoire National de Région de Dijon et aux Ecoles de la ville ; Mme Paula Burelli, Secrétaire Administratif de la Confédération Musicale de France.

Je voudrais vous dire que l'intérêt que le Ministre, l'Etat portent aux actions que vous menez les uns et les autres trouve aujourd'hui une consécration pour certains d'entre vous parce que nous estimons que, vraiment, lorsqu'il est question d'Arts et Lettres, l'expression populaire, l'identité profonde musicale d'un pays, c'est tout de même d'elle que sort toute la musique savante et toute l'expression, par ailleurs, qui ne pourrait pas vivre s'il n'y avait pas cette expression profonde que vous défendez et développez.

C'est la raison pour laquelle trois d'entre vous, aujourd'hui, vont recevoir cette décoration, jolie et importante. Je dis jolie parce qu'elle ressemble à une fleur de lotus. Vous savez que cette décoration a été instituée par le Général De Gaulle et André Malraux. C'est notre décoration en quelque sorte, c'est la décoration des artistes et des personnalités françaises et étrangères qui ont, par leurs actions, apporté au développement et à la vie culturelle de la France des fruits éminents. Et le lotus, c'est la fleur de la sagesse, de la raison et de la beauté donc, il était tout à fait normal de le retrouver dans cette médaille.

M. Relin, au nom du Ministre de la Culture et de la Communication, je vous fais Chevalier dans l'Ordre National des Arts et Lettres.

M. Widiez, au nom du Ministre de la Culture et de la Communication, je vous fais Chevalier dans l'Ordre National des Arts et Lettres.

Chère Madame Burelli, c'est avec beaucoup d'émotion, compte tenu que je sais tout ce que vous représentez pour la Musique Populaire, et tous les efforts et tout ce que vous y avez consacré de temps, il était bien juste que le Gouvernement vous honorât ; aussi, au nom du Ministre de la Culture et de la Communication, je vous fais Chevalier dans l'Ordre National des Arts et Lettres.



M. Jacques Charpentier décore M. Relin de la Croix de Chevalier dans l'Ordre des Arts et Lettres.



M. Jacques Charpentier décore M. René Widiez de la Croix de Chevalier dans l'Ordre des Arts et Lettres.

Le Président Ameller annonce ensuite l'audition du Quintette à vents Beaux Arts, composé de Catherine Cantin, flûte, Première Soliste à l'Orchestre de l'Opéra de Paris ; Michel Benet, hautbois, Premier Soliste à l'Orchestre de Paris ; Philippe Cuper, clarinette, reçu premier en 1980 à l'Orchestre de la Garde Républi-

caine ; Gilbert Audin, basson, Soliste à l'Orchestre de l'Opéra de Paris ; André Cazalet, cor, Premier Soliste de l'Orchestre de Paris.

Ce concert fut un régal musical, très apprécié des personnalités et des Délégués présents, qui applaudirent longuement l'interprétation de ces jeunes et talentueux musiciens.



Après la remise des décorations, de gauche à droite : Mme Isabelle Du Saillant, M. René Widiez, M. Jean-Loup Tournier, Mme Paula Burelli, M. André Relin, et le Président André Ameller.

Les trois récipiendaires furent longuement et chaleureusement applaudis.

Notre Ami Maurice Adam, Trésorier National Adjoint, Président de la Fédération du Sud-Est, aurait dû, lui aussi, recevoir la Croix de Chevalier dans l'Ordre National des Arts et Lettres. Comme le Président l'a annoncé, il ne peut être avec nous, victime d'un accident « stupide » : une double fracture d'une jambe.

Par la pensée il est auprès de nous, et il recevra sa distinction ultérieurement, dès que sa santé le lui permettra.



Le président Albert Ehrmann et Mme Ehrmann nous ont fait l'immense plaisir d'être parmi nous.

Le Président lève la séance pour une visite de l'Exposition des Facteurs d'instruments et des Editeurs de Musique, qui se tient dans le grand hall de la SACEM.

Tous les visiteurs ont été très intéressés par cette Exposition, où ils ont eu loisir de s'informer. Ils y sont d'ailleurs retournés, individuellement ou en groupes, dans le courant de la journée.

Un excellent buffet a été offert par la Confédération Musicale de France à tous les participants, et c'est dans une ambiance chaude et amicale que tous se retrouvèrent.

Plusieurs des personnalités invitées ont partagé notre déjeuner, et c'est avec beaucoup de gentillesse qu'elles répondirent aux questions qui leur furent posées.

À la fin de la matinée de ce vendredi 6 mars, nous avons le plaisir d'entendre le Quintette Beaux Arts qu'anime la virtuose flûtiste Catherine Cantin, de l'Opéra.

Nous applaudîmes successivement le Quintette à vents en Si Bémol Majeur, op. 56, n° 1, de Franz Danzi, œuvre classique par excellence, dans laquelle brillent tour à tour les instrumentistes dans des variations plaisantes, des passages périlleux, entre autres pour le cor, dont se tire parfaitement André Cazalet.

Puis l'œuvre de notre président André Ameller « A la Française » ; c'est une œuvre classique de son esprit comme de sa forme, écrit alors que le musicien était encore élève au Conservatoire National Supérieur de Musique de Paris.

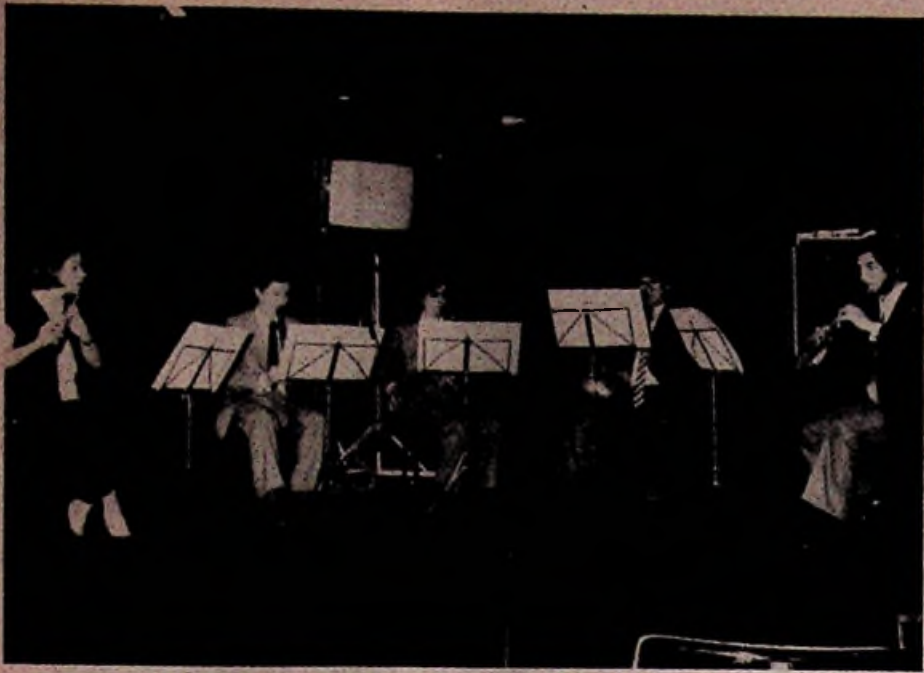
Tout d'abord, une fugue alerte puis un grave expressif, dans un style modal où Michel Benet, hautboïste, démontra ses qualités de musicien sensible. Et enfin, un rondo à la Française, pétillant avec un thème spirituel.

Enfin, nous entendîmes trois pièces brèves de Jacques Ibert où tous nous jeunes artistes furent brillants.

Philippe Cuper, clarinettiste, démontra aussi ses qualités de virtuose, tout comme Gilbert Audin, remarquable bassoniste, précis et aux aigus émouvants.

Ils furent applaudis longuement comme ils le méritaient par toutes les personnalités présentes et les délégués qui apprécèrent et louèrent leurs grandes qualités.

Un auditeur.



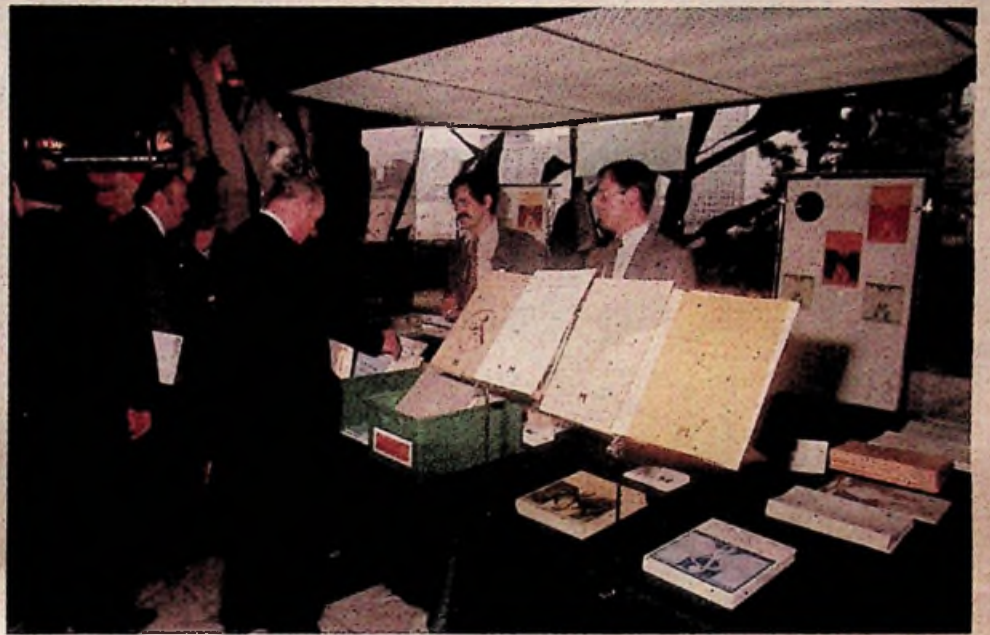
Le quintette à vent « Beaux Arts ».



Après l'audition du Quintette, le Président Amellér tient à féliciter lui-même les jeunes musiciens.



Mme Isabelle Du Saillant visite l'exposition des facteurs d'instruments et éditeurs de Musique en compagnie de M. André Amellér, de M. Jacques Charpentier et de M. Bancquart.



M. André Amellér s'entretient avec Mme Isabelle Du Saillant et M. Bancquart, Inspecteur Général de la Musique.





*En poursuivant
la visite
de l'exposition...*





M. Henri Ciran présente le Rapport de la Commission du Journal.

A 14 h 30, les travaux de l'Assemblée reprennent, et, tout de suite, le Président donna la parole à M. Henri Ciran, Président de la Commission du Journal :

Monsieur le Président, mes Chers Collègues et Amis,

Je vous avais annoncé au 79^e Congrès toutes les transformations apportées à la rédaction et à la présentation de notre Journal de la Confédération Musicale de France.

Vous avez pu, tout au long de l'année, vous rendre compte des progrès considérables de notre publication.

Ces progrès portent sur l'éditorial du Président et les articles de fond tels qu'instruments de musique de l'Harmonie, page de Toucy, etc...

Notre Journal est illustré de très belles photographies, et les pages réservées aux Fédérations sont agrémentées de clichés, qui vous sont offerts gracieusement.

Vous vous doutez bien que ce Journal a un prix de revient beaucoup plus élevé que l'ancien, mais il est pour vous, maintenant, le véritable Journal Officiel de la Confédération Musicale de France.

Si vous le lisez attentivement, vous pourrez y trouver toutes les informations susceptibles de vous aider dans tous les domaines.

Nous serons toujours heureux de recevoir vos suggestions et,

je vous le répète, lorsque vous avez des articles intéressants à nous communiquer, n'hésitez pas à le faire.

Nous recevons des Fédérations, de nos lecteurs individuels, des critiques extrêmement favorables.

Malheureusement, cette année encore, des grèves inopinées de l'administration des Postes sont venues troubler la distribution du Journal.

Nous veillons cependant à ce qu'il soit imprimé dans les bons délais, afin que vous puissiez profiter pleinement des petites annonces et de toutes les informations caractérisées par une date limite.

Je déplore aussi que trop peu de membres des Sociétés soient abonnés au Journal. Nous enregistrons un nombre de nouveaux abonnements individuels beaucoup plus important que celui des abonnements dans nos Fédérations, et ce n'est pas normal.

Ce Journal est VOTRE JOURNAL, il vous évite des correspondances, des astreintes administratives longues et pénibles et, puisque vous avez approuvé nos efforts, je vous demande de souscrire un abonnement, d'un prix bien modeste, à la belle publication de la Confédération Musicale de France.

Après que M. Henri Ciran ait été vivement applaudi par l'assistance, M. André Amellér donna lecture d'une lettre de félicitations de M. Louis Gachassin, Président de la Fédération des Hautes-Pyrénées.

Il passa ensuite la parole à M. François Villatte, Président de la Commission de l'Administration Générale :

Le Rapport de la Commission d'Administration Générale sera assez bref, puisque la plupart des questions de son ressort ont été évoquées par notre Président dans son allocution, et par le Secrétaire Général, dans son Rapport Moral.

Voilà, cependant, les problèmes que j'ai estimé nécessaire d'évoquer.

Liaison avec les associations voisines de la nôtre

A la suite d'une réunion toute récente de la Confédération Musicale de France avec l'Union des Fanfares et la Confédération Française des Fanfares et Batteries-Fanfares vient de naître l'Union des Confédérations Nationales de Musique Populaire qui va grouper 680.000 adhérents. C'est là une étape très importante

et très heureuse dans le sens d'un groupement général et je précise, bien entendu, que chacun des organismes conservera sa totale indépendance.

Relations extérieures

Les contacts du Président avec toutes les autorités, ministérielles ou autres, ont été nombreux et fructueux, et l'audience de notre Confédération ne fait que s'affirmer.

La musique et la télévision

Depuis que, lors des précédentes assemblées, nous avons évoqué ce problème, le nombre des concerts symphoniques, à la télévision, par de prestigieuses formations, s'est multiplié. De même, l'audition de solistes de grande valeur.

Mais la situation n'a guère évolué, disons-le, en ce qui

concerne les concerts de nos grandes harmonies civiles ou militaires, et il est très rare que nous ayons le plaisir d'entendre à la télévision les Musiques de la Garde, de Flotte, des Gardiens de la Paix, et toutes les autres. Guère, non plus, de musique de chambre par des instruments à vent, guère de solistes à vent.

L'inoubliable soirée Maurice André reste une exception. Notre Confédération se doit donc d'intervenir à nouveau dans ce domaine.

Régionalisation

Dans la Région Centre, le travail effectué semble porter ses fruits. Cinq sur six des départements intéressés sont d'accord, au moins sur le principe, pour constituer une Fédération unique. Une réunion, à ce sujet, va encore avoir lieu dans quelques jours, à Blois.

Des efforts dans le même sens sont effectués dans d'autres régions ; encore que, compte tenu de considérations diverses, cela ne soit pas possible partout.

Mais je crois que, dans toutes les régions où aucune circonstance particulière ne s'y opposera, la constitution d'une Fédération unique, coïncidant avec les limites d'une région, sera une chose souhaitable.

Fichier

Douze Fédérations n'ont pas encore constitué leur fichier, alors que devions en être à des mises à jour périodiques.

Il y a, bien sûr, de multiples problèmes matériels auxquels se heurtent les retardataires. Mais les Fédérations qui sont à jour ont eu les mêmes problèmes et les ont surmontés.

Il est bien évident que si le fichier n'est pas complet maintenant dans un délai très bref, tous les espoirs que nous avons mis dans sa constitution seront fâcheusement déçus et beaucoup de travail aura été fait pour rien.

Service National

Notre journal de novembre 1980 a publié un tableau récapitulatif de ce qui doit être fait pour obtenir l'incorporation d'un jeune dans une Musique Militaire. Bien sûr, il y a des situations locales, des cas particuliers, et il y en aura toujours. Mais il y a, semble-t-il, un réel progrès dans le sens d'une harmonisation.

Nos relations avec la Direction du Service National sont d'ailleurs excellentes, et nous n'avons qu'à nous en louer.

Vœux

La Fédération d'Ile-de-France a souhaité que les Fédérations soient informées par la convocation au Congrès de la liste des candidats, sortants ou nouveaux, au Conseil d'Administration.

Un progrès important a été réalisé cette année à cet égard. Certes, la convocation du 6 janvier ne comprenait pas la liste des candidats, mais, la date de dépôt des candidatures ayant été fixée

au 6 février, la liste a été arrêtée, dès le 7 février par le bureau de la C.M.F., et l'ordre du jour définitif, adressé aux Fédérations le 9 février, comportait la liste des candidats.

Nous essaierons de faire encore un peu mieux en 1982.

J'ajoute que, depuis le 9 février, M. Rose a remis sa démission d'Administrateur de la C.M.F. C'est donc six postes, et non cinq, que nous aurons à pourvoir demain, le mandat du sixième élu se trouvant limité à un an, date d'expiration du mandat de M. Rose.

Par ailleurs, la Fédération de la Guadeloupe a fait parvenir à la C.M.F. une motion dans laquelle elle constate que, malgré l'absence de toute école de musique, cette sympathique Fédération, qui réunit déjà six sociétés, va s'élargir rapidement, en direction des seize Sociétés de Grande-Terre et de la Basse-Terre non encore fédérées.

Nous assurons la Fédération de la Guadeloupe que la C.M.F. l'aidera au maximum dans son action si dynamique et profitable, tant en ce qui concerne son élargissement, que pour la création d'écoles de musique.

J'ajoute que nous souhaitons tous que, dans un avenir plus ou moins proche, chacun des départements français d'outre-mer, puisse avoir sa propre Fédération.

Les collaborateurs de la C.M.F.

Le travail fourni par Mme Burelli est considérable, son activité est au-dessus de tout éloge, et ce que je dis de Mme Burelli s'étend à ceux qui travaillent avec elle. Il y a là quatre personnes, plus deux collaborateurs temporaires venus renforcer l'effectif.

Mais il faudrait, à titre permanent, une personne supplémentaire, et je répète par ailleurs ce que j'ai déjà dit plusieurs fois, en ce qui concerne le recrutement, pour prendre un jour la relève de Mme Burelli, d'un cadre jeune et de haut niveau, qui devrait, dès maintenant, commencer à se mettre au courant.

Les locaux aussi devraient être plus vastes et il faudra bien un jour trouver une solution.

Ces questions de personnel et de matériel posent des problèmes financiers que notre budget actuel ne permet sans doute pas de résoudre.

Mais, disons-le tout net, nous ne serons vraiment une Confédération puissante et bien connue de tous, que lorsque nous disposerons des moyens matériels correspondant à notre importance. Pour cela, nous devons compter surtout sur nous-mêmes, c'est-à-dire en fait sur nos cotisations. Ces cotisations ne devront pas seulement être revalorisées de temps en temps, compte tenu des hausses conjoncturelles, mais vraiment révisées, compte tenu de nos besoins. Et je crois que le plus tôt sera le mieux.

Stages de gestion et d'administration des sociétés

Nos jeunes musiciens amateurs, nos jeunes chefs de musique amateurs ont un niveau musical de plus en plus élevé, et de ce fait, le niveau général de nos Sociétés Populaires de Musique est de plus en plus satisfaisant.

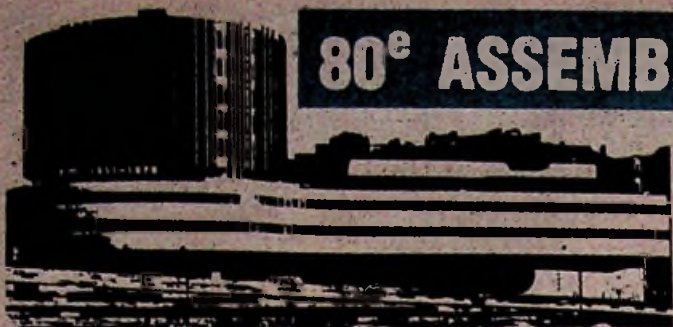
Par contre, le goût des jeunes pour les postes administratifs et financiers de nos Sociétés est moins évident. Il faut donc les aider, et leur rendre la tâche plus facile, pour des fonctions de Président, de Secrétaire, et de Trésorier, sans lesquelles il ne pourra plus exister dans quelques années de Sociétés d'amateurs.

Certaines Fédérations ont, à cet égard, pris des initiatives et, notamment, la Fédération Musicale Orléanaise-Berry a organisé cette année, à Orléans, avec une personnalité très qualifiée, un excellent stage de gestion et d'administration des Sociétés. Nous allons en outre essayer à la F.M.O.B. d'organiser, début avril, à Bourges, un autre stage de même nature.

Nous souhaitons que ces initiatives soient généralisées, et viennent ainsi garantir, dans l'avenir, la survie et la prospérité de nos sociétés.

François VILLATTE,
Président de la Commission
de l'Administration Générale.





80^e ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Après avoir remercié M. François Villate, vivement applaudi par les Délégués, le Président donne la parole à M. André Relin, Président de la Commission de Toucy, qui donne lecture de son très intéressant et très constructif rapport :

Monsieur le Président, mes Chers Collègues et Amis,

Je vous disais, dans mon rapport de l'an dernier, que la gestion de notre Centre National de Promotion Musicale de Toucy était très préoccupante et que si nous continuions ainsi, la Confédération Musicale de France risquait de connaître de graves difficultés de trésorerie.

Hélas, le bilan de 1980 me donne raison et démontre que Toucy ne peut pas vivre, exploité selon la formule actuelle.

Après avoir réuni la Commission et avec l'accord des Inspections du travail de Paris et de l'Yonne, nous avons dû procéder d'urgence à des licenciements pour raisons économiques, tout d'abord de la secrétaire détachée au Centre pour en assurer la gestion, puis à ceux du cuisinier et des trois employées de collectivités qui occupaient un emploi permanent. Seul, pour des raisons de sécurité, le gardien a été maintenu.

La Commission a décidé qu'il fallait, pour le moment, procéder au coup par coup, c'est-à-dire de n'ouvrir les stages programmés que lorsqu'ils compteront soixante-dix participants.

Même à temps partiel, les frais de personnel et les charges y afférentes sont très élevés et nous ne pouvons pas pratiquer à Toucy des prix qui nous permettraient de les couvrir, non plus que les frais de chauffage, d'éclairage et de nourriture (en constante augmentation) ainsi que tous les autres frais de gestion que je n'énumère pas, mais que tout le monde connaît bien.

Un stage comporte le recrutement de professeurs ; nous devons les rémunérer et rembourser leurs frais de déplacement.

Et puis, il y a la dotation aux comptes d'amortissement et les immobilisations.

Tout cela fait un total de dépenses très important, dont le détail figure au rapport financier qui a été porté à votre connaissance.

Au cours des vacances d'hiver et de Pâques 1980, des stages ont été ouverts avec seulement dix participants. Il est absolument impensable de rentabiliser notre Maison dans ces conditions !

Le Bureau Administratif de Paris, après le licenciement de la Responsable, s'est chargé de tout le travail concernant Toucy. Au passage, je tiens à rendre hommage et à remercier Mme Burelli et ses collègues de la façon dont elles se sont acquittées de ce surcroît de travail. Un énorme courrier a été adressé, des articles ont été publiés dans le journal et nous avons pu ainsi faire fonctionner le Centre, du mois de juillet au 12 septembre, avec un nombre maximum de participants, mais cela n'a pas suffi à combler le déficit très lourd d'exploitation de la Maison, bien qu'il ait été légèrement atténué par rapport à 1979.

Nous avons compté, pour 1980, 122 journées de stage, chiffre à peu près équivalent à 1979 mais, par contre, nous avons enregistré 5.246 journées de stagiaires contre 4.054 en 1979, soit une augmentation de 1.192 journées. En ajoutant les professeurs, nous avons hébergé en 1980, pendant 122 jours, 5.834 personnes.

A noter que nous avons prévu 7.300 journées et que dans mon rapport du 24 février 1980, je précisais qu'il faudrait réaliser environ 12.000 journées pour équilibrer la section d'exploitation. Nous sommes évidemment loin du compte !

La Commission de Toucy s'est longuement réunie le 8 novembre 1980 au siège de la C.M.F. Elle a pris connaissance de plusieurs études de rentabilité et a été obligée de constater que même en donnant au personnel un contrat à durée déterminée, de 3 ou 5 mois, il était très difficile d'équilibrer les comptes.

En conséquence, la solution valable est celle qui consiste à n'embaucher du personnel que pour les stages effectivement ouverts, 2 jours avant et 2 jours après pour la mise en place et la remise en état du Centre, étant entendu que le gardien peut assurer l'entretien permanent.

Nous avons adressé, en son temps, au Ministère de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs (Direction de Bourgogne), un calendrier prévisionnel des stages, susceptible d'être remanié par la suite. Ce calendrier a été basé sur les vacances scolaires en groupant les Académies qui en bénéficient en même temps.

Le mois prochain, le Quatuor de trombones de Paris organise un stage exceptionnel qui, à ce jour, connaît un vif succès.

Le président Ameller organise, sous sa direction, durant la première quinzaine d'août un stage pour orchestre à cordes à l'intention des jeunes et des amateurs chevronnés, auquel pourraient s'ajouter la guitare et la harpe.

En ce qui concerne les autres stages programmés, nous n'avons pas, ou très peu, de demandes et nous serons vraisemblablement obligés de les annuler.

Nous devons rappeler qu'il faut que les Fédérations envoient des participants, non pas tous pour un même stage, mais en échelonnant sur toutes les programmations et en tenant compte des académies auxquelles ils appartiennent.

La Fédération du Centre (orchestre Junior de la Nièvre) a organisé un stage, de même que les Fédérations de l'Yonne et de la Normandie.

La Fédération du Sud-Est, par l'intermédiaire d'un jeune musicien d'Annecy, organise un stage de Plectres.

Tous ces stages devront compter un minimum de soixante-dix participants.

Nos grandes difficultés, il faut le répéter, proviennent pour la plupart d'entre elles, d'un désintéressement de nombreuses fédérations pour leur Maison, car il faut bien que chacun prenne conscience que Toucy est la Maison de toutes nos Sociétés confédérées.

Nous avons pu remarquer au cours de deux stages importants, l'été dernier (perfectionnement en instruments du 20 au 30 juillet et accordéon du 6 au 13 septembre) que les participants venaient d'un peu partout. Ces stages ont connu une grande notoriété sans doute parce qu'ils se situaient



M. André Relin présente le Rapport de la Commission de Toucy.

pendant les grandes vacances. N'empêche qu'en la circonstance, la question de transport n'a pas été un handicap. La distance, trop souvent invoquée, n'intervient donc pas toujours, nous en avons la preuve.

Nous devons noter que notre Fédération de Corse nous a envoyé cinq stagiaires, accompagnés de leur dirigeants.

La Confédération Musicale de France s'efforce d'apporter à ses Fédérations un maximum de moyens. Il faut, mes chers Amis, que vous fassiez ressortir ces moyens, lors des contacts que vous avez avec vos Sociétés. Il ne faut plus, en 1981, donner cette impression de désintéressement qui est sans doute grave à l'échelon confédéral, mais plus encore à l'échelon fédéral pour ceux qui s'y conforment.

Nous allons obtenir l'autorisation du Ministère de la Culture et de la Communication de rendre effectif le Diplôme d'Aptitude pour l'animation des Sociétés Musicales (D.A.A.S.M.). Le Centre National de Promotion Musicale Albert Ehrmann, dont la véritable vocation est de former les cadres pour l'animation de nos Sociétés, pourra enfin jouer le rôle pour lequel il a été créé. La vie du Centre dépend aussi beaucoup de ce Diplôme.

Pour être en conformité avec les exigences de notre principal Ministère de Tutelle : la Culture et la Communication, nous avons été amené à doter le Centre d'une très belle salle de danse de 120 m², avec sanitaires de desserte. Nous avons indiqué par la voie du Journal, que nous étions prêts à recevoir des stages de danse et des stages de formation de majorettes. Aucun écho de ces communications ne nous est parvenu !

Il est triste de constater cette indifférence pour ce qui est notre patrimoine à tous. Pourtant vous êtes accueillis au Centre avec gentillesse et courtoisie, les stagiaires y trouvent un excellent hébergement, des salles de cours spacieuses et de bonnes conditions matérielles.

La Confédération, qui a poursuivi une gestion rigoureuse, a pu faire face aux dépenses exceptionnelles de l'année 1980, mais cela ne peut se renouveler et il devient impératif que nos Fédérations s'intéressent à Toucy et y organisent leurs stages.

La Commission a été fixé de nouveaux prix pour 1981 :

— 70 F par jour et par personne pour les stagiaires appartenant aux Fédérations affiliées à la C.M.F. ;

— 80 F par jour et par personne pour les stagiaires individuels.

De plus, un droit d'inscription de 20 F sera perçu.

Je termine en lançant un pressant appel à tous. Toucy est un précieux patrimoine, faites en sorte de le conserver en l'utilisant au mieux, pour le bien de nos musiciens fédérés et la renommée de nos Sociétés populaires de Musique.

M. André Relin est longuement et chaleureusement applaudi, et le Président invite ensuite M. Daniel Zemp, Président de la Commission Jeunesse, à s'adresser à l'Assemblée :

En 1980, nous avons fait appel, par l'intermédiaire du Journal "C.M.F."... et ceci à plusieurs reprises, aux responsables d'Orchestres Juniors, ou autres Ensembles constitués de Jeunes Musiciens.

Nous souhaitons mieux connaître ces groupes, leurs activités, leur répertoire, leurs souhaits, etc. Tout cela dans le but de coordonner les actions de tous et aussi nous faire une idée plus précise sur la vie musicale de nos jeunes musiciens dans les Fédérations.

Hélas, cinq Sociétés seulement ont répondu à cet appel et nous ont fait part de leurs activités et de leurs problèmes.

Les réponses sont donc insuffisantes pour nous faire une opinion réelle sur la situation actuelle de nos Sociétés "Juniors".

Nous demandons donc à la Confédération de bien vouloir adresser à tous les Présidents de Fédérations une circulaire à diffuser aux responsables des Sociétés de Jeunes de leur secteur. Cet imprimé serait à retourner directement à la Commission Jeunesse qui en fera l'exploitation.

Ceci nous permettra peut-être, enfin, de faire le point sur le nombre et la composition des Sociétés Juniors, Cadets, ou de classes d'Orchestres existantes.

Pourquoi cette enquête ? Est-elle vraiment utile ?... Nous le pensons fortement, car à travers les différents contacts personnels

que nous avons pu avoir, et aussi à travers nos propres existences, nous savons que les animateurs ont bien des difficultés... notamment au niveau du répertoire qui est insuffisant et assez mal adapté.

En effet, l'animateur consciencieux doit faire un choix judicieux au niveau des morceaux s'adressant aux jeunes musiciens.

Nous souhaiterions :

1. Trouver dans le domaine du répertoire plusieurs catégories :

a) un répertoire spécial pour rés

Orchestres débutants ;
b) un répertoire pour les Orchestres Cadets et Juniors avec des pièces écrites dans un souci de ne pas dépasser une certaine tessiture pour chaque instrument.

2. Nous souhaiterions également plus de variété dans le répertoire, à savoir : des œuvres de musique légère, classique, contemporaine, avec l'adjonction de certains instruments comme la Guitare, les Cordes, la Percussion, l'Accordéon, etc.

Si nous avons suffisamment de souhaits exprimés dans ce sens, nous pourrions alors peut-être solliciter des commandes d'œuvres écrites pour ces formations.

Toucy

La situation financière qui a été exposée en 1980 concernant le Centre de Toucy nous a, vous



M. Daniel Zemp expose le Rapport de la Commission Jeunesse.

vous en doutez, largement inquiétés.

Allons nous programmer à l'avenir des stages qui auront pour but « de faire tourner » à tout prix le Centre de Toucy ? Ou pourrions-nous tout de même, avec l'appui de nos Fédérations et l'aide financière des Ministères, avoir au Centre un programme de stages ayant une orientation pédagogique suivie.

Le perfectionnement musical des animateurs et futurs cadres de nos sociétés est un souhait qui a été largement formulé comme but essentiel et prioritaire à Toucy. Or, en 1980, combien de stages ont été réalisés pour la formation des Cadres ? A ma connaissance, deux seulement avaient ce but précis.

En 1981, combien y en a-t-il de programmés ? Un seul pour l'instant qui s'adresse à des Cordes.

C'est tout de même insuffisant. Comment pourrions-nous valider ce Diplôme d'Aptitude dont on

parle depuis des années sans stages préparatoires ? Nous sommes tous des responsables... Mes propos se sont donc pas des critiques envers qui ce soit, mais ils sont exprimés avec un seul souci : aider nos Sociétés Musicales à être vivantes et actives.

Nous sommes dans une période où les jeunes sont curieux de beaucoup de choses, dans tous les domaines ; les retenir à la Musique dépend essentiellement de l'adaptation constante de notre enseignement, que ce soit à travers le solfège, l'instrument ou l'orchestre.

Les jeunes attendent beaucoup du Centre de Toucy. Ils n'ont pas tous la possibilité de travailler avec des professeurs spécialisés. Beaucoup d'animateurs souhaitent aussi se recycler... Si Toucy fonctionne sans souci d'orientation précise, nous aurons, je pense, failli à notre tâche qui est celle d'aider en priorité les musiciens qui en ont le plus besoin.

M. Zemp est, lui aussi, très applaudi, et c'est à M. Roger Thirault, Président de la Commission Artistique, que le Président donne la parole :

Monsieur le Président, mes chers Collègues et Amis,

La Commission Artistique s'est réunie plusieurs fois au cours de l'année 1980, et une dernière fois, le 7 février 1981.

Au cours de ces réunions, nous avons établi les programmes des Examens Fédéraux et du Concours d'Excellence, ainsi que des morceaux imposés dans les Concours d'Harmonies, Fanfares et Chorales.

Nous étions assistés de MM. Pierre Bigot, Directeur de la Musique de la Police Nationale, Prost, Directeur de la Fanfare de Saint-Marcel, et nous avons convoqué aussi les représentants de diverses maisons d'éditions musicales, MM. Billaudot et Deriaux, M. Paul-Louis Martin et un représentant du Consortium Combre.

Un excellent travail a été accompli, et nous avons publié les morceaux retenus dans nos journaux de novembre et décembre pour les Examens Fédéraux et le Concours d'Excellence. En ce qui concerne les œuvres pour harmonies et fanfares que nous avons publiées dans notre journal de janvier, elles ont été dans l'ensemble agréées par la Commission réunie le 7 février.

La Sous-Commission des Chorales a accompli un travail très important. Nous publierons les œuvres retenues dans notre journal d'avril.

La notation des épreuves d'Education Musicale a été confirmée :

- dictée, sur 10, coefficient 2 : 20 points ;
- théorie sur 10, coefficient 1 : 10 points ;
- lecture chantée, sur 10, coefficient 1 : 10 points ;
- lecture rythmique, sur 10, coefficient 1 : 10 points ;
- total : 50 points.

Je voudrais vous rappeler que les morceaux choisis dans les disciplines l'ont été par des spécialistes confirmés, et ce, avec le plus grand soin.

La Commission Artistique, que j'ai l'honneur de présider, a été suivie de près par le Président André Amellé. Il a supervisé tous les textes émanant de cette Commission.

Une décision importante a été prise en ce qui concerne le Concours d'Excellence : seuls pourront présenter les épreuves d'instrument les candidats ayant obtenu au moins un second Prix aux épreuves d'Education Musicale.

Ces dernières se dérouleront dans l'ordre suivant : Dictée, Théorie, Lecture Chantée, Lecture Rythmique.

Bien entendu, si un candidat se présentant en instrument était lauréat d'un premier ou second Prix en Education Musicale lors d'un précédent Concours d'Excellence, la question ne se pose pas pour lui : il peut concourir directement dans son instrument.

J'insiste beaucoup pour vous rappeler que vous devez absolument programmer aux Examens Fédéraux les épreuves telles qu'elles sont imposées par la C.M.F. Nous recevons des subventions du Ministère de la Culture et de la Communication. C'est une question d'honnêteté vis-à-vis de ce Ministère, et nous comptons sur vous pour que vous respectiez bien les épreuves.

Le travail qui est accompli à la Commission Artistique est un travail sérieux, fait dans l'intérêt de nos jeunes.

Il tend à faire aimer à tous la musique dans une ambiance de chaleureuse amitié.



Les représentants de la Fédération de Guadeloupe : de gauche à droite, MM. Norbert Mado, Robert Dauberton et Gros.

Le Président remercie M. Thirault, longuement applaudi par l'assistance.

Il nous expose ensuite les vœux présentés par les Fédérations.

M. Villatte, dans son rapport, a, quant à lui, présenté deux vœux :

- de la Fédération d'Ile-de-France, concernant les élections au Conseil d'Administration ;
- de la Fédération de Guadeloupe, ayant trait à la création d'écoles de musique en Guadeloupe ;

Pour les autres vœux, le Président Amellé souhaite qu'ils soient présentés par les Présidents des Commissions concernées.

M. Roger Thirault présente les vœux :

- de la Fédération de Bretagne, au sujet des concours ;
- également de la Fédération de Bretagne, ayant pour objet l'orgue électrique dans les Examens Fédéraux ;
- de la Fédération du Sud-Est, sur les conducteurs d'orchestres fournis par les éditeurs de musique ;
- de la Fédération de Marne et Meuse, touchant le coefficient de certaines épreuves d'éducation musicale ;
- de la Fédération de l'Oise, concernant l'affiliation d'une société à plusieurs Fédérations ;
- de la Fédération de Haute-Garonne, au sujet de la feuille annuelle

d'affiliation des sociétés à la Confédération Musicale de France.

Le Président indique que M. Thirault recevra, le samedi 7 mars, les Délégués désireux de lui poser des questions d'ordre musical en rapport avec la Commis-

sion Artistique qu'il préside. Une salle sera mise à leur disposition après le vote.

Nous avons eu, à la fin de cette première journée de travail, beaucoup d'interventions de Délégués, et dans le journal de mai, nous parlerons en détail de ces interventions.

Le Président donne alors la parole à M. Norbert Mado, Président de la Fédération de Guadeloupe :

Monsieur le Président, Messieurs les Membres du conseil d'administration, Mesdames, Messieurs les Congressistes,

L'honneur m'échoit d'être parmi vous aujourd'hui pour la deuxième fois, accompagné de mes deux délégués adjoints, Robert Dauberton, Directeur de Musique et Charles Gros, Responsable de la Musique.

Notre présence ici vous apporte le beau soleil de notre petit pays avec ses plages, sa montagne, ses paysages.

Il appartenait vraiment à l'un d'entre nous d'écrire l'histoire des siens ; et quand nés d'hier, nous ne semblons avoir ni passé, ni état civil, il appartenait à l'un d'entre nous d'édifier un passé plus beau, en allant puiser aux sources mêmes une plus belle expression humaine, dans le sacrifice et la probité.

L'ignorance des choses d'hier est une grande faiblesse, elle nous fait toujours errer dans le jour présent ; l'histoire nous met en communication avec le passé et avec le présent qui crée l'avenir, nous renseigne, et nous inspire.

Mieux connaître, c'est donc pouvoir mieux agir et c'est faciliter mieux les efforts et les succès.



Monsieur le Président,

Depuis hier, nous suivons avec satisfaction le travail éclatant de ce congrès qui se termine aujourd'hui avec le succès attendu.

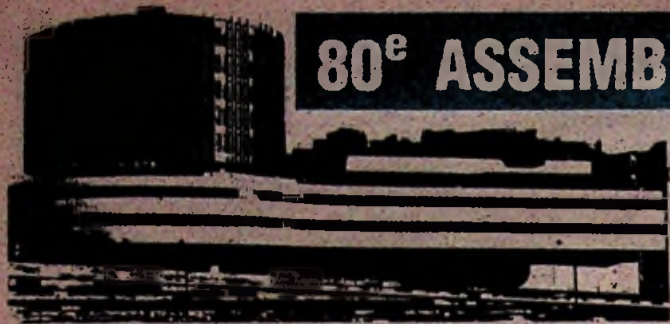
Mes délégués adjoints et moi-même nous vous apportons toutes nos félicitations et souhaitons que notre Fédération Guadeloupéenne travaille pour un devenir meilleur.

Le président, Norbert MADO. ➔



M. André Amellé donne la parole à M. Roger Thirault pour le Rapport de la Commission Artistique dont il est Président.

80^e ASSEMBLÉE GÉNÉRALE



M. Mado fut longuement et vivement applaudi.

M. Amellér répondit à toutes les interventions avec gentillesse et beaucoup de précisions.

Certains Présidents de Commission donnèrent aussi des avis compétents, et cette journée se termina, à la grande satisfaction de tous, par de chaleureux applaudissements et une se-

conde visite de l'Exposition des Facteurs d'Instruments et des Éditeurs de Musique.

A 18 h 45, un sympathique dîner réunissait un grand nombre de Délégués et de personnalités au restaurant de la S.A.C.E.M., et, à 20 h 30, tous se rendirent à la Salle des Sports, Arts et Spectacles pour y entendre un magnifique concert, sous la présidence de M. Achille Peretti, Maire de Neuilly.

M. Christian Bonnet, Ministre de l'Intérieur, était représenté par M. René Valentini, Contrôleur Général, Chargé de Mission auprès du Directeur Général de la Police Nationale.

Ce concert était assuré par la Musique de la Police Nationale, placée sous la direction de son Chef, le Commissaire Principal Pierre Bigot...



Pendant le concert, Mme Jacqueline Amellér s'entretient avec M. Achille Peretti, qui préside le concert.

Dans le cadre du Congrès National de la C.M.F., à la salle des Sports, Arts et Spectacles de Neuilly-sur-Seine, la Musique de la Police Nationale, sous la direction de son Chef, Pierre Bigot, était à l'honneur ce soir-là, et heureuse d'avoir été choisie cette année pour représenter les grandes formations nationales.

Au nombre des personnalités présentes, nous notons : M. Achille Peretti, Maire de Neuilly-sur-Seine, ancien Président de l'Assemblée Nationale ; M. Valentini, représentant M. le Ministre de l'Intérieur ; M. André Amellér, Président de la C.M.F., accompagné de son épouse, ainsi que les compositeurs Serge Lancen, Guy et Guy-Claude Luybaerts.

Ce concert, entièrement consacré à la musique française, avec deux créations particulièrement importantes : *Fantasmagorie*, de Guy Luybaerts, et *Croquignoles*, d'André Amellér, devait se dérouler d'une manière particulièrement brillante.

L'*Ouverture du Carnaval Romain*, d'Hector Berlioz, dans une transcription de Pierre Dupont, apporta d'entrée toute la lumière sur les qualités de la Musique de la Police Nationale : homogénéité de l'ensemble, légèreté des sonorités, dosage des sons bien répartis entre toutes les sections instrumentales. Son Chef, Pierre Bigot, à la direction sobre, précise et efficace est responsable des grands progrès de cette formation, qui s'affirme de plus en plus comme une des meilleures de France. L'exécution de *Carnaval Romain* fut très applaudie, ainsi que le soliste, Georges Caillaux (cor anglais).

Afin de changer d'atmosphère sonore, Pierre Bigot nous proposa ensuite *Ballade pour Saxophone Alto et Orchestre*, d'Henri Tomasi. Initialement écrite pour orchestre d'harmonie, puis transcrite pour orchestre symphonique. C'est la version de cette Ballade réadaptée pour orchestre d'harmonie réduit que nous entendîmes, placée sous la baguette de Michel Mériot. Le soliste Jacques Desloges, à la belle sonorité et à la technique irréprochable, interpréta cette œuvre dans son caractère exact : longue plainte mélancolique sur un vieux thème anglais, très évocatrice, et de caractère romantique. Jacques Desloges fut très applaudi, à la mesure de son grand talent, ainsi que Michel Mériot, qui apporta au soliste toute sa précision et son aide la plus totale.

La première partie s'achevait par la première audition de *Fantasmagorie*, pièce symphonique de Guy Luybaerts, commande de l'Etat, ballet imaginaire sans argument précis laissant au public le soin de choisir. Cette œuvre colorée, aux effets contrastés, est la transcendance de la musique légère. Elle lui donne toute sa dimension et lui restitue sa noblesse. Le compositeur obtint de chaleureux applaudissements.

En prélude à la deuxième partie, le Président André Amellér tenait à remercier publiquement l'Orchestre, son Chef, son Sous-Chef, son Tambour Major, pour la magnifique prestation de cette formation, et il soulignait qu'actuellement, la Confédération Musicale de France et les grandes Musiques Nationales œuvrent pour un répertoire donnant une grande part aux compositeurs contemporains.

La *Rapsodie Symphonique* se caractérise par la distinction de son langage et Serge Lancen, très applaudi comme il se doit, semblait particulièrement heureux !

Quatre Danses dans le Style Roumain, de Guy-Claude Luybaerts (digne fils de son père ! mais d'un langage musical différent) se définissent par leur facture d'une vérité extraordinaire ; comme le dit Guy-Claude Luybaerts « Plus fort que l'original » ! Le jeune compositeur et interprète de grande qualité obtint de chaleureux applaudissements.

Croquignoles (deuxième Suite) d'André Amellér est une commande de l'Etat : nous l'entendions pour la première fois ce soir-là. De caractère impromptu et primesautier, particulièrement réussie, cette œuvre se situe au niveau de ses meilleures compositions. André Amellér obtint un beau succès, savouré comme il se doit par ses nombreux amis (1).

En final, nous entendîmes une œuvre de Pierre Bigot pour la Musique au grand complet avec le concours des tambours, clairons, trompettes et trompes de la Batterie-Fanfare : *Champs-de-Mars* ; en supplément, *Westminster* de Guy Luybaerts et *Ce n'est qu'un au-revoir mes frères* terminaient de façon heureuse et parfaite ce très beau concert.

Merci à Pierre Bigot, merci à la Musique de la Police Nationale !

Le Congrès pouvait clôturer ses travaux. Le souvenir de cette soirée restera longtemps gravé dans les mémoires.

Un auditeur.

(1) Cette œuvre est très importante pour nos Sociétés, particulièrement pour nos Harmonies Juniors.



Le Commissaire Principal Pierre Bigot lève sa baguette... le concert commence.



Pendant l'entracte, M. Achille Peretti s'entretient avec M. Guy Luybaerts et M. Amellér.



M. Guy-Claude Luybaerts, à la flûte, donne une brillante interprétation de son œuvre « Quatre danses dans le style Roumain ».



M. Pierre Bigot félicite M. Jacques Desloges, qui vient d'interpréter avec brio « Ballade » pour saxophone alto et orchestre de Henri Tomasi.



M. Pierre Bigot se retourne pour féliciter M. André Amellér : la Musique de la Police Nationale vient de créer la deuxième suite de « Croquignoles ».



A 9 heures, le Président Amellér ouvre la séance en invitant M. Petit, Secrétaire Général, à présenter l'élection pour le renouvellement partiel du Conseil d'Administration, qui va avoir lieu.

Les membres sortants sont MM. Adam, Dehaut, Jay, Petit et Peus.

MM. Adam, Jay, Petit et Peus sont rééligibles.

M. Dehaut ne se représente pas.

Nous avons trois nouveaux candidats au Conseil d'Administration : M. Koch, de la Fédération des Sociétés de Musique d'Alsace ; M. Lestavel, de la Fédération du Nord/Pas-de-Calais ; M. Meissonnier, de la Fédération d'Ile-de-France.

Le 5 février 1981, M. Léon Rose, se référant aux directives prises dans les statuts modifiés chapitre 2 « Administration et fonctionnement », adresse au Président sa démission d'Administrateur et de Secrétaire Général Adjoint de la Confédération Musicale de France.

C'est ainsi que le candidat qui sera élu avec le moins de voix sera élu pour un an, le mandat de M. Rose devant prendre fin en 1982.

Il y a 5.149 inscrits. Il y a deux candidats à élire, donc un seul nom à rayer sur le bulletin pour qu'il soit valable.

Les urnes sont apportées par les scrutateurs désignés, et M. Petit fait alors l'appel des voix pour leur Fédération.

M. Amellér remet à chacun d'eux un chèque représentant le montant de la subvention du Ministère de la Culture, Di-

rection de la Musique, pour les Examens Fédéraux, ainsi que la médaille commémorative du 75^e anniversaire de la Confédération Musicale de France à chacun des Présidents de Fédération, ou à son Délégué.

Il est ensuite procédé au vote pour l'élection des membres de la Commission de Vérification des Comptes et des membres de la Commission de Conciliation et d'Arbitrage.

Commission de Vérification des Comptes, trois candidats : MM. Albert Attyasse, Pierre Roche et Eugène Saby.

Commission de Conciliation et d'Arbitrage, trois candidats également : MM. René Boivin, Jean Julien et Jacques Wegl.

Pour ce dernier vote, il n'y a qu'une voix par Fédération.

Les urnes sont emportées par les scrutateurs : MM. Labbé, Mazeau, Vettard et Widiez.

Pendant le dépouillement du scrutin, le Président annonce la présentation du Cours de Formation Auditive et Musicale, par M. et Mme Vergnault.

C'est un cours de solfège complet sur cassettes, préparé par Michel Vergnault, Vice-Président de la Fédération Nationale des Unions de Conservatoires, et Jeanne Vergnault, Professeur Certifié d'Education Musicale et de Solfège. Ce cours est conforme aux instructions du Ministère de la Culture, et il tient compte de la nouvelle orientation de la Fédération Nationale des Unions de Conservatoires en matière d'enseignement du solfège.



Les Délégués écoutent M. André Petit leur donner des précisions sur les élections.

47 suffrages exprimés. Sont élus, MM. Attyasse, Roche et Saby.

A la Commission de Conciliation et d'Arbitrage :

Sont élus, MM. Boivin, Julien et Wegl.

Les résultats des élections de ces deux Commissions sont longuement applaudis.

Le Président Amellér remercia les scrutateurs et félicita les membres élus, tant au Conseil d'Administration qu'aux Commissions.

Le nouveau Conseil d'Administration s'est ensuite retiré pour élire son Bureau. Après délibération, le Conseil d'Administration nouvellement élu revint en séance, et le Secrétaire Général proclama la nouvelle composition du Bureau de la Confédération Musicale de France :

Président : André Amellér ; Vice-Présidents : Henri Ciran, André Relin, Roger Thirault, François Villatte ; Secrétaire Général : André Petit ; Secrétaire Général Adjoint : Daniel Zemp ; Trésorier Général : André Deltour ; Trésorier Général Adjoint : Maurice Adam.

Le nouveau Bureau de la Confédération Musicale de France fut longuement et chaleureusement applaudi.

Les Commissions du Conseil d'Administration de la C.M.F. seront élues au cours d'une réunion du Conseil, dont la date sera fixée ultérieurement, vraisemblablement dans la deuxième quinzaine de mai.

Le Président annonça ensuite l'audition de l'Orchestre d'Accordéons de Chambéry,

sous la direction d'André Thépaz.

Le Président avait eu le plaisir d'accueillir et de présenter M. André Astier, qui nous a fait l'honneur de participer à nos travaux du samedi 7 mars.

Tous nos Délégués connaissent bien M. Astier, dont le dévouement à la cause de la musique populaire est légendaire. André Astier dirige personnellement nos stages d'accordéon à Toucy, qui, chaque année, connaissent un beau succès.

Il est également notre conseiller dans cette discipline pour le choix des morceaux imposés au Concours d'Excellence et aux Examens Fédéraux.

M. Astier, avant de se vouer à l'accordéon, avait obtenu un Premier Prix de hautbois au Conservatoire National Supérieur de Musique de Paris.

C'est le talent d'un grand

musicien, d'un virtuose et d'un compositeur qu'il apporte à la C.M.F., et le Président Amellér a salué en lui un Ami.

Il a présenté, avec une exquisite gentillesse, le concert de l'Orchestre d'Accordéons de Chambéry.

M. Amellér, après avoir télévisé l'Orchestre d'Accordéons et M. Thépaz, son Directeur, qui furent vivement applaudis, remercie tous les participants à cette 80^e Assemblée Générale pour la haute tenue des débats.

M. Amellér indique qu'il fera, quant à lui, tout ce qui est possible pour que la Confédération conserve le haut niveau qu'elle a atteint.

Il remercie également tous ceux qui ont coopéré à la réussite de ce Congrès, où nous nous sommes retrouvés au sein d'une grande famille animée par un même amour de la musique.



M. et Mme Vergnault présentent le cours de formation auditive et musicale.

M. et Mme Vergnault en ont fait une très bonne présentation. Dans le journal de mai, nous vous en donnerons un compte rendu détaillé. Nos Délégués ont été très intéressés.

Après la présentation du Cours de Formation Auditive et Musicale, M. Roger Thirault, Président de la Commission Artistique de la C.M.F., s'est très aimablement mis à la disposition de tous les Conseillers Musicaux Techniques des Fédérations pour un échange de vues.

Les spécialistes intéressés s'étaient fait connaître auprès du bureau du Secrétariat Administratif, et cette réunion fructueuse fut très appréciée.

A 10 heures, M. Petit, Secrétaire Général, donnait lecture du résultat des élections.

Au Conseil d'Administration :

5.149 inscrits, 5.116 votants, 5.116 suffrages exprimés. Majorité absolue : 1.559 voix.

Sont élus, MM. MM. Adam, Jay, Lestavel, Meissonnier, Petit et Peus.

M. Meissonnier est élu pour un an.

Les résultats de cette élection furent vivement applaudis.

A la Commission de Vérification des Comptes :

49 inscrits, 47 votants,



M. et Mme André Astier, en compagnie de M. Thépaz, Directeur de l'Orchestre d'Accordéons de Chambéry.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA CONFEDERATION MUSICALE DE FRANCE

Président : M. André Amellér, 121, rue La Fayette, 75010 Paris, tél. : 878-39-42.

Vice-Présidents : M. Henri Ciran, 37, avenue du Général-Leclerc, 33200 Bordeaux Cauderan, tél. : (56) 08-13-09 ; M. André Relin, 2, rue Salignat, 03200 Vichy, tél. : (70) 98-09-43 ou (70) 32-17-64 ; M. Roger Thirault, La Saulière, 122, rue Robert-Cadeau, 02000 Laon, tél. : (23) 23-05-17 ou (23) 23-31-12 ; M. François Villatte, 33, rue Colbert, 18000 Bourges, tél. : (36) 24-45-43.

Secrétaire Général : M. André Petit, 100 ter, boulevard Herbet-Fournet, 14100 Lisieux, tél. : (31) 62-18-47 ou (31) 62-15-34.

Secrétaire Général Adjoint : M. Daniel Zemp, 3, rue des Champs-sous-la-Chaux, 25600 Sochaux, tél. : (81) 94-10-68.

Trésorier Général : M. André Deltour, 32130 Samatan, tél. : (62) 62-30-42.

Trésorier Général Adjoint : M. Maurice Adam, « L'Eden », 2, rue Paul-Verlaine, 73000 Aix-les-Bains, tél. : (79) 35-05-91 ou (79) 35-00-58.

Membres : M. Robert Dhumeau, 52, rue A.-Fradin, 86100 Châtelleraut, tél. : (49) 21-11-14 ; M. Charles Jay, 61, rue Saint-Fuscien, 80044 Amiens Cedex, tél. : (22) 91-57-83 ; M. Robert Lestavel, 58, rue Delansorne, 62000 Arras, tél. : (21) 55-08-27 ou (20) 52-32-82 ; M. Guy Meissonnier, 7, chemin de Presles, 78410 Flins-sur-Seine, tél. : 095-40-75 ; M. Joseph Muller, 93, rue du Vieux-Muhlbach, 68000 Colmar, tél. : (89) 41-07-11 ; M. Michel Peus, 1, rue des Calmeilles, Moulin-à-Vent, Tour 7, 66000 Perpignan, tél. : (68) 50-19-34.



**Fédérations présentes
ou
représentées**

- AISNE : M. Roger Thirault ; M. Emile Lesieur.
ALPES-MARITIMES : M. Georget Dumas.
ALPES DE HAUTE-PROVENCE : M. Félix Sappel ; M. Aimé Blanc.
CHORALES D'ALSACE : M. Joseph Muller.
MANDOLINES D'ALSACE LORRAINE : M. Robert Angster.
MUSIQUE D'ALSACE : M. Ferdinand Koch ; M. Jean-Paul Gall ; M. Emile Pfifferling.
ACCORDEONISTES DU HAUT-RHIN : M. Francis Bucher.
ANJOU LOIRE-ATLANTIQUE : M. René Bolvin ; M. Henri Forget.
ARDENNES : M. Jean Pihet ; M. Jacques Harbulot.
AUBE ET HAUTE-MARNE : M. Maurice Fallienot ; M. Vallet.
AUVERGNE : M. Ernest Fillatraud.
BOUCHES-DU-RHONE : M. Joseph Chappé ; M. Paul Courtial.
BRETAGNE : M. Georges Gallnier ; M. Pierre Bezie.
REGION DE BRIOUDE : M. Robert Estic.
CENTRE : M. André Relin ; M. Jean Julien ; M. Jean Fonta ; M. Philippe Murat.
CHARENTE : M. Henri Mazeau ; M. Roger Coiteux.
COTE-D'OR : M. André Amellier ; M. Pierre Roche ; M. René Widiez ; M. Michel Pansiot.
DAUPHINOISE : M. Jean-Pierre Malfait ; M. Louis Levangi.
FRANCHE-COMTE/BELFORT : M. Daniel Zemp.
GERS : M. André Deltour.
GUADELOUPE : M. Norbert Mado ; M. Robert Dauberton ; M. Gros.
HAUTE-GARONNE : M. Jacques Cottenet ; M. Julien Eycheu.
HAUTES-PYRENEES : M. Louis Gachassin ; M. François Vandemosselaer.
HAUTE-VIENNE : M. Jacques De Chafain ; M. Marcel Delassis ; M. Jean Jeudi.
ILE-DE-FRANCE : M. Guy Meissonier ; M. Jean Massuchetti ; M. Gilbert Louet.
INDRE : M. Jean H. G. ullier ; M. Aimé Marchand.
JURASSIENNE : M. Gabriel Bonnal ; M. Marceau Boulet ; M. Henri Gaume ; M. Michel Deigjudice.
LOIRE ET HAUTE-LOIRE : représentée par M. André Rellin.
MARNE ET MEUSE : M. Claude Tanguy ; M. Gabriel Giffain ; M. Henri Laforge.
MIDI : M. André Sarzi ; M. Lucien Miechamp ; M. René Porte.
MOSELLE/MEURTHE-E-MOSELLE : M. René Bellion ; M. Robert Sommer ; M. Roland Boitel.
NORD ET PAS-DE-CALAIS : M. Robert Lestavel ; M. Emile Watteau ; M. Jean-Marie Vanhoutte ; M. Florent Lemire.
NORMANDIE : M. André Petit ; M. Roger Ouvrier ; M. Claude Decugis.
OISE : M. Jean Neumann.
ORLEANAIS/BERRY : M. François Villatte ; M. Henry Petit ; M. Robert Juge.
OUEST : M. Robert Dhumeau ; M. Yvon Allard ; M. René Labbé ; M. Raymond Thomas ; M. Marcel Lorieau ; M. Marcel Hélène ; M. Claude Révolte ; M. Rémy Jullien ; M. Tarteault.
PICARDIE : M. Charles Jay ; M. Guy Gouverneur ; M. Maurice Coze.
SAONE-ET-LOIRE : M. Georges Savey ; M. Bernard Larrey.
SARTHE ET MAYENNE : M. Daniel Hureau ; M. Roman Bernard.
SEINE-ET-MARNE : M. René Neuranter ; M. Perathoner.
SUD-EST : M. André Vettard ; M. Marius Buttard ; M. Alex Nicque ; M. Abram ; M. Roucart.
SUD-OUEST : M. Henri Ciran.
TARN : M. Noël Grand.
VAR : M. Jean Gudet ; M. Henri Sicard ; M. Marcel Demichelis.
VAUCLUSE : représentée.
VOSGES : M. Daniel Chopinez ; M. René Corte.
YONNE : M. Jean Druge ; M. Henri Brun.
Etaient absentes et non représentées les Fédérations ci-après : CORSE, TARN-ET-GARONNE.
M. Albert Ehrmann, Président d'honneur de la C.M.F. a pris part à tous les travaux.
M. Jules Semler-Collery, Président d'honneur de la C.M.F. est venu assister à nos travaux du vendredi après-midi.



**L'orchestre d'accordéons
de
Chambéry
sous la
direction
de
M. André
Thépaz**

SAMEDI 7 mars, en fin de matinée, un groupe de jeunes gens et de jeunes filles se présentait à nous ; ils venaient de Chambéry. Cet orchestre d'accordéons se composait de quinze musiciens animés d'une même foi : la Musique.

Ce sont tous des amateurs dirigés par André Thépaz qui ne ménage ni son temps ni sa peine pour son orchestre qui obtient ainsi d'excellents résultats.

Ils ont fait une excursion dans le répertoire contemporain, et il faut leur reconnaître un certain courage pour sortir des sentiers battus. L'Auditoire ne s'y est pas trompé en applaudissant nos jeunes virtuoses qui se firent entendre en groupe et individuellement.

Ils interprétèrent tout d'abord la Suite symphonique d'Arthur Hôérée, œuvre néo-classique, puis un hommage à Rameau avec l'Egyptienne ; ensuite, le premier mouvement de la « Partita » de Soltariiev ; ensuite, deux œuvres en trio « Heptagonos n° 2 » de Patrick Busseuil, et « Toccata Seconda » de G. Frescobaldi.

Enfin, l'orchestre tout entier nous a donné deux pièces du répertoire : « Danse Slave n° 8 » d'Anton Dvorak, et « Sur la Route » en hommage à Etienne Lorin.

C'est André Astier, avec sa gentillesse coutumière, qui présentait le programme et fut grandement apprécié.

Un auditeur.

Vous aimez la musique !

*Au cours de vos concerts,
faites-le partager
avec le badge*



(les 100 75,00 F — les 500 350,00 F)

Et n'oubliez pas que :

**de la petite flûte au soubassophone
les instruments de toutes marques se trouvent aux :**



EDITIONS ROBERT MARTIN

106, grande rue de la Coupée - 71009 MACON
☎ (85) 34-46-81

STOCKS IMPORTANTS — LIVRAISONS RAPIDES

Journal de la
Confédération
Musicale de France

121, rue La Fayette
75010 PARIS
Tél. : 878-39-42

Directeur-Gérant :
M. André AMELLER

Abonnement (10 numéros)
du 1^{er} janvier au 31 décembre
Le numéro : 5 F

FRANCE..... 1 an 40 F
ETRANGER..... 1 an 80 F

DIX NUMEROS PAR AN :
Janvier, Février, Mars, Avril,
Mai, Juin-Juillet,
Août-Septembre, Octobre,
Novembre, Décembre

IMPRIMERIE
- LES MARCHES DE FRANCE -
44, rue de l'Ermitage
75020 PARIS
Tél. : 366-44-86